



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition du 21 février 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION DU 21 FÉVRIER 2025

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

ARRÊTÉ ARS GRAND EST n° 2025-0545 du 14 février 2025 Portant reconnaissance d'un besoin exceptionnel pour l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie sur la zone de recours A – Ouest pour la région Grand Est

ARRÊTÉ ARS n° 2024-0523 du 12 février 2025 Portant modification de l'arrêté ARS n° 2024-4334 du 12 novembre 2024 portant fermeture définitive de la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Les Grès Flammés à RAMBERVILLERS (88700)

ARRÊTÉ ARS n° 2025-0524 du 12 février 2025 portant modification de l'arrêté ARS n° 2024-4335 du 12 novembre 2024 portant autorisation de fonctionnement de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de Bruyères

ARRÊTÉ ARS Grand Est n°2025- 0537 du 14 février 2025 portant renouvellement de l'autorisation du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par l'association CAST à REIMS

ARRÊTÉ ARS Grand Est n°2025-0539 du 14 février 2025 portant renouvellement de l'autorisation du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par l'Association Addiction France (ANPAA) à Reims

ARRÊTÉ ARS Grand Est n°2025-0540 du 14 février 2025 portant renouvellement de l'autorisation des Appartements de Coordination Thérapeutiques (ACT) géré par l'Association Addiction France (ANPAA) à Reims

ARRÊTÉ n° 2025-0381 Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2029, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

ARRÊTÉ ARS Grand Est n° 2025-0557 du 20 février 2025 modifiant la composition nominative du conseil d'administration de l'Institut Godinot à Reims(département de la Marne)

ARRÊTÉ ARS Grand Est n°2025-0558 du 20 février 2025 Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES
AFFAIRES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES**

DÉCISION du 19 février 2025 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la région Grand Est

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2025 / 055 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2023/165 portant renouvellement des membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2025 / 056 modifiant l'arrêté préfectoral n°2021-80 du 5 mars 2021 fixant la composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT**

ARRÊTÉ DREAL-SG-2025-9 en date du 17 février 2025 portant subdélégation de signature

ARRÊTÉ DREAL-SG-2025-10 en date du 17 février 2025 portant subdélégation de signature de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional

ARRÊTÉ DREAL-SG-2025-12 en date du 20 février 2025 portant subdélégation de signature d'ordonnateur secondaire délégué responsable d'unité opérationnelle et de centre de coût

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

Délégation de gestion Ardennes

Délégation de gestion Aube

Délégation de gestion Marne

Délégation de gestion Haute-Marne

Délégation de gestion Meurthe-et-Moselle

Délégation de gestion Meuse

Délégation de gestion Moselle

Délégation de gestion Bas-Rhin

Délégation de gestion Haut-Rhin

Délégation de gestion Vosges

SECRETARIAT GÉNÉRAL DÉLÉGATION INTERRÉGIONALE

Convention de délégation de gestion entre la DISP Grand-Est (Strasbourg) et la délégation interrégionale GRAND-EST du ministère de la Justice, en date du 14 février 2025 ;

Convention de délégation de gestion entre la DIR PJJ Grand-Est (Nancy) et la délégation interrégionale GRAND-EST du ministère de la Justice, en date du 14 février 2025 ;

Décision du délégué délégation interrégionale GRAND-EST du ministère de la Justice portant délégation de signature, en date du 14 février 2025.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2025 / 057 portant suppression de la régie de recettes auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2025/058 Portant protection au titre des monuments historiques de la synagogue et la maison du rabbin de Guebwiller (Haut-Rhin)

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

Décision 2025-DG10 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD de de Gondrecourt-le-Château

ARRETE ARS GRAND EST n° 2025-0545 du 14 février 2025
Portant reconnaissance d'un besoin exceptionnel pour l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie sur la zone de recours A – Ouest pour la région Grand Est

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L1431-1 ; L1432-1 ; L1432-4 ; L1434-1 à L1434-6 ; L1434-9 ; L6122-9 et R6122-30, R1434-9 ; R6122-30 et R6122-31 ; D1432-38 et D1432-39 ;

VU la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels et notamment son article 9 ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activité de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisations des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2022-380 du 16 mars 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie ;

VU le décret n° 2022-382 du 16 mars 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie et aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins médicaux et de réadaptation ;

VU le décret du 7 avril 2023 relatif au droit de dérogation du Directeur Général de l'Agence Régionale de santé ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2023-5462 du 30 octobre 2023 portant adoption des zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2023-5463 du 30 octobre 2023 portant adoption du schéma régional de santé et du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies 2023-2028 ;

VU l'arrêté ARS n° 2024-5043 du 30 décembre 2024 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté ARS n° 2024-2186 du 05 mai 2024 portant fixation du bilan quantitatif de l'offre de soins pour la période de dépôt des demandes d'autorisation des activités de soins ouverte du 1^{er} juin 2024 au 1^{er} août 2024 pour la région Grand Est ;

VU l'avis de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est en date du 31 janvier 2025 ;

Considérant que les objectifs quantitatifs du schéma régional de santé pour le volet activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie ont été définis à partir des bases de données d'activités disponibles au moment de l'élaboration du SRS ;

Considérant qu'une décision d'autorisation d'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie a été délivrée sur la zone de recours A – Ouest dans le cadre de la première période de dépôt ouverte après la publication du SRS conformément aux Objectifs Quantitatifs de l'Offre de Soins dudit schéma fixé de 1 implantation ;

Considérant que l'accès aux soins sur ce territoire (distant d'autres Centres Hospitaliers autorisés pour cette activité) est complexe et que l'implantation supplémentaire dans le cadre du besoin exceptionnel permet de réduire les délais de prise en charge pour la population du territoire ;

Considérant que l'établissement a démontré sa capacité à développer cette activité avec une augmentation du nombre d'actes réalisés ces dernières années en sus des infrastructures nécessaires et une équipe médicale mobilisée pour garantir une prise en charge optimale ;

Considérant que ce projet renforcerait l'attractivité du territoire en favorisant le recrutement de professionnels de santé et en consolidant l'offre de soins spécialisée sur le territoire ;

Considérant la situation d'urgence et l'impérieuse nécessité en matière de santé publique au regard du risque immédiat de rupture de la prise en charge ;

Considérant que l'article R6122-31 du Code de la santé publique dispose, lorsque les objectifs quantifiés définis par le schéma régional de santé sont atteints dans une zone d'implantation définie à l'article L1434-3 du Code de la santé publique, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé peut constater, après avis de la commission spécialisée de l'organisation des soins, qu'il existe des besoins exceptionnels tenant à des situations d'urgence et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique ;

Considérant qu'au vu de l'ensemble de ces éléments, les membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ont émis un avis favorable à la reconnaissance de ce besoin exceptionnel concernant l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie sur la zone de recours A – Ouest,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est constaté un besoin exceptionnel tenant à des situations d'urgences et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique et destiné à compléter l'offre de soins en cardiologie interventionnelle sur la zone de recours A – Ouest.

Une implantation supplémentaire permettra de répondre à ce besoin concernant l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie sur la zone de recours A – Ouest.

Article 2 : Une période de dépôt des demandes d'autorisations d'activité de soins de chirurgie est ouverte pour la zone de recours A – Ouest pour la rythmologie interventionnelle mention C à titre dérogatoire du 24 février 2025 au 02 mars 2025 inclus.

Article 3 : Le bilan quantitatif de l'offre de soins de la région Grand Est est établi, pour la période de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins ouverte du 24 février 2025 au 02 mars 2025 inclus conformément au tableau figurant en annexe du présent pour les objectifs quantitatifs de la zone de recours A – Ouest.

Article 4 : La liste de l'activité de soin concernée est la suivante :

- Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie pour la zone de recours A – Ouest

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R6122-30 du code de la santé publique, ce bilan sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé
Grand Est, et par délégation,
La Directrice de l'Offre Sanitaire

Monica BOSI

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La
Directrice de l'Offre Sanitaire,
Monica BOSI
Nancy le 14/02/2025

ANNEXE

Bilan quantitatif de l'offre relatif à l'activité de soins de la zone de recours pour le niveau de soins de référence

Période de dépôt des demandes :
24 février 2025 au 02 mars 2025 inclus

Contact : ars-grandest-auto-cpom-coop@ars.sante.fr

Objectifs quantitatifs de la zone de recours pour le niveau de soins de référence

Zone de recours A - Ouest				
	Au 1 ^{er} janvier 2024	Cible 2028 Minimum	Cible 2028 Maximum	Nouvelles demandes d'implantations recevables dans la fenêtre : OUI / NON
Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie (activité réformée)				
Rythmologie interventionnelle : mention C	1	1	1	OUI* (1)

**Au titre du besoin exceptionnel*

ARRETE ARS n° 2024-0523 du 12 février 2025

Portant modification de l'arrêté ARS n° 2024-4334 du 12 novembre 2024 portant fermeture définitive de la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Les Grès Flammés à RAMBERVILLERS (88700)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le code de la santé publique, notamment le chapitre VI du titre II du livre 1^{er} de sa cinquième partie ;

VU l'ordonnance n° 2016-1729 du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur ;

VU le décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU l'arrêté ARS n° 2024-5043 du 30 décembre 2024 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU la demande présentée par le représentant légal de l'EHPAD Les Grès Flammés de Rambervillers en date du 2 janvier 2025 relative au report de la date de fermeture de la pharmacie à usage intérieur de cet établissement à compter du 10 février 2025 ;

VU le courriel du 11 février 2025 confirmant la date de fermeture au 10 février 2025 ;

Considérant

Que les difficultés rencontrées pour le déploiement du nouveau logiciel justifient le report de la date de fermeture de la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Les Grès Flammés ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté ARS n° 2024-4334 du 12 novembre 2024 est rédigé ainsi qu'il suit

« Article 1 :

La pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Les Grès Flammés sis 4 rue du Void Régnier à RAMBERVILLERS (88700) est définitivement fermée à compter du 10 février 2025 à minuit. »

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté ARS n° 2024-4334 du 12 novembre 2024 restent inchangées.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 :

Le directeur des soins de proximité de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Grand Est, notifié à Madame la Directrice de l'EHPAD Les Grès Flammés à RAMBERVILLERS (88700) et adressé au Président du conseil central de la section H de l'Ordre des Pharmaciens.

Pour la Directrice Générale de l'ARS Grand Est,
et par délégation,
Le Directeur des Soins de Proximité,



Wilfrid STRAUSS

ARRETE ARS n° 2025-0524 du 12 février 2025

portant modification de l'arrêté ARS n° 2024-4335 du 12 novembre 2024
portant autorisation de fonctionnement de la pharmacie à usage intérieur
du Centre Hospitalier de Bruyères

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

- VU** le code de la santé publique, notamment le chapitre VI du titre II du livre 1^{er} de sa cinquième partie ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-1729 du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur ;
- VU** le décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur ;
- VU** le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU** la décision de la Directrice générale de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé du 21 juillet 2023 relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2024-5043 du 30 décembre 2024 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** la demande présentée par le représentant légal du Centre Hospitalier de Bruyères en date du 2 janvier 2025 relative à l'extension de son périmètre d'activité aux patients de l'EHPAD Les Grès Flammés concomitamment à la fermeture de la pharmacie à usage intérieur de cet établissement à compter du 10 février 2025 ;
- VU** le courriel du 11 février 2025 confirmant la date de fermeture au 10 février 2025 ;

Considérant

Que les difficultés rencontrées pour le déploiement du nouveau logiciel justifient le report de la date de fermeture de la pharmacie à usage intérieur de l'EHPAD Les Grès Flammés ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté ARS n° 2024-4335 du 12 novembre 2024 est rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 2 :

Les locaux de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier sont implantés sur les site suivants :

- Hôpital de l'Avison à Bruyères, site principal
16 rue de l'Hôpital – 88600 BRUYERES
FINESS ET : 88 000 010 4

au rez-de-jardin du bâtiment aile Barré de part et d'autre du couloir de circulation centrale.

Les gaz médicaux sont situés dans un local situé à l'extérieur de ce bâtiment.

- Etablissement Public Médico-Social Communal – site de l'EHPAD, site secondaire à compter du 11 février 2025
4 rue du Void Régnier – 88700 RAMBERVILLERS
FINESS EJ : 88 000 825 5
FINESS ET : 88 000 559 0

Au niveau du rez-de-chaussée, trois pièces dans l'aile de l'ancien service sanitaire, anciens locaux de la pharmacie à usage intérieur.

Le stockage des bouteilles d'oxygène est réalisé dans un espace extérieur sécurisé. »

Article 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté ARS n° 2024-4335 du 12 novembre 2024 restent inchangées.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 :

Le directeur des soins de proximité de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Grand Est, notifié à Madame la Directrice du Centre Hospitalier de Bruyères, et adressé au Président du conseil central de la section H de l'Ordre des Pharmaciens.

Pour la Directrice Générale de l'ARS Grand Est,
et par délégation,
Le Directeur des Soins de Proximité,



Wilfrid STRAUSS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Delegation Territorial de la Marne



**ARRETE ARS Grand Est n°2025- 0537 du 14 février 2025
portant renouvellement de l'autorisation du Centre de Soins,
d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par
l'association CAST à REIMS**

**Numéro FINESS juridique : 51 000 972 3
Numéro FINESS géographique : 51 000 988 9**

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Sécurité Sociale
- VU** Le Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment les articles L.313-1 et suivants ;
- VU** Le Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6, notamment les articles D.313-11 et suivants ;
- VU** le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- VU** le décret N°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des Régions ;
- VU** le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le décret du 21 mai 2024 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme RATIGNIER-CARBONNEIL Christelle,
- VU** l'arrêté du 23 décembre 2009 portant création d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par l'association CAST à REIMS ;
- VU** l'arrêté ARS N° 2024/2996 du 29 juillet 2024 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** La circulaire du 28 février 2008 relative à la mise en place des CSAPA et des schémas régionaux médicaux-sociaux d'addictologie ;

Considérant que l'autorisation du CSAPA de l'association CAST délivrée pour une durée de quinze ans arrive à échéance le 23 décembre 2024 ;

Considérant les résultats des rapport d'évaluation externe du CSAPA de l'association CAST en date du 7 février 2024 ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation du CSAPA géré par l'Association CAST de Reims est renouvelée pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette structure est répertoriée au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Entité juridique :

N° FINESS : 51 000 972 3
Raison sociale : Association Centre Accueil soins toxicomanes
Adresse postale : 24 rue des Elus 51100 REIMS
Code statut juridique : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité

Entité de l'Etablissement :

N° FINESS : 51 000 988 9
Raison sociale : CSAPA CAST
Date d'ouverture : 1^{er} mai 1977
Adresse postale : 27 rue Grandval 51100 REIMS
Code catégorie : 197 - Centre de Soins, Accompagnement et Prévention en Addictologie (CSAPA)
Code MFT (mode de tarification des tarifs) : 34 - ARS/DG dotation globale

Code Discipline	Code activité de fonctionnement	Code Clientèle	Capacité
507 – Hébergement médico-social des personnes en difficultés spécifiques	37 – Accueil et prise en charge en appartement thérapeutique	8400 – Personnes ayant des pratiques addictives	7
508 – Accueil orientation soins accompagnement difficultés spécifiques	21-Accueil de jour	8400 – Personnes ayant des pratiques addictives	0

Entité de l'Etablissement :

N° FINESS : 51 000 987 1
Raison sociale : Antenne CSAPA CAST Reims
Date d'ouverture : 02 février 1979
Adresse postale : 3 rue des Chapelains 51100 REIMS
Code catégorie : 197 - Centre de Soins, Accompagnement et Prévention en Addictologie (CSAPA)
Code MFT (mode de tarification des tarifs) : 34 - ARS/DG dotation globale
Capacité totale : 10

Code Discipline	Code activité de fonctionnement	Code Clientèle	Capacité
507 – Hébergement médico-social des personnes en difficultés spécifiques	11 – Hébergement complet Internat	8400 – Personnes ayant des pratiques addictives	10

Entité de l'Etablissement :

N° FINESS : 51 001 403 8
Raison sociale : Antenne CSAPA CAST Epernay
Date d'ouverture : 12 décembre 1997
Adresse postale : 104 avenue du Maréchal FOCH 51200 EPERNAY
Code catégorie : 197 Centre de Soins, Accompagnement et Prévention en Addictologie (CSAPA)
Code MFT (mode de tarification des tarifs) : 34 ARS/DG dotation globale
Capacité totale : 10

Code Discipline	Code activité de fonctionnement	Code Clientèle	Capacité
508 – Accueil orientation soins Accompagnement difficultés spécifiques	21-Accueil de jour	8400 – Personnes ayant des pratiques addictives	0

Article 2 : Conformément à l'article L 313-5 du code de l'Action Sociale et des Familles, cette autorisation sera renouvelée par tacite reconduction sauf si, au moins un an avant la date de renouvellement, l'autorité compétente, au vu des résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 du même code, enjoint l'établissement de présenter dans le délai de 6 mois une demande de renouvellement. L'absence de notification d'une réponse par l'autorité compétente dans les six mois qui suivent la réception de la demande vaut renouvellement de l'autorisation.

En application de l'article L 313-5 précité, lorsqu'une autorisation a fait l'objet de modifications ultérieures, ou a été suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par rapport à la date de délivrance de la première autorisation.

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son organisation devra être portée à la connaissance de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant la Directrice Générale de l'ARS Grand Est, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois suivant sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <http://www.telerecours.fr>.

Article 5 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Directrice de la Délégation Territoriale de la Marne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la région Grand Est et du département de la Marne.

Pour la Directrice Générale de
l'ARS Grand Est et par délégation,
La Directrice de la Délégation
Territoriale de la Marne



Dr Sandrine SEGOVIA-KUENY

Délégation Territoriale de la Marne

**ARRETE ARS Grand Est n°2025-0539 du 14 février 2025
portant renouvellement de l'autorisation du Centre de Soins,
d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par
l'Association Addiction France (ANPAA) à Reims**

**Numéro FINESS juridique : 75 0713406
Numéro FINESS géographique : 510016728**

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Sécurité Sociale ;
- VU** Le Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment les articles L.313-1 et suivants ;
- VU** Le Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6, notamment les articles D.313-11 et suivants ;
- VU** le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- VU** le décret N°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des Régions ;
- VU** le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le décret du 21 mai 2024 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme RATIGNIER-CARBONNEIL Christelle,
- VU** l'arrêté du 23 Décembre 2009 portant création d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) géré par l'association Addiction France à Reims ;
- VU** l'arrêté ARS N° 2024/2996 du 29 juillet 2024 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** La circulaire du 28 février 2008 relative à la mise en place des CSAPA et des schémas régionaux médicaux-sociaux d'addictologie ;

Considérant que l'autorisation du CSAPA de l'association Addiction France délivrée pour une durée de quinze ans est arrivée à échéance le 1 janvier 2025 ;

Considérant les résultats des rapport d'évaluation externe du CSAPA de l'association Addiction France pour son CSAPA à Reims ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation du CSAPA de Reims géré par l'Association Addiction France est renouvelée pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette structure est répertoriée au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Entité juridique :

N° FINESS : 750 713 406

Code statut juridique : 61_Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique

Entité de l'Etablissement :

N° FINESS : 510016728

Code catégorie : 197 Centre de Soins, Accompagnement et Prévention en Addictologie (CSAPA)

Code discipline : 508 Accueil orientations soins accompagnement difficulté spécifiques

Modes de fonctionnement : 21 Accueil de jour

Code clientèle : 8400 Personnes ayant des conduites addictives

Article 2 : Conformément à l'article L 313-5 du code de l'Action Sociale et des Familles, cette autorisation sera renouvelée par tacite reconduction sauf si, au moins un an avant la date de renouvellement, l'autorité compétente, au vu des résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 du même code, enjoint l'établissement de présenter dans le délai de 6 mois une demande de renouvellement. L'absence de notification d'une réponse par l'autorité compétente dans les six mois qui suivent la réception de la demande vaut renouvellement de l'autorisation.

En application de l'article L 313-5 précité, lorsqu'une autorisation a fait l'objet de modifications ultérieures, ou a été suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par rapport à la date de délivrance de la première autorisation.

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son organisation devra être portée à la connaissance de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est conformément à l'article L.313-1

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant la Directrice Générale de l'ARS Grand Est, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois suivant sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <http://www.telerecours.fr>.

Article 5 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Délégué Territoriale de la Marne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la région Grand Est et du département de la Marne.

Pour la Directrice Générale de
l'ARS Grand Est et par délégation,
La Directrice de la Délégation
Territoriale de la Marne



Dr Sandrine SEGOVIA-KUENY

Delegation Territorial de la Marne

**ARRETE ARS Grand Est n°2025-0540 du 14 février 2025
portant renouvellement de l'autorisation des Appartements de Coordination
Thérapeutiques (ACT) géré par l'Association Addiction France (ANPAA) à
Reims**

**Numéro FINESS juridique : 75 0713406
Numéro FINESS géographique : 510024862**

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Sécurité Sociale ;
- VU** Le Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, notamment les articles L.313-1 et suivants ;
- VU** Le Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6, notamment les articles D.313-11 et suivants ;
- VU** le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- VU** le décret N°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des Régions ;
- VU** le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** le décret du 21 mai 2024 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme RATIGNIER-CARBONNEIL Christelle ;
- VU** l'arrêté n°2015-1261 du 17 octobre 2015 autorisant l'ANPAA 51 à créer 4 places d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) géré par l'association Addiction France à Reims ;
- VU** l'arrêté n°2019-3823 du 12 décembre 2019 portant autorisation d'extension de 2 places supplémentaires d'ACT ;

VU l'arrêté n°2023-1219 du 08 mars 2023 portant autorisation d'extension de 2 places supplémentaires d'ACT ;

VU l'arrêté ARS N° 2024/2996 du 29 juillet 2024 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Considérant que l'autorisation des places d'ACT de l'association Addiction France, délivrée pour une durée de quinze ans, est arrivée à échéance le 1 janvier 2025 ;

Considérant les résultats des rapport d'évaluation externe de l'association Addiction France pour ses ACT à Reims ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation des ACT de Reims géré par l'Association Addiction France est renouvelée pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette structure est répertoriée au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Entité juridique : Association Addiction France

N° FINESS : 750 713 406

Code statut juridique : 61_Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique

Entité de l'Etablissement : Appartements de coordination thérapeutique

N° FINESS : 510024862

Code catégorie : 165 Appartement de coordination thérapeutique (ACT)

Code discipline : 507 Hébergements médico-sociaux de personnes en difficultés spécifiques

Modes de fonctionnement : 37 Accueil et prise en charge en appartement thérapeutique

Code clientèle : 430 Personnes nécessitant prise en charge psycho sociale et sanitaire (SAI)

Article 2 : Conformément à l'article L 313-5 du code de l'Action Sociale et des Familles, cette autorisation sera renouvelée par tacite reconduction sauf si, au moins un an avant la date de renouvellement, l'autorité compétente, au vu des résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L 312-8 du même code, enjoint l'établissement de présenter dans le délai de 6 mois une demande de renouvellement. L'absence de notification d'une réponse par l'autorité compétente dans les six mois qui suivent la réception de la demande vaut renouvellement de l'autorisation.

En application de l'article L 313-5 précité, lorsqu'une autorisation a fait l'objet de modifications ultérieures, ou a été suivie d'une ou plusieurs autorisations complémentaires, la date d'échéance du renouvellement est fixée par rapport à la date de délivrance de la première autorisation.

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son organisation devra être portée à la connaissance de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est conformément à l'article L.313-1

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant la Directrice Générale de l'ARS Grand Est, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois suivant sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <http://www.telerecours.fr>.

Article 5 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Délégué Territoriale de la Marne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la région Grand Est et du département de la Marne.

Pour la Directrice Générale de
l'ARS Grand Est et par délégation,
La Directrice de la Délégation
Territoriale de la Marne



Dr Sandrine SEGOVIA-KUENY

Arrêté n° 2025-0381

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2029, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022 définissant le nouveau cadre réglementaire applicable aux nouvelles évaluations réalisées sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux posant le principe selon lequel les évaluations sont réalisées par des organismes évaluateurs accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) sur la base de la norme d'accréditation 17020 et du cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

ARRETE

Article 1^{er}

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b) de l'article L. 313-3 du même code, est annexée au présent arrêté.

Article 2

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Cette programmation peut être modifiée annuellement notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ARS Grand Est et au recueil régional des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut ensuite être formé devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou via l'application « Télé-recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La
Directrice de l'Autonomie par Intérim,
Marielle TRABANT
Nancy le 18/02/2025

Annexe

Relative à la programmation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2029 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Programmation des évaluations ESSMS PA GRAND EST

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2024				2025				2026				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
08	08 000 948 3	AASAD	08 000 049 0	AASAD	REVIN					X								
08	75 072 133 4	CROIX ROUGE FRANCAISE	08 000 542 4	SSIAD DE LA CROIX ROUGE	SEDAN													
08	08 000 196 9	GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES	08 000 572 1	SSIAD DU GHSA	VOUZIERS					X								
08	51 002 458 1	MUTUALITE FRANÇAISE CHAMP.ARDENNE SSAM	08 000 573 9	SSIAD DE CHARLEVILLE	CHARLEVILLE MEZIERES					X								
08	08 000 058 1	FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR	08 000 593 7	SSIAD DE L'ADMR	RETHEL													

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2027				2028				2029					
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T		
08	08 000 948 3	AASAD	08 000 049 0	AASAD	REVIN														
08	75 072 133 4	CROIX ROUGE FRANCAISE	08 000 542 4	SSIAD DE LA CROIX ROUGE	SEDAN					X									
08	08 000 196 9	GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES	08 000 572 1	SSIAD DU GHSA	VOUZIERS														
08	51 002 458 1	MUTUALITE FRANÇAISE CHAMP.ARDENNE SSAM	08 000 573 9	SSIAD DE CHARLEVILLE	CHARLEVILLE MEZIERES														
08	08 000 058 1	FEDERATION DEPARTEMENTALE ADMR	08 000 593 7	SSIAD DE L'ADMR	RETHEL					X									

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2024				2025				2026				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
10	51 002 458 1	MUTUALITE FRANÇAISE CHAMP.ARDENNE SSAM	10 000 171 8	SSIAD AUBE MUTUALITE FRANCAISE CA SSAM	TROYES													
10	10 000 040 5	EHPAD D'ARCIS-SUR-AUBE	10 000 556 0	SSIAD D'ARCIS-SUR-AUBE	ARCIS SUR AUBE													
10	10 000 083 5	ASIMAT	10 000 572 7	SSIAD ASIMAT	TROYES													
10	10 000 627 9	GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE	10 000 600 6	SSIAD GHAM ROMILLY SUR SEINE	ROMILLY SUR SEINE					X								
10	10 000 041 3	EHPAD DE BRIENNE LE CHATEAU	10 000 798 8	SSIAD DE BRIENNE-LE-CHATEAU	BRIENNE LE CHATEAU													
10	10 000 042 1	EHPAD DE CHAOURCE	10 000 916 6	SSIAD DE CHAOURCE	CHAOURCE													
10	10 000 082 7	FED DPT AIDE A DOMICILE MILIEU RURAL	10 000 965 3	SSIAD ADMR	PINEY								X					

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2027				2028				2029				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
10	51 002 458 1	MUTUALITE FRANÇAISE CHAMP.ARDENNE SSAM	10 000 171 8	SSIAD AUBE MUTUALITE FRANCAISE CA SSAM	TROYES						X							
10	10 000 040 5	EHPAD D'ARCIS-SUR-AUBE	10 000 556 0	SSIAD D'ARCIS-SUR-AUBE	ARCIS SUR AUBE					X								
10	10 000 083 5	ASIMAT	10 000 572 7	SSIAD ASIMAT	TROYES							X						
10	10 000 627 9	GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE	10 000 600 6	SSIAD GHAM ROMILLY SUR SEINE	ROMILLY SUR SEINE													
10	10 000 041 3	EHPAD DE BRIENNE LE CHATEAU	10 000 798 8	SSIAD DE BRIENNE-LE-CHATEAU	BRIENNE LE CHATEAU							X						
10	10 000 042 1	EHPAD DE CHAOURCE	10 000 916 6	SSIAD DE CHAOURCE	CHAOURCE					X								
10	10 000 082 7	FED DPT AIDE A DOMICILE MILIEU RURAL	10 000 965 3	SSIAD ADMR	PINEY													

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2024				2025				2026				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
51	75 072 133 4	CROIX ROUGE FRANCAISE	51 000 368 4	SSIAD DE LA CROIX ROUGE DE REIMS	REIMS													
51	75 072 133 4	CROIX ROUGE FRANCAISE	51 000 939 2	SSIAD CROIX ROUGE FRANCAISE EPERNAY	EPERNAY													
51	51 000 951 7	CCAS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51 000 941 8	SSIAD CCAS DE CHALONS	CHALONS EN CHAMPAGNE													
51	51 000 073 0	ASSOC SOINS ET SANTE D'ORGEVAL	51 000 947 5	SSIAD "ORGEVAL" DE REIMS	REIMS													
51	51 000 373 4	ASSOC DE GESTION DU SSIAD	51 001 140 6	SSIAD SUD OUEST MARNNAIS SEZANNE	SEZANNE													
51	51 000 670 3	ASS FAMILLES RURALES FEDERATION MARNE	51 001 156 2	SSIAD FAMILLES RURALES SUD EST MARNNAIS	VITRY LE FRANCOIS													
51	51 000 966 5	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	51 001 212 3	SSIAD "IMC" DE REIMS	REIMS					X								
51	51 000 012 8	CENTRE HOSPITALIER DE FISMES	51 001 219 8	SSIAD DE L'HOPITAL LOCAL DE FISMES	FISMES													
51	51 000 007 8	CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS	51 001 221 4	SSIAD - CH DE VITRY LE FRANCOIS	VITRY LE FRANCOIS													
51	51 000 010 2	CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE-MENEHOULD	51 001 233 9	SSIADPA - CH DE SAINTE-MENEHOULD	SAINTE MENEHOULD													
51	51 000 670 3	ASS FAMILLES RURALES FEDERATION MARNE	51 001 235 4	SSIAD FAMIL RURALES CTRE OUEST MARNNAIS	ETOGES													
51	51 000 282 7	FEDERATION ADMR DE LA MARNE	51 001 236 2	SSIAD ADMR 51	TAISSY													
51	51 000 108 4	ASSOCIATION ROSACE	51 001 587 8	SSIAD DES 3 PILIERS	REIMS									X				
51	51 000 008 6	CENTRE HOSPITALIER DE MONTMIRAIL	51 001 945 8	SSIAD DE MONTMIRAIL	MONTMIRAIL													
51	51 000 670 3	ASS FAMILLES RURALES FEDERATION MARNE	51 002 063 9	SSIAD AFR CHALONS	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE													
51	51 000 038 3	EHPAD JEAN COLLERY	51 002 278 3	SSIAD - MAISON DE RETRAITE D'AY	AY CHAMPAGNE													
51	51 000 092 0	EHPAD MAISON DE RETRAITE	51 002 413 6	SSIAD PA MR SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	SAINT GERMAIN LA VILLE													

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2027				2028				2029				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
51	75 072 133 4	CROIX ROUGE FRANCAISE	51 000 368 4	SSIAD DE LA CROIX ROUGE DE REIMS	REIMS					X								
51	75 072 133 4	CROIX ROUGE FRANCAISE	51 000 939 2	SSIAD CROIX ROUGE FRANCAISE EPERNAY	EPERNAY					X								
51	51 000 951 7	CCAS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51 000 941 8	SSIAD CCAS DE CHALONS	CHALONS EN CHAMPAGNE					X								
51	51 000 073 0	ASSOC SOINS ET SANTE D'ORGEVAL	51 000 947 5	SSIAD "ORGEVAL" DE REIMS	REIMS					X								
51	51 000 373 4	ASSOC DE GESTION DU SSIAD	51 001 140 6	SSIAD SUD OUEST MARNNAIS SEZANNE	SEZANNE					X								
51	51 000 670 3	ASS FAMILLES RURALES FEDERATION MARNE	51 001 156 2	SSIAD FAMILLES RURALES SUD EST MARNNAIS	VITRY LE FRANCOIS					X								
51	51 000 966 5	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	51 001 212 3	SSIAD "IMC" DE REIMS	REIMS													
51	51 000 012 8	CENTRE HOSPITALIER DE FISMES	51 001 219 8	SSIAD DE L'HOPITAL LOCAL DE FISMES	FISMES					X								
51	51 000 007 8	CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS	51 001 221 4	SSIAD - CH DE VITRY LE FRANCOIS	VITRY LE FRANCOIS					X								
51	51 000 010 2	CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE-MENEHOULD	51 001 233 9	SSIADPA - CH DE SAINTE-MENEHOULD	SAINTE MENEHOULD					X								
51	51 000 670 3	ASS FAMILLES RURALES FEDERATION MARNE	51 001 235 4	SSIAD FAMIL RURALES CTRE OUEST MARNNAIS	ETOGES					X								
51	51 000 282 7	FEDERATION ADMR DE LA MARNE	51 001 236 2	SSIAD ADMR 51	TAISSY					X								
51	51 000 108 4	ASSOCIATION ROSACE	51 001 587 8	SSIAD DES 3 PILIERS	REIMS													
51	51 000 008 6	CENTRE HOSPITALIER DE MONTMIRAIL	51 001 945 8	SSIAD DE MONTMIRAIL	MONTMIRAIL						X							
51	51 000 670 3	ASS FAMILLES RURALES FEDERATION MARNE	51 002 063 9	SSIAD AFR CHALONS	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE					X								
51	51 000 038 3	EHPAD JEAN COLLERY	51 002 278 3	SSIAD - MAISON DE RETRAITE D'AY	AY CHAMPAGNE					X								
51	51 000 092 0	EHPAD MAISON DE RETRAITE	51 002 413 6	SSIAD PA MR SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	SAINT GERMAIN LA VILLE					X								

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2024				2025				2026				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
52	52 078 006 5	CENTRE HOSPITALIER DE MONTIER-EN-DER	52 000 105 8	SSIAD DE MONTIER EN DER	LA PORTE DU DER													
52	57 001 017 3	ASSOCIATION GROUPE SOS SENIORS	52 078 185 7	SSIAD "LE LIEN"	NOGENT													
52	52 078 007 3	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DIZIER	52 078 188 1	SSIAD DU CH DE SAINT-DIZIER	SAINT DIZIER													
52	52 078 005 7	CENTRE HOSPITALIER DE LANGRES	52 078 277 2	SSIADPA - CH DE LANGRES	LANGRES													
52	52 078 299 6	ASSOC LES VIOLETTES BERGES DE LA MEUSE	52 078 300 2	SSIAD DE SAINT-THIEBAULT	BOURMONT ENTRE MEUSE ET MOUZON													
52	52 078 003 2	CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT	52 078 334 1	SSIADPA - CH DE CHAUMONT	CHAUMONT													
52	52 078 009 9	HOPITAL LOCAL DE WASSY	52 078 399 4	SSIAD DE WASSY	WASSY													
52	52 000 013 4	MAISON DE RETRAITE	52 078 403 4	SSIAD SAINT MARTIN	ARC EN BARROIS													
52	52 000 016 7	MAISON DE RETRAITE	52 078 405 9	SSIAD AUX BRINS D'OSIER	FAYL BILLOT													
52	52 000 015 9	MAISON DE RETRAITE	52 078 408 3	SSIAD POUGNY	DOULAINCOURT SAUCOURT													
52	52 078 004 0	HOPITAL DE JOINVILLE	52 078 420 8	SSIAD DE JOINVILLE	JOINVILLE													
52	52 078 002 4	CTRE HOSPITALIER BOURBONNE-LES-BAINS	52 078 425 7	SSIAD DE BOURBONNE-LES-BAINS	BOURBONNE LES BAINS													

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2027				2028				2029				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
52	52 078 006 5	CENTRE HOSPITALIER DE MONTIER-EN-DER	52 000 105 8	SSIAD DE MONTIER EN DER	LA PORTE DU DER					X								
52	57 001 017 3	ASSOCIATION GROUPE SOS SENIORS	52 078 185 7	SSIAD "LE LIEN"	NOGENT					X								
52	52 078 007 3	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DIZIER	52 078 188 1	SSIAD DU CH DE SAINT-DIZIER	SAINT DIZIER					X								
52	52 078 005 7	CENTRE HOSPITALIER DE LANGRES	52 078 277 2	SSIADPA - CH DE LANGRES	LANGRES					X								
52	52 078 299 6	ASSOC LES VIOLETTES BERGES DE LA MEUSE	52 078 300 2	SSIAD DE SAINT-THIEBAULT	BOURMONT ENTRE MEUSE ET MOUZON					X								
52	52 078 003 2	CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT	52 078 334 1	SSIADPA - CH DE CHAUMONT	CHAUMONT					X								
52	52 078 009 9	HOPITAL LOCAL DE WASSY	52 078 399 4	SSIAD DE WASSY	WASSY					X								
52	52 000 013 4	MAISON DE RETRAITE	52 078 403 4	SSIAD SAINT MARTIN	ARC EN BARROIS					X								
52	52 000 016 7	MAISON DE RETRAITE	52 078 405 9	SSIAD AUX BRINS D'OSIER	FAYL BILLOT					X								
52	52 000 015 9	MAISON DE RETRAITE	52 078 408 3	SSIAD POUGNY	DOULAINCOURT SAUCOURT					X								
52	52 078 004 0	HOPITAL DE JOINVILLE	52 078 420 8	SSIAD DE JOINVILLE	JOINVILLE					X								
52	52 078 002 4	CTRE HOSPITALIER BOURBONNE-LES-BAINS	52 078 425 7	SSIAD DE BOURBONNE-LES-BAINS	BOURBONNE LES BAINS					X								

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2024				2025				2026				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
54	54 000 670 7	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	54 000 317 5	SSIAD OHS	NANCY						X							
54	54 002 278 7	ETAB.PUBLIC MEDICO-SOC COMMUNAL FAULX	54 000 387 8	SSIAD LES HETRES	FAULX							X						
54	54 000 138 5	ALAGH	54 000 532 9	SSIAD DE L'ALAGH	VILLERS LES NANCY													
54	54 002 340 5	FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY	54 000 534 5	SSIAD STE MARIE FONDATION ST CHARLES	NANCY													
54	54 002 568 1	GCSMS GRANDIR VIEILLIR PAYS COLOMBEY	54 000 727 5	SSIAD DE COLOMBEY LES BELLES (GCSMS)	COLOMBEY LES BELLES													
54	54 000 115 3	MAISON DE RETRAITE ST CHARLES VEZELISE	54 000 728 3	SSIAD MR ST CHARLES VEZELISE	VEZELISE						X							
54	54 000 855 4	ASS LE TOULOIS-NORD FAMILIAL	54 000 835 6	SSIAD BRANCION	ROYAUMEIX													
54	54 000 189 8	FEDERATION ADMR 54	54 001 059 2	SSIAD DES 4 CANTONS ADMR	BACCARAT													
54	54 000 199 7	ASSOCIATION ASAPA	54 001 256 4	SSIAD DE L'ASAPA	HAROUÉ													
54	57 001 018 1	ASSOCIATION GROUPE SOS SANTE	54 001 258 0	SSIAD CH MT ST MARTIN GROUPE SOS SANTE	MONT SAINT MARTIN													
54	54 000 189 8	FEDERATION ADMR 54	54 001 278 8	SSIAD "3 RIVIERES" ADMR	BLAINVILLE SUR L EAU													
54	54 000 701 0	CIAS CC ORNE LORRAINE CONFLUENCES	54 001 285 3	SSIAD DE JARNY - CIAS DE LA CCOLC	JARNY													
54	54 000 339 9	HL INTERCOM POMPEY LAY ST CHRISTOPHE	54 001 300 0	SSIAD HLI POMPEY-LAY ST CHRISTOPHE	POMPEY													
54	54 000 189 8	FEDERATION ADMR 54	54 001 301 8	SSIAD DES ETANGS ADMR	EINVILLE AU JARD													
54	54 000 004 9	CENTRE HOSPITALIER SAINT CHARLES TOUL	54 001 302 6	SSIAD CH TOUL	TOUL													
54	54 000 011 4	CENTRE HOSPITALIER ST NICOLAS DE PORT	54 001 316 6	SSIAD DU CH DE ST NICOLAS DE PORT	SAINT NICOLAS DE PORT													
54	54 000 231 8	ASSOCIATION SSIAD VAL DE LORRAINE	54 001 385 1	SSIAD DU VAL DE LORRAINE	BLENOD LES PONT A MOUSSON													
54	54 000 012 2	ASSOC LES MAISONS HOSPITALIERES (ALMH)	54 001 899 1	SSIAD ALMH SITE N. MAISONS	NEUVES MAISONS													
54	54 000 189 8	FEDERATION ADMR 54	54 002 039 3	SSIAD ADMR-GARDE	NANCY													
54	57 002 799 5	ASSPO	54 002 077 3	SSIAD ASSPO	JOEUF													

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2027				2028				2029				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
54	54 000 670 7	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	54 000 317 5	SSIAD OHS	NANCY													
54	54 002 278 7	ETAB.PUBLIC MEDICO-SOC COMMUNAL FAULX	54 000 387 8	SSIAD LES HETRES	FAULX													
54	54 000 138 5	ALAGH	54 000 532 9	SSIAD DE L'ALAGH	VILLERS LES NANCY					X								
54	54 002 340 5	FONDATION SAINT CHARLES DE NANCY	54 000 534 5	SSIAD STE MARIE FONDATION ST CHARLES	NANCY					X								
54	54 002 568 1	GCSMS GRANDIR VIEILLUR PAYS COLOMBEY	54 000 727 5	SSIAD DE COLOMBEY LES BELLES (GC SMS)	COLOMBEY LES BELLES					X								
54	54 000 115 3	MAISON DE RETRAITE ST CHARLES VEZELISE	54 000 728 3	SSIAD MR ST CHARLES VEZELISE	VEZELISE													
54	54 000 855 4	ASS LE TOULOIS-NORD FAMILIAL	54 000 835 6	SSIAD BRANCION	ROYAUMEIX					X								
54	54 000 189 8	FEDERATION ADMR 54	54 001 059 2	SSIAD DES 4 CANTONS ADMR	BACCARAT					X								
54	54 000 199 7	ASSOCIATION ASAPA	54 001 256 4	SSIAD DE L'ASAPA	HAROUÉ					X								
54	57 001 018 1	ASSOCIATION GROUPE SOS SANTE	54 001 258 0	SSIAD CH MT ST MARTIN GROUPE SOS SAN	MONT SAINT MARTIN					X								
54	54 000 189 8	FEDERATION ADMR 54	54 001 278 8	SSIAD "3 RIVIERES" ADMR	BLAINVILLE SUR L EAU					X								
54	54 000 701 0	CIAS CC ORNE LORRAINE CONFLUENCES	54 001 285 3	SSIAD DE JARNY - CIAS DE LA CCOLC	JARNY					X								
54	54 000 339 9	HL INTERCOM POMPEY LAY ST CHRISTOPHE	54 001 300 0	SSIAD HLI POMPEY-LAY ST CHRISTOPHE	POMPEY					X								
54	54 000 189 8	FEDERATION ADMR 54	54 001 301 8	SSIAD DES ETANGS ADMR	EINVILLE AU JARD					X								
54	54 000 004 9	CENTRE HOSPITALIER SAINT CHARLES TOUL	54 001 302 6	SSIAD CH TOUL	TOUL					X								
54	54 000 011 4	CENTRE HOSPITALIER ST NICOLAS DE PORT	54 001 316 6	SSIAD DU CH DE ST NICOLAS DE PORT	SAINT NICOLAS DE PORT					X								
54	54 000 231 8	ASSOCIATION SSIAD VAL DE LORRAINE	54 001 385 1	SSIAD DU VAL DE LORRAINE	BLÉNOD LES PONT A MOUSSON													
54	54 000 012 2	ASSOC LES MAISONS HOSPITALIERES (ALMH)	54 001 899 1	SSIAD ALMH SITE N. MAISONS	NEUVES MAISONS					X								
54	54 000 189 8	FEDERATION ADMR 54	54 002 039 3	SSIAD ADMR-GARDE	NANCY					X								
54	57 002 799 5	ASSPO	54 002 077 3	SSIAD ASSPO	JOEUF					X								

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2024				2025				2026				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
55	55 000 564 9	FEDERATION ADMR DE LA MEUSE	55 000 302 4	SSIAD ADMR MONTMEDY/STENAY	MONTMEDY													
55	55 000 723 1	EHPAD VALLÉE DE LA MEUSE	55 000 328 9	SSIAD DE LA VALLEE DE LA MEUSE	VAUCOULEURS													
55	55 000 688 6	CIAS BAR LE DUC - SUD MEUSE	55 000 388 3	SSIAD DE BAR LE DUC	BAR LE DUC													
55	55 000 035 0	MAISON DE RETRAITE DE DUN	55 000 457 6	SSIAD DE DUN SUR MEUSE	DUN SUR MEUSE													
55	68 002 145 8	ASS SOLIDAIRE DE SOUTIEN A DOM (ASSAD)	55 000 486 5	SSIAD ADAPAH 55 A REVIGNY	REVIGNY SUR ORNAIN													
55	55 000 038 4	MAISON DE RETRAITE DE LIGNY	55 000 503 7	SSIAD DE LIGNY EN BARROIS	LIGNY EN BARROIS													
55	55 000 037 6	EHPAD SAINT CHARLES GONDRECOURT	55 000 505 2	SSIAD DE GONDRECOURT	GONDRECOURT LE CHATEAU													
55	55 000 564 9	FEDERATION ADMR DE LA MEUSE	55 000 565 6	SSIAD ADMR ANCERVILLE	ANCERVILLE													
55	55 000 004 6	CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES COMMERCY	55 000 584 7	SSIAD DE COMMERCY	COMMERCY													
55	55 000 679 5	CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL	55 000 589 6	SSIAD DE ST MIHIEL	SAINT MIHIEL													
55	55 000 564 9	FEDERATION ADMR DE LA MEUSE	55 000 590 4	SSIAD - ADMR FRESNES	FRESNES EN WOEVRE													
55	55 000 679 5	CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL	55 000 614 2	SSIAD DE VERDUN	VERDUN													
55	55 000 564 9	FEDERATION ADMR DE LA MEUSE	55 000 627 4	SSIAD ADMR DES MONTHAIRONS	DIEUE SUR MEUSE													

Den	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2027				2028				2029				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
55	55 000 564 9	FEDERATION ADMR DE LA MEUSE	55 000 302 4	SSIAD ADMR MONTMEDY/STENAY	MONTMEDY					X								
55	55 000 723 1	EHPAD VALLÉE DE LA MEUSE	55 000 328 9	SSIAD DE LA VALLEE DE LA MEUSE	VAUCOULEURS						X							
55	55 000 688 6	CIAS BAR LE DUC - SUD MEUSE	55 000 388 3	SSIAD DE BAR LE DUC	BAR LE DUC					X								
55	55 000 035 0	MAISON DE RETRAITE DE DUN	55 000 457 6	SSIAD DE DUN SUR MEUSE	DUN SUR MEUSE							X						
55	68 002 145 8	ASS SOLIDAIRE DE SOUTIEN A DOM (ASSAD)	55 000 486 5	SSIAD ADAPAH 55 A REVIGNY	REVIGNY SUR ORNAIN					X								
55	55 000 038 4	MAISON DE RETRAITE DE LIGNY	55 000 503 7	SSIAD DE LIGNY EN BARROIS	LIGNY EN BARROIS					X								
55	55 000 037 6	EHPAD SAINT CHARLES GONDRECOURT	55 000 505 2	SSIAD DE GONDRECOURT	GONDRECOURT LE CHATEAU								X					
55	55 000 564 9	FEDERATION ADMR DE LA MEUSE	55 000 565 6	SSIAD ADMR ANCERVILLE	ANCERVILLE					X								
55	55 000 004 6	CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES COMMERCY	55 000 584 7	SSIAD DE COMMERCY	COMMERCY							X						
55	55 000 679 5	CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL	55 000 589 6	SSIAD DE ST MIHIEL	SAINT MIHIEL					X								
55	55 000 564 9	FEDERATION ADMR DE LA MEUSE	55 000 590 4	SSIAD - ADMR FRESNES	FRESNES EN WOEVRE					X								
55	55 000 679 5	CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL	55 000 614 2	SSIAD DE VERDUN	VERDUN					X								
55	55 000 564 9	FEDERATION ADMR DE LA MEUSE	55 000 627 4	SSIAD ADMR DES MONTHAIRONS	DIEUE SUR MEUSE					X								

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2024				2025				2026				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
57	75 005 075 9	CANSSM FILIERIS	54 001 276 2	SSIAD FILIERIS BRIEY A JOEUF	JOEUF					X								
57	75 005 075 9	CANSSM FILIERIS	54 002 365 2	SSIAD FILIERIS LONGWY A LONGLAVILLE	LONGLAVILLE													
57	75 005 075 9	CANSSM FILIERIS	54 002 376 9	SSIAD ET ESA FILIERIS D'AUDUN LE ROMAN	LONGLAVILLE													
57	75 005 075 9	CANSSM FILIERIS	55 000 624 1	SSIAD FILIERIS DE SPINCOURT	SPINCOURT													
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 000 570 2	SSIAD DE METZ / ARS SUR MOSELLE	METZ													
57	57 000 115 6	MAISON DE RETRAITE STE-MARIE	57 000 573 6	SSIAD POUR PERSONNES AGEES VIC/SEILL	VIC SUR SEILLE													
57	57 001 058 7	ASSOCIATION DU 3EME AGE PAYS DE BITCHE	57 000 574 4	SSIAD DE BITCHE	BITCHE													
57	57 001 214 6	ASSOC.ACT. PERS.AGEES ST AVOLD	57 000 576 9	SSIAD DE SAINT AVOLD	SAINT AVOLD													
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 000 577 7	SSIAD DE FREYMING MERLEBACH	FREYMING MERLEBACH													
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 000 578 5	SSIAD DE LA FENSCH "FLORANGE"	THIONVILLE													
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 001 176 7	SSIAD DE SARREBOURG	SARREBOURG													
57	57 000 049 7	HOPITAL "SAINT JACQUES"	57 001 186 6	SSIAD DE DIEUZE	DIEUZE					X								
57	57 001 017 3	ASSOCIATION GROUPE SOS SENIORS	57 001 246 8	SSIAD DE CREHANGE	CREHANGE													
57	57 000 119 8	MAISON DE RETRAITE STE ANNE	57 001 248 4	SSIAD D' ALBESTROFF	ALBESTROFF					X								
57	57 001 252 6	ASS GESTION ANIMATION MAPAD	57 001 253 4	SSIAD DE MOYEUUVRE GRANDE	MOYEUUVRE GRANDE													
57	57 000 135 4	ASS ST CHRISTOPHE DE WALSCHEID	57 001 255 9	SSIAD DE LA VALLE DE LA BIEVRE	WALSCHEID													
57	57 001 256 7	INSTANCE LOCALE COORD. ACTIONS P. A.	57 001 257 5	SSIAD DE STIRING WENDEL	STIRING WENDEL													
57	57 000 122 2	MAISON DE RETRAITE	57 001 260 9	SSIAD DE CREUTZWALD	CREUTZWALD													
57	57 002 844 9	ALYS	57 001 262 5	SSIAD DE BOULAY-BOUZONVILLE	BOULAY MOSELLE													
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 001 276 5	AMAPA - SSIAD	CHATEAU SALINS													
57	57 000 087 7	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	57 001 284 9	SSIAD DE COURCELLES CHAUSSY/SOLGNE	COURCELLES CHAUSSY													
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 001 331 8	SSIAD DE CATTENOM	THIONVILLE													
57	57 001 018 1	ASSOCIATION GROUPE SOS SANTE	57 001 358 1	SSIAD DE FORBACH	FORBACH													
57	57 002 844 9	ALYS	57 001 397 9	SSIAD DE ROMBAS	ENNERY													
57	75 005 075 9	CANSSM FILIERIS	57 002 164 2	SSIAD FILIERIS DE FONTOY	ALGRANGE													
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 002 249 1	SSIAD DE SARREGUEMINES	SARREGUEMINES													
57	57 002 363 0	GROUPE UNEOS	57 002 332 5	SSIAD SAINTE BLANDINE	METZ													
57	57 003 039 5	POLE SANTE MOSELLE	57 002 482 8	SSIAD CLINIQUE STE ELISABETH	YUTZ													
57	57 002 844 9	ALYS	57 002 488 5	SSIAD DE METZ	ENNERY													

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifs	Commune	2027				2028				2029				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
57	75 005 075 9	CANSSM FILIERIS	54 001 276 2	SSIAD FILIERIS BRIEY A JOEUF	JOEUF													
57	75 005 075 9	CANSSM FILIERIS	54 002 365 2	SSIAD FILIERIS LONGWY A LONGLAVILLE	LONGLAVILLE					X								
57	75 005 075 9	CANSSM FILIERIS	54 002 376 9	SSIAD ET ESA FILIERIS D'AUDUN LE ROMAN	LONGLAVILLE					X								
57	75 005 075 9	CANSSM FILIERIS	55 000 624 1	SSIAD FILIERIS DE SPINCOURT	SPINCOURT					X								
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 000 570 2	SSIAD DE METZ / ARS SUR MOSELLE	METZ					X								
57	57 000 115 6	MAISON DE RETRAITE STE-MARIE	57 000 573 6	SSIAD POUR PERSONNES AGEES VIC/SEILL	VIC SUR SEILLE					X								
57	57 001 058 7	ASSOCIATION DU 3EME AGE PAYS DE BITCHE	57 000 574 4	SSIAD DE BITCHE	BITCHE					X								
57	57 001 214 6	ASSOC.ACT. PERS.AGEES ST AVOLD	57 000 576 9	SSIAD DE SAINT AVOLD	SAINT AVOLD					X								
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 000 577 7	SSIAD DE FREYMING MERLEBACH	FREYMING MERLEBACH					X								
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 000 578 5	SSIAD DE LA FENSCH "FLORANGE"	THONVILLE					X								
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 001 176 7	SSIAD DE SARREBOURG	SARREBOURG					X								
57	57 000 049 7	HOPITAL "SAINT JACQUES"	57 001 186 6	SSIAD DE DIEUZE	DIEUZE													
57	57 001 017 3	ASSOCIATION GROUPE SOS SENIORS	57 001 246 8	SSIAD DE CREHANGE	CREHANGE					X								
57	57 000 119 8	MAISON DE RETRAITE STE ANNE	57 001 248 4	SSIAD D' ALBESTROFF	ALBESTROFF													
57	57 001 252 6	ASS GESTION ANIMATION MAPAD	57 001 253 4	SSIAD DE MOYEUVRE GRANDE	MOYEUVRE GRANDE					X								
57	57 000 135 4	ASS ST CHRISTOPHE DE WALSCHEID	57 001 255 9	SSIAD DE LA VALLE DE LA BIEVRE	WALSCHEID					X								
57	57 001 256 7	INSTANCE LOCALE COORD. ACTIONS P. A.	57 001 257 5	SSIAD DE STIRING WENDEL	STIRING WENDEL					X								
57	57 000 122 2	MAISON DE RETRAITE	57 001 260 9	SSIAD DE CREUTZWALD	CREUTZWALD					X								
57	57 002 844 9	ALYS	57 001 262 5	SSIAD DE BOULAY-BOUZONVILLE	BOULAY MOSELLE					X								
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 001 276 5	AMAPA - SSIAD	CHATEAU SALINS					X								
57	57 000 087 7	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	57 001 284 9	SSIAD DE COURCELLES CHAUSSY/SOLGNE	COURCELLES CHAUSSY					X								
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 001 331 8	SSIAD DE CATTENOM	THONVILLE					X								
57	57 001 018 1	ASSOCIATION GROUPE SOS SANTE	57 001 358 1	SSIAD DE FORBACH	FORBACH					X								
57	57 002 844 9	ALYS	57 001 397 9	SSIAD DE ROMBAS	ENNERY					X								
57	75 005 075 9	CANSSM FILIERIS	57 002 164 2	SSIAD FILIERIS DE FONTOY	ALGRANGE					X								
57	57 002 682 3	ASSOCIATION AMAPA	57 002 249 1	SSIAD DE SARREGUEMINES	SARREGUEMINES					X								
57	57 002 363 0	GROUPE UNEOS	57 002 332 5	SSIAD SAINTE BLANDINE	METZ					X								
57	57 003 039 5	POLE SANTE MOSELLE	57 002 482 8	SSIAD CLINIQUE STE ELISABETH	YUTZ					X								
57	57 002 844 9	ALYS	57 002 488 5	SSIAD DE METZ	ENNERY					X								

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifs	Commune	2024				2025				2026				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
67	67 000 359 9	ASSOCIATION DIACONALE NORD ALSACE	67 000 364 9	SSIAD DE WOERTH	WOERTH													
67	67 078 035 2	EHPAD LES TROIS COLLINES	67 000 385 4	SSIAD DE BOUXWILLER	BOUXWILLER													
67	75 072 133 4	CROIX ROUGE FRANCAISE	67 000 458 9	SSIAD CRF DE DRULINGEN	DRULINGEN													
67	67 078 007 1	HOPITAL LA GRAFENBOURG	67 000 514 9	SSIAD DE LA GRAFENBOURG BRUMATH	BRUMATH													
67	67 078 064 2	HOPITAL LOCAL DE MOLSHEIM	67 000 632 9	SSIAD HOPITAL LOCAL MOLSHEIM	MOLSHEIM													
67	67 000 726 9	EHPAD RESIDENCE LE RIED	67 000 784 8	SSIAD DE MARCKOLSHEIM	MARCKOLSHEIM													
67	67 079 242 3	ASS INTERCOMMUNALE SOINS MALADES	67 001 419 0	SSIAD DE DIEMERINGEN	DIEMERINGEN													
67	67 078 058 4	CENTRE HOSPITALIER DÉPARTEMENTAL	67 079 170 6	SSIAD CENTRE HOSPIT DEPART BISCHWILLER	BISCHWILLER		X											
67	67 078 033 7	CENTRE HOSPITALIER DE HAGUENAU	67 079 555 8	SSIAD DU CH DE HAGUENAU	HAGUENAU		X											
67	67 079 234 0	ABRAPA	67 079 630 9	SSIAD ABRAPA STRASBOURG CENTRE	STRASBOURG													
67	67 078 015 4	ASSOCIATION DIACONAT BETHESDA	67 079 667 1	SSIAD DIACONAT-BETHESDA	STRASBOURG													
67	67 078 054 3	CH INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER	67 079 670 5	SSIAD DU CHIL	WISSEMBOURG													
67	67 079 691 1	ASSOCIATION VIVRE CHEZ MOI	67 079 692 9	SSIAD VIVRE CHEZ MOI STRASBOURG	STRASBOURG													

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifs	Commune	2027				2028				2029				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
67	67 000 359 9	ASSOCIATION DIACONALE NORD ALSACE	67 000 364 9	SSIAD DE WOERTH	WOERTH					X								
67	67 078 035 2	EHPAD LES TROIS COLLINES	67 000 385 4	SSIAD DE BOUXWILLER	BOUXWILLER								X					
67	75 072 133 4	CROIX ROUGE FRANCAISE	67 000 458 9	SSIAD CRF DE DRULINGEN	DRULINGEN					X								
67	67 078 007 1	HOPITAL LA GRAFENBOURG	67 000 514 9	SSIAD DE LA GRAFENBOURG BRUMATH	BRUMATH					X								
67	67 078 064 2	HOPITAL LOCAL DE MOLSHEIM	67 000 632 9	SSIAD HOPITAL LOCAL MOLSHEIM	MOLSHEIM					X								
67	67 000 726 9	EHPAD RESIDENCE LE RIED	67 000 784 8	SSIAD DE MARCKOLSHEIM	MARCKOLSHEIM					X								
67	67 079 242 3	ASS INTERCOMMUNALE SOINS MALADES	67 001 419 0	SSIAD DE DIEMERINGEN	DIEMERINGEN					X								
67	67 078 058 4	CENTRE HOSPITALIER DÉPARTEMENTAL	67 079 170 6	SSIAD CENTRE HOSPIT DEPART BISCHWILLER	BISCHWILLER									X				
67	67 078 033 7	CENTRE HOSPITALIER DE HAGUENAU	67 079 555 8	SSIAD DU CH DE HAGUENAU	HAGUENAU										X			
67	67 079 234 0	ABRAPA	67 079 630 9	SSIAD ABRAPA STRASBOURG CENTRE	STRASBOURG					X								
67	67 078 015 4	ASSOCIATION DIACONAT BETHESDA	67 079 667 1	SSIAD DIACONAT-BETHESDA	STRASBOURG					X								
67	67 078 054 3	CH INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER	67 079 670 5	SSIAD DU CHIL	WISSEMBOURG					X								
67	67 079 691 1	ASSOCIATION VIVRE CHEZ MOI	67 079 692 9	SSIAD VIVRE CHEZ MOI STRASBOURG	STRASBOURG					X								

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2024				2025				2026				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
68	68 001 819 9	APAMAD	68 001 037 8	SSIAD APAMAD MULHOUSE	MULHOUSE					X								
68	68 001 151 7	ASSOC PROF SANTE DU CENTRE ALSACE	68 001 039 4	SSIAD APSCA COLMAR-KAYSERSBERG	COLMAR													
68	68 002 144 1	SUNDGAU ACCOMPAGNEMENT	68 001 074 1	SSIAD SUNDGAU ACCOMPAGNEMENT ALTKIRCH	ALTKIRCH													
68	68 001 152 5	ASS PROFESSIONS SANTE REGION MULHOUSE	68 001 075 8	SSIAD APS REGION MULHOUSE	MULHOUSE								X					
68	68 000 149 2	ASS CTRES DE SOINS CERNAY & ENV-SANTEA	68 001 277 0	SSIAD CERNAY	CERNAY								X					
68	68 000 064 3	FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT	68 001 288 7	SSIAD DOMISOINS GUEBWILLER	GUEBWILLER													
68	68 001 413 1	ASSOCIATION LES LYS D'ARGENT	68 001 294 5	SSIAD SIERENTZ	SIERENTZ													
68	68 001 302 6	ASS GESTION SSIAD RIXHEIM & ENV.	68 001 303 4	SSIAD RIXHEIM	RIXHEIM								X					
68	68 000 115 3	EMS INTERCOM CANTON VERT ORBEY	68 001 318 2	SSIAD ORBEY	ORBEY				X									
68	68 001 340 6	ASSOC LOCALE SOINS INF A DOMICILE	68 001 341 4	SSIAD ALSID SAINT-LOUIS	SAINTE LOUIS								X					
68	68 000 040 3	EHPAD PUBLIC AUTONOME DE MASEVAUX	68 001 342 2	SSIAD LE CASTEL BLANC MASEVAUX	MASEVAUX NIEDERBRUCK													
68	67 078 129 3	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	68 001 348 9	SSIAD ODEREN	ODEREN						X							
68	68 000 066 8	ASSOCIATION ASAD	68 001 356 2	SSIAD ASAD COLMAR	COLMAR													
68	68 000 098 1	HOP INTERCOM ENSSISHEIM NEUF-BRISACH	68 001 363 8	SSIAD ENSSISHEIM	ENSSISHEIM													
68	68 000 111 2	CENTRE HOSPITALIER DE MUNSTER	68 001 384 4	SSIAD MUNSTER	MUNSTER													
68	68 000 108 8	HOPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM	68 001 444 6	SSIAD HOP INTERCOM SOULTZ ISSENHEIM	SOULTZ HAUT RHIN													

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2027				2028				2029					
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T		
68	68 001 819 9	APAMAD	68 001 037 8	SSIAD APAMAD MULHOUSE	MULHOUSE														
68	68 001 151 7	ASSOC PROF SANTE DU CENTRE ALSACE	68 001 039 4	SSIAD APSCA COLMAR-KAYSERSBERG	COLMAR									X					
68	68 002 144 1	SUNDGAU ACCOMPAGNEMENT	68 001 074 1	SSIAD SUNDGAU ACCOMPAGNEMENT ALTKIRCH	ALTKIRCH					X									
68	68 001 152 5	ASS PROFESSIONS SANTE REGION MULHOUSE	68 001 075 8	SSIAD APS REGION MULHOUSE	MULHOUSE														
68	68 000 149 2	ASS CTRES DE SOINS CERNAY & ENV-SANTEA	68 001 277 0	SSIAD CERNAY	CERNAY														
68	68 000 064 3	FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT	68 001 288 7	SSIAD DOMISOINS GUEBWILLER	GUEBWILLER					X									
68	68 001 413 1	ASSOCIATION LES LYS D'ARGENT	68 001 294 5	SSIAD SIERENTZ	SIERENTZ									X					
68	68 001 302 6	ASS GESTION SSIAD RIXHEIM & ENV.	68 001 303 4	SSIAD RIXHEIM	RIXHEIM														
68	68 000 115 3	EMS INTERCOM CANTON VERT ORBEY	68 001 318 2	SSIAD ORBEY	ORBEY														X
68	68 001 340 6	ASSOC LOCALE SOINS INF A DOMICILE	68 001 341 4	SSIAD ALSID SAINT-LOUIS	SAINTE LOUIS														
68	68 000 040 3	EHPAD PUBLIC AUTONOME DE MASEVAUX	68 001 342 2	SSIAD LE CASTEL BLANC MASEVAUX	MASEVAUX NIEDERBRUCK					X									
68	67 078 129 3	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	68 001 348 9	SSIAD ODEREN	ODEREN														
68	68 000 066 8	ASSOCIATION ASAD	68 001 356 2	SSIAD ASAD COLMAR	COLMAR					X									
68	68 000 098 1	HOP INTERCOM ENSSISHEIM NEUF-BRISACH	68 001 363 8	SSIAD ENSSISHEIM	ENSSISHEIM					X									
68	68 000 111 2	CENTRE HOSPITALIER DE MUNSTER	68 001 384 4	SSIAD MUNSTER	MUNSTER					X									
68	68 000 108 8	HOPITAL INTERCOMMUNAL SOULTZ-ISSENHEIM	68 001 444 6	SSIAD HOP INTERCOM SOULTZ ISSENHEIM	SOULTZ HAUT RHIN					X									

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2024				2025				2026				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
88	88 078 026 7	CENTRE HOSPITALIER LES TROIS RIVIERES	88 000 126 8	SSIAD RATTACHE HL CHATEL-SUR-MOSELLE	CHATEL SUR MOSELLE													
88	88 000 914 7	CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES	88 000 177 1	CHI HMV - SSIAD GERARDMER	GERARDMER													
88	88 078 033 3	HOPITAL LOCAL DE LAMARCHE	88 000 418 9	SSIAD RATTACHE A HL DE LAMARCHE	LAMARCHE													
88	88 000 825 5	ETS PU COM MED SOC "LES GRÈS FLAMMÉS"	88 000 559 0	SSIAD DE L'EPMSC "LES GRÈS FLAMMÉS"	RAMBERVILLERS													
88	88 000 776 0	CHASVM - VAL D'AJOL	88 000 652 3	SSIAD RESIDENCE DU VAL DE JOYE	SAINT NABORD													
88	88 078 449 1	CCAS DE LA BRESSE	88 000 655 6	SSIAD DE LA BRESSE	LA BRESSE													
88	88 000 914 7	CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES	88 000 919 6	CHI HMV SSIAD DES 5 VALLEES	MOYENMOUTIER													
88	88 078 454 1	CCAS D'EPINAL	88 078 432 7	SSIAD CCAS D'EPINAL	EPINAL													
88	88 000 778 6	CH DE LA HAUTE VALLEE DE LA MOSELLE	88 078 433 5	SSIAD RATTACHE AU C2HVM	LE THILLOT													
88	88 000 041 9	RESIDENCE LES SAULES	88 078 434 3	SSIAD RATTACHE A EHPAD DE SAULXURES	SAULXURES SUR MOSELOTTE													
88	88 000 914 7	CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES	88 078 439 2	CHI HMV - SSIAD SAINT DIE DES VOSGES	SAINT DIE DES VOSGES													
88	54 001 304 2	MUTUALITE FRANCAISE LORRAINE - UTML	88 078 447 5	SSIAD/ESAD UTML EPINAL	EPINAL													
88	88 000 597 0	SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	88 078 525 8	SSIAD BASSIN MOYENNE MOSELLE DE VINCEY	VINCEY													
88	88 000 914 7	CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES	88 078 526 6	CHI HMV - SSIAD FRAIZE	FRAIZE													
88	88 000 733 1	ETAB PUB COM MED SOC A.BARBIER DARNEY	88 078 557 1	SSIAD DE DARNEY	DARNEY													
88	88 078 025 9	HOPITAL LOCAL DE BRUYERES	88 078 737 9	SSIAD RATTACHE HL DE BRUYERES	BRUYERES													
88	88 000 729 9	CHI DE L' OUEST VOSGIEN	88 078 802 1	SSIAD RATTACHE AU CHI OV A NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU													

Dep	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	2027				2028				2029				
						1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
88	88 078 026 7	CENTRE HOSPITALIER LES TROIS RIVIERES	88 000 126 8	SSIAD RATTACHE HL CHATEL-SUR-MOSELLE	CHATEL SUR MOSELLE													
88	88 000 914 7	CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES	88 000 177 1	CHI HMV - SSIAD GERARDMER	GERARDMER							X						
88	88 078 033 3	HOPITAL LOCAL DE LAMARCHE	88 000 418 9	SSIAD RATTACHE A HL DE LAMARCHE	LAMARCHE							X						
88	88 000 825 5	ETS PU COM MED SOC "LES GRÈS FLAMMÉS"	88 000 559 0	SSIAD DE L'EPMSC "LES GRÈS FLAMMÉS"	RAMBERVILLERS							X						
88	88 000 776 0	CHASVM - VAL D'AJOL	88 000 652 3	SSIAD RESIDENCE DU VAL DE JOYE	SAINT NABORD							X						
88	88 078 449 1	CCAS DE LA BRESSE	88 000 655 6	SSIAD DE LA BRESSE	LA BRESSE							X						
88	88 000 914 7	CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES	88 000 919 6	CHI HMV SSIAD DES 5 VALLEES	MOYENMOUTIER									X				
88	88 078 454 1	CCAS D'EPINAL	88 078 432 7	SSIAD CCAS D'EPINAL	EPINAL							X						
88	88 000 778 6	CH DE LA HAUTE VALLEE DE LA MOSELLE	88 078 433 5	SSIAD RATTACHE AU C2HVM	LE THILLOT							X						
88	88 000 041 9	RESIDENCE LES SAULES	88 078 434 3	SSIAD RATTACHE A EHPAD DE SAULXURES	SAULXURES SUR MOSELOTTE								X					
88	88 000 914 7	CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES	88 078 439 2	CHI HMV - SSIAD SAINT DIE DES VOSGES	SAINT DIE DES VOSGES							X						
88	54 001 304 2	MUTUALITE FRANCAISE LORRAINE - UTML	88 078 447 5	SSIAD/ESAD UTML EPINAL	EPINAL								X					
88	88 000 597 0	SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	88 078 525 8	SSIAD BASSIN MOYENNE MOSELLE DE VINCEY	VINCEY							X						
88	88 000 914 7	CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES	88 078 526 6	CHI HMV - SSIAD FRAIZE	FRAIZE							X						
88	88 000 733 1	ETAB PUB COM MED SOC A.BARBIER DARNEY	88 078 557 1	SSIAD DE DARNEY	DARNEY							X						
88	88 078 025 9	HOPITAL LOCAL DE BRUYERES	88 078 737 9	SSIAD RATTACHE HL DE BRUYERES	BRUYERES							X						
88	88 000 729 9	CHI DE L' OUEST VOSGIEN	88 078 802 1	SSIAD RATTACHE AU CHI OV A NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU							X						

Programmation des évaluations ESSMS PH GRAND EST

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégorie	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
08	80000086	CH BELAIR	080009806	MAS CLOS DE LA FONTAINE	CHARLEVILLE-MEZIERES	MAS					X							
08	80000367	ENSEMBLE	080007784	SESSAD ENTRE VENCE ET MEUSE	FLIZE	SESSAD								X				
08	80000367	ENSEMBLE	080002769	SESADORA	ETREPIGNY	Etab. Expér. A.H.					X							
08	80000367	ENSEMBLE	080009517	MAS ETREPIGNY	ETREPIGNY	MAS								X				
08	80000367	ENSEMBLE	080000185	I.M.E.	FLIZE	IME								X				
08	80000375	APAJH DES ARDENNES	080006844	SESSAD DES RIEZES ET DES SARTS	ROCROI	SESSAD												
08	80000375	APAJH DES ARDENNES	080000193	IME LES SAPINS	ROCROI	IME												
08	80000508	COMITE LA TOUR	080006802	SESSAD LA TOUR	SEDAN	SESSAD												X
08	80000508	COMITE LA TOUR	080002082	I.M.E. LA TOUR	SEDAN	IME												X
08	80000508	COMITE LA TOUR	080009228	ESPACE DE VIE SCOLAIRE GEORGES OUVRARD	SEDAN	Etab. Expér. Enf. Hand.					X							
08	80001407	ASSOCIATION POUR HANDICAPES	080006414	MAS LES CAMPANULES	AUVILLERS-LES-FORGES	MAS												X
08	80006083	ASSOCIATION VAS	080009905	SESSAD CTRE D'AUDIOPH ET EDUC SENSORI	CHARLEVILLE-MEZIERES	SESSAD												X
08	80006083	ASSOCIATION VAS	080001894	CTRE D'AUDIOPHONOL ET D'EDUC SENSORIEL	CHARLEVILLE-MEZIERES	Inst. Ed. Sen. Sour. Ave												X
08	80006083	ASSOCIATION VAS	080000235	CMPP DES ARDENNES	CHARLEVILLE-MEZIERES	CMPP												X
08	80006216	A.A.P.H.	080009327	ESAT AAPH CHARLEVILLE	CHARLEVILLE-MEZIERES	ESAT					X							
08	80006331	FEDERATION ARDENNES LIGUE ENSEIGNEMENT	080007768	SESSAD LES SYLVAINS	ORICOURT	SESSAD								X				
08	80006331	FEDERATION ARDENNES LIGUE ENSEIGNEMENT	080002348	ITEP SAAME TH ET CH FORTIER	HAYBES	ITEP					X							
08	80006331	FEDERATION ARDENNES LIGUE ENSEIGNEMENT	080000177	IME MORAYPRE	HAYBES	IME							X					

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégorie	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
08	80000086	CH BELAIR	080009806	MAS CLOS DE LA FONTAINE	CHARLEVILLE-MEZIERES	MAS													
08	80000367	ENSEMBLE	080007784	SESSAD ENTRE VENCE ET MEUSE	FLIZE	SESSAD													
08	80000367	ENSEMBLE	080002769	SESADORA	ETREPIGNY	Etab. Expér. A.H.													
08	80000367	ENSEMBLE	080009517	MAS ETREPIGNY	ETREPIGNY	MAS													
08	80000367	ENSEMBLE	080000185	I.M.E.	FLIZE	IME													
08	80000375	APAJH DES ARDENNES	080006844	SESSAD DES RIEZES ET DES SARTS	ROCROI	SESSAD						X							
08	80000375	APAJH DES ARDENNES	080000193	IME LES SAPINS	ROCROI	IME						X							
08	80000508	COMITE LA TOUR	080006802	SESSAD LA TOUR	SEDAN	SESSAD													
08	80000508	COMITE LA TOUR	080002082	I.M.E. LA TOUR	SEDAN	IME													
08	80000508	COMITE LA TOUR	080009228	ESPACE DE VIE SCOLAIRE GEORGES OUVRARD	SEDAN	Etab. Expér. Enf. Hand.													
08	80001407	ASSOCIATION POUR HANDICAPES	080006414	MAS LES CAMPANULES	AUVILLERS-LES-FORGES	MAS													
08	80006083	ASSOCIATION VAS	080009905	SESSAD CTRE D'AUDIOPH ET EDUC SENSORI	CHARLEVILLE-MEZIERES	SESSAD													X
08	80006083	ASSOCIATION VAS	080001894	CTRE D'AUDIOPHONOL ET D'EDUC SENSORIEL	CHARLEVILLE-MEZIERES	Inst. Ed. Sen. Sour. Ave													X
08	80006083	ASSOCIATION VAS	080000235	CMPP DES ARDENNES	CHARLEVILLE-MEZIERES	CMPP													X
08	80006216	A.A.P.H.	080009327	ESAT AAPH CHARLEVILLE	CHARLEVILLE-MEZIERES	ESAT													
08	80006331	FEDERATION ARDENNES LIGUE ENSEIGNEMENT	080007768	SESSAD LES SYLVAINS	DRICOURT	SESSAD													
08	80006331	FEDERATION ARDENNES LIGUE ENSEIGNEMENT	080002348	ITEP SAAME TH ET CH FORTIER	HAYBES	ITEP													
08	80006331	FEDERATION ARDENNES LIGUE ENSEIGNEMENT	080000177	IME MORAYPRE	HAYBES	IME													

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégorie	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
08	80006893	A.F.E.I.P.H	08000201	IMPRO DE REVIN	REVIN	IME				X								
08	80006893	A.F.E.I.P.H	080003205	ESAT AFEIPH FUMAY	FUMAY	ESAT				X								
08	80007057	SAUVEGARDE DES ARDENNES	080009285	SESSAD ITEP BAZEILLES	BAZEILLES	SESSAD												
08	80007057	SAUVEGARDE DES ARDENNES	080009277	ITEP BAZEILLES	BAZEILLES	ITEP							X					
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080009301	SESSAD	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	SESSAD				X								
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080009194	ITEP EDPAMS	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	ITEP				X								
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080000011	I.M.E. EDPAMS	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	IME				X								
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080009269	FOYER DE REPIT	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	Etab. Expér. Enf. Hand.				X								
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080006794	ESAT GRANDPRE	GRANDPRE	ESAT												
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080008659	CTRE ACC. FAM. SPÉC.	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	Ctre. Acc. Fa m. Spécia.				X								
08	510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	080009871	SESSAD IEPM DE MONTVILLERS	BAZEILLES	SESSAD							X					
08	510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	080002132	IEPM DE MONTVILLERS	BAZEILLES	Etab. Enf. ad o. Poly.							X					
08	540019726	UGE CAM NORD-EST	080009335	UEROS	CHARLEVILLE-MEZIERES	UEROS							X					
08	540019726	UGE CAM NORD-EST	080009913	SESSAD CENTRE DE RÉÉDUCATION MOTRICE	WARNECOURT	SESSAD		X										
08	540019726	UGE CAM NORD-EST	080007222	CTRE PREORIENTATION UGECAM	CHARLEVILLE-MEZIERES	Etab. Serv. Pr éorient.		X										
08	540019726	UGE CAM NORD-EST	080007248	CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE	WARNECOURT	Etab. Enf. ad o. Poly.		X										

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégorie	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
08	80006893	A.F.E.I.P.H	080000201	IMPRO DE REVIN	REVIN	IME													X
08	80006893	A.F.E.I.P.H	080003205	ESAT AFEIPH FUMAY	FUMAY	ESAT													X
08	80007057	SAUVEGARDE DES ARDENNES	080009285	SESSAD ITEP BAZEILLES	BAZEILLES	SESSAD					X								
08	80007057	SAUVEGARDE DES ARDENNES	080009277	ITEP BAZEILLES	BAZEILLES	ITEP													
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080009301	SESSAD	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	SESSAD													
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080009194	ITEP EDPAMS	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	ITEP													
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080000011	I.M.E. EDPAMS	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	IME													
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080009269	FOYER DE REPIT	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	Etab. Expér. Enf. Hand.													
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080006794	ESAT GRANDPRE	GRANDPRE	ESAT						X							
08	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	080008659	CTRE ACC. FAM. SPÉC.	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	Ctre. Acc. Fa m. Spécia.													
08	510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	080009871	SESSAD IEPM DE MONTVILLERS	BAZEILLES	SESSAD													
08	510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	080002132	IEPM DE MONTVILLERS	BAZEILLES	Etab. Enf. ad o. Poly.													
08	540019726	UGE CAM NORD-EST	080009335	UEROS	CHARLEVILLE-MEZIERES	UEROS													X
08	540019726	UGE CAM NORD-EST	080009913	SESSAD CENTRE DE RÉÉDUCATION MOTRICE	WARNECOURT	SESSAD									X				
08	540019726	UGE CAM NORD-EST	080007222	CTRE PREORIENTATION UGECAM	CHARLEVILLE-MEZIERES	Etab. Serv. Pr éorient.									X				
08	540019726	UGE CAM NORD-EST	080007248	CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE	WARNECOURT	Etab. Enf. ad o. Poly.									X				

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégorie	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
10	100000033	EPSMA	100008267	MAS LA FONTAINE DE L'ORME	BRIENNE-LE-CHATEAU	MAS													
10	100001338	INSTITUT DE CHANTELOUP	100008960	SESSAD DEFICIENTS VISUELS	SAINTE-SAVINE	SESSAD						X							
10	100001338	INSTITUT DE CHANTELOUP	100008952	SESSAD DEFICIENTS MOTEURS	SAINTE-SAVINE	SESSAD						X							
10	100001338	INSTITUT DE CHANTELOUP	100007038	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS	SAINTE-SAVINE	SESSAD						X							
10	100001338	INSTITUT DE CHANTELOUP	100000165	INSTITUT D'EDUC MOTRICE DE CHANTELOUP	SAINTE-SAVINE	IEM						X							
10	100005851	ASSAGE	100007616	ITEP "DANTON"	TROYES	ITEP													X
10	100005851	ASSAGE	100007541	HOME PLEIN ESPOIR- ITEP	MERY-SUR-SEINE	ITEP													X
10	100005851	ASSAGE	100000025	CMPP DE TROYES	TROYES	CMPP													X
10	100005851	ASSAGE	100002096	CHANTEJOIE - IME	ROUILLY-SAINT-LOUP	IME													X
10	100005875	APEI AUBE	100003458	SESSAD DÉFICIENTS INTELLEC LA SITTELLE	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	SESSAD							X						
10	100005875	APEI AUBE	100006980	MAS LE VILLAGE	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	MAS							X						
10	100005875	APEI AUBE	100007590	L'ÉVEIL - ITEP	VENDEUVRE-SUR-BARSE	ITEP							X						
10	100005875	APEI AUBE	100000223	IMPRO L'ACCUEIL	MESNIL-SAINT-LOUP	IME							X						
10	100005875	APEI AUBE	100000207	IME VERGER FLEURI	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	IME							X						
10	100005875	APEI AUBE	100002286	IME L'EVEIL	VENDEUVRE-SUR-BARSE	IME							X						

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégorie	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
10	100005875	APEI AUBE	100000173	IME GAI SOLEIL	TROYES	IME													
10	100005875	APEI AUBE	100003565	ESPACE ESAT	TROYES	ESAT													
10	100005875	APEI AUBE	100006295	ESAT SELF LA FONTAINE	TROYES	ESAT													
10	100005875	APEI AUBE	100003391	ESAT LE MENOIS	ROUILLY-SAINT-LOUP	ESAT													
10	100005875	APEI AUBE	100001056	ESAT "LE TERTRE"	ST PARRÉS AUX TERTRES	ESAT													
10	100005875	APEI AUBE	100010644	CAP ESAT	ROMILLY-SUR-SEINE	ESAT													
10	100005875	APEI AUBE	100007707	ACCUEIL JOUR POLYHAND LES PARPAILLOLS	BREVIANDES	Etab.Enf.ad o.Poly.													
10	100006832	ASS DEP DES PUPILLES DE L'AUBE	100007608	INSTIT THERAPEUTIQ EDUCAT ET PEDAGOGIQ	MONTCEAUX-LES-VAUDES	ITEP												X	
10	100006832	ASS DEP DES PUPILLES DE L'AUBE	100000215	I.M.E. DE MONTCEAUX-LES-VAUDES	MONTCEAUX-LES-VAUDES	IME												X	
10	100006832	ASS DEP DES PUPILLES DE L'AUBE	100006709	ESAT CHAMPAGNE (LES RICEYS)	LES RICEYS	ESAT												X	
10	100008317	ASS PROMOTION TH-CAT BEAUREGARD	100007004	ESAT BEAUREGARD	NOGENT SUR SEINE	ESAT												X	
10	590799730	ASSO A.L.E.F.P.A.	100009984	SESSAD ALEFPA	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	SESSAD												X	
10	750022238	AFG AUTISME	100008838	SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	SESSAD												X	
10	930019484	LADAPT	100005552	ESRP LADAPT	TROYES	Etab.Serv.R éadap.Pro												X	
10	930019484	LADAPT	100001569	ESAT "HORS LES MURS"	TROYES	ESAT												X	

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégorie	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
10	100005875	APEI AUBE	100000173	IME GAI SOLEIL	TROYES	IME							X						
10	100005875	APEI AUBE	100003565	ESPACE ESAT	TROYES	ESAT							X						
10	100005875	APEI AUBE	100006295	ESAT SELF LA FONTAINE	TROYES	ESAT							X						
10	100005875	APEI AUBE	100003391	ESAT LE MENOIS	ROUILLY-SAINT-LOUP	ESAT							X						
10	100005875	APEI AUBE	100001056	ESAT "LE TERTRE"	ST PARRÉS AUX TERTRES	ESAT							X						
10	100005875	APEI AUBE	100010644	CAP ESAT	ROMILLY-SUR-SEINE	ESAT							X						
10	100005875	APEI AUBE	100007707	ACCUEIL JOUR POLYHAND LES PAPPALLOLS	BREVIANDES	Etab. Enf. ad o. Poly.							X						
10	100006832	ASS DEP DES PUPILLES DE L'AUBE	100007608	INSTIT THERAPEUTIQU EDUCAT ET PEDAGOGIQU	MONTCEAUX-LES-VAUDES	ITEP													X
10	100006832	ASS DEP DES PUPILLES DE L'AUBE	100000215	I.M.E. DE MONTCEAUX-LES-VAUDES	MONTCEAUX-LES-VAUDES	IME													X
10	100006832	ASS DEP DES PUPILLES DE L'AUBE	100006709	ESAT CHAMPAGNE (LES RICEYS)	LES RICEYS	ESAT													X
10	100008317	ASS PROMOTION TH-CAT BEAUREGARD	100007004	ESAT BEAUREGARD	NOGENT SUR SEINE	ESAT													
10	530739730	ASSO A.L.E.F.P.A.	100009984	SESSAD ALEFPA	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	SESSAD													
10	750022238	AFG AUTISME	100008838	SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	SESSAD													
10	930019484	LADAPT	100005552	ESRP LADAPT	TROYES	Etab. Serv. R éadap. Pro													X
10	930019484	LADAPT	100001569	ESAT "HORS LES MURS"	TROYES	ESAT													X

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifs	Commune	Libellé catégor.	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
51	510000029	CHU REIMS	510016439	CENTRE DE RESSOURCES AUTISME	REIMS	Ctrc.Ressour ces				X								
51	510000052	ETABT PUBLIC SANTE MENTALE MARNE	510020688	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE EPSM MARNE	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	MAS												
51	510000151	ASS. CRMC -	510023781	SESSAD "ROSE DES VENTS" FAGNIERES	FAGNIERES	SESSAD				X								
51	510000151	ASS. CRMC -	510023773	IEM ERIC DEGREMONT	FAGNIERES	IEM				X								
51	510000623	ASS. GESTION DE L'INST MICHEL FANDRE	510000300	CRESVAL INSTITUT MICHEL FANDRE	REIMS	Inet.Ed.Sen.S our.Ave												
51	510000623	ASS. GESTION DE L'INST MICHEL FANDRE	510000326	CMPP D'EPERNAY	EPERNAY	CMPP												
51	510000631	ASSOC DU CMPP DE REIMS	510000318	CMPP DE REIMS	REIMS	CMPP		X										
51	510000649	ASSOCIATION SEVE-EVEIL	510025257	SESSAD L'EVEIL	CORMONTREUIL	SESSAD								X				
51	510000649	ASSOCIATION SEVE-EVEIL	510000391	IME L'EVEIL	CORMONTREUIL	IME							X					
51	510000649	ASSOCIATION SEVE-EVEIL	510011752	ESAT "EPI"	CORMONTREUIL	ESAT							X					
51	510000870	ASOMP AEI DE SEZANNE	510002082	INSTITUT MEDICO EDUCATIF DE SEZANNE	SEZANNE	IME				X								
51	510000870	ASOMP AEI DE SEZANNE	510011932	ESAT DE L'ASOMP AEI	SEZANNE	ESAT				X								
51	510001043	ASSOCIATION DU CAT "LES ANTES"	510004138	ESAT "LES ANTES"	LE MEIX TIERCELIN	ESAT												
51	510004492	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	510011968	M.A.S "LES ALOUETTES"	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	MAS					X							
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510012461	SESSAD PAPILLONS BLANCS D'EPERNAY	EPERNAY	SESSAD												
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510015258	SESSAD MISTRAL GAGNANT	REIMS	SESSAD												
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510013899	PERMANENCE DU JARD	EPERNAY	Ctrc.Ressour ces												
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510011364	MAS ODILE MADELIN	CERNAY-LES-REIMS	MAS												
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510000425	INSTITUT MEDICO EDUCATIF "L'EOLINE"	REIMS	Etab.Enf.sdo .Poly.												
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510000367	IME GENEVIEVE CARON	EPERNAY	IME												
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510000417	IME "LA SITELLE"	REIMS	IME												

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifs	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029					
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T		
51	51000029	CHU REIMS	510016439	CENTRE DE RESSOURCES AUTISME	REIMS	Ctre.Ressour ces														X
51	51000052	ETABT PUBLIC SANTE MENTALE MARNE	510020688	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE EPSM MARNE	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	MAS				X										
51	510000151	ASS. CRMC -	510023781	SESSAD "ROSE DES VENTS" FAGNIERES	FAGNIERES	SESSAD													X	
51	510000151	ASS. CRMC -	510023773	IEM ERIC DEGREMONT	FAGNIERES	IEM													X	
51	510000623	ASS. GESTION DE L'INST MICHEL FANDRE	510000300	CRYSVAL INSTITUT MICHEL FANDRE	REIMS	Inst.Ed.Sen.S our.Ave													X	
51	510000623	ASS. GESTION DE L'INST MICHEL FANDRE	510000326	CMPP D'EPERNAY	EPERNAY	CMPP													X	
51	510000631	ASSOC DU CMPP DE REIMS	510000318	CMPP DE REIMS	REIMS	CMPP											X			
51	510000643	ASSOCIATION SEVE-EVEIL	510025257	SESSAD L'EVEIL	CORMONTREUIL	SESSAD														
51	510000643	ASSOCIATION SEVE-EVEIL	510000391	IME L'EVEIL	CORMONTREUIL	IME														
51	510000643	ASSOCIATION SEVE-EVEIL	510011752	ESAT "EPI"	CORMONTREUIL	ESAT														
51	510000870	ASOMP AEI DE SEZANNE	510002082	INSTITUT MEDICO EDUCATIF DE SEZANNE	SEZANNE	IME														X
51	510000870	ASOMP AEI DE SEZANNE	510011992	ESAT DE L'ASOMP AEI	SEZANNE	ESAT														X
51	510001043	ASSOCIATION DU CAT "LES ANTES"	510004138	ESAT "LES ANTES"	LE MEIX TIERCELIN	ESAT							X							
51	510004432	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	510011968	M.A.S "LES ALOUETTES"	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	MAS														
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510012461	SESSAD PAPILLONS BLANCS D'EPERNAY	EPERNAY	SESSAD													X	
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510015258	SESSAD MISTRAL GAGNANT	REIMS	SESSAD													X	
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510013839	PERMANENCE DU JARD	EPERNAY	Ctre.Ressour ces													X	
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510011364	MAS ODILE MADELIN	CERNAY-LES-REIMS	MAS													X	
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510000425	INSTITUT MEDICO EDUCATIF "L'EOLINE"	REIMS	Etab.Enf.do .Poly.													X	
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510000367	IME GENEVIEVE CARON	EPERNAY	IME													X	
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510000417	IME "LA SITELLE"	REIMS	IME													X	

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510003882	ESAT "LES ATELIERS DE LA VALLEE"	MARDEUIL	ESAT													
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510003890	ESAT "LES ATELIERS DE LA FORET"	POUILLON	ESAT													
51	510003566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510011323	CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPECIALISE	EPERNAY	Ctre.Acc.Fa m.Spécia.													
51	510003582	ACPEI	510024870	SESSAD ACPEI	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	SESSAD													
51	510003582	ACPEI	510000342	INSTITUT MEDICO EDUCATIF (ACPEI)	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	IME													
51	510003582	ACPEI	510003874	ESAT ISLE AUX BOIS	CHALONS EN CHAMPAGNE	ESAT													
51	510003590	APEI DE VITRY LE FRANCOIS	510012982	SESSAD "LE MIKADO"	VITRY-LE-FRANCOIS	SESSAD													
51	510003590	APEI DE VITRY LE FRANCOIS	510000474	INSTITUT MEDICO EDUCATIF- BLACY	BLACY	IME													
51	510003590	APEI DE VITRY LE FRANCOIS	510004146	ESAT DE L'APEI VITRY LE FRANCOIS	VITRY-LE-FRANCOIS	ESAT													
51	510003640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	510015308	SESSAD ELAN ARGONNAIS	SUIPPES	SESSAD													
51	510003640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	510000433	I M E ELAN ARGONNAIS	SAINTE-MENEHOULD	IME													
51	510003640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	510006208	ESAT "ELAN ARGONNAIS"	SAINTE-MENEHOULD	ESAT													
51	510003657	ASSOC DE GEST DU CTRE DE JONCHERY	510010556	ESAT "LA JONCQUIERE"	JONCHERY SUR VESLE	ESAT			X										
51	510003665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510012883	SESSAD "IMC" VAL DE MURIGNY	REIMS	SESSAD					X								
51	510003665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510023872	M.A.S "MARC TOUSSAINT"	CORMONTREUIL	MAS					X								
51	510003665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510002421	IEM CRM VAL DE MURIGNY	REIMS	IEM					X								
51	510003665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510012792	ESAT LES ATELIERS DE MURIGNY (IMC)	REIMS	ESAT					X								
51	510003673	G P E A J H DE LA MARNE	510018369	SESSAD DU GPEAJH	REIMS	SESSAD					X								
51	510003673	G P E A J H DE LA MARNE	510000458	IME DU GPEAJH - LE CLOS VILLERS	VILLERS-FRANQUEUX	IME					X								
51	510003673	G P E A J H DE LA MARNE	510012933	ESAT DU GPEAJH	ST BRICE COURCELLES	ESAT					X								

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
51	510003566	LES PAILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510003882	ESAT "LES ATELIERS DE LA VALLEE"	MARDEUIL	ESAT								X				
51	510003566	LES PAILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510003890	ESAT "LES ATELIERS DE LA FORET"	POUILLON	ESAT								X				
51	510003566	LES PAILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510011323	CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPECIALISE	EPERNAY	Ctre.Acc.Fa m.Spéc.												X
51	510003582	ACPEI	510024870	SESSAD ACPEI	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	SESSAD						X						
51	510003582	ACPEI	510000342	INSTITUT MEDICO EDUCATIF (ACPEI)	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	IME						X						
51	510003582	ACPEI	510003874	ESAT ISLE AUX BOIS	CHALONS EN CHAMPAGNE	ESAT						X						
51	510003590	APEI DE VITRY LE FRANCOIS	510012982	SESSAD "LE MIKADO"	VITRY-LE-FRANCOIS	SESSAD												X
51	510003590	APEI DE VITRY LE FRANCOIS	510000474	INSTITUT MEDICO EDUCATIF-BLACY	BLACY	IME												X
51	510003590	APEI DE VITRY LE FRANCOIS	510004146	ESAT DE L'APEI VITRY LE FRANCOIS	VITRY-LE-FRANCOIS	ESAT												X
51	510003640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	510015308	SESSAD ELAN ARGONNAIS	SUIPPES	SESSAD	X											
51	510003640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	510000433	IME ELAN ARGONNAIS	SAINTE-MENEHOULD	IME	X											
51	510003640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	510006208	ESAT "ELAN ARGONNAIS"	SAINTE-MENEHOULD	ESAT	X											
51	510003657	ASSOC DE GEST DU CTRE DE JONCHERY	510010556	ESAT "LA JONQUIERE"	JONCHERY SUR VESLE	ESAT										X		
51	510003665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510012883	SESSAD "IMC" VAL DE MURIGNY	REIMS	SESSAD												
51	510003665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510023872	M.A.S "MARC TOUSSAINT"	CORMONTREUIL	MAS												
51	510003665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510002421	IEM CRM VAL DE MURIGNY	REIMS	IEM												
51	510003665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510012792	ESAT LES ATELIERS DE MURIGNY (IMC)	REIMS	ESAT												
51	510003673	G P E A J H DE LA MARNE	510018369	SESSAD DU GPEAJH	REIMS	SESSAD												
51	510003673	G P E A J H DE LA MARNE	510000458	IME DU GPEAJH - LE CLOS VILLERS	VILLERS-FRANQUEUX	IME												
51	510003673	G P E A J H DE LA MARNE	510012933	ESAT DU GPEAJH	ST BRICE COURCELLES	ESAT												

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
51	510010739	ASSOC DEPART PUPILLES ENS PUBL	510015399	SESSAD DE L'ASS. "PEP"	PIERRY	SESSAD					X								
51	510010739	ASSOC DEPART PUPILLES ENS PUBL	510021348	ITEP LES FORGES	PIERRY	ITEP					X								
51	510011588	ASSO CHAL DE READ MEDI PEDAGOG	510023682	SESSAD "SAINT EXUPERY"	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	SESSAD	X												
51	510011588	ASSO CHAL DE READ MEDI PEDAGOG	510000334	CMPP DE CHALONS	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	CMPP	X												
51	520783044	FONDATION LUCY LEBON	510019539	ITEP CHALONS-EN-CHAMPAGNE	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	ITEP				X									
51	520783044	FONDATION LUCY LEBON	510023963	ITEP 51 "LUCY LEBON" - VITRY	VITRY-LE-FRANCOIS	ITEP				X									
51	540002060	CAPS	510023880	SESSAD "CAPS"	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	SESSAD													
51	540002060	CAPS	510012925	MAS "CAPS"	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	MAS													
51	540002060	CAPS	510002181	INSTITUT MEDICO EDUCATIF CAPS	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Etab.Enf.ado .Poly.													
51	540019726	UGEAM NORD-EST	510023575	SESSAD "LE SOLEIL LEVANT"	REIMS	SESSAD	X												
51	540019726	UGEAM NORD-EST	510002363	IME VILLA IN SYLVA	VILLE-EN-SELVE	IME	X												
51	5907939730	ASSO A.L.E.F.P.A.	510016579	ITEP LE RESAC (ALEFPA)	BEZANNES	ITEP													
51	750065531	FONDATION ANAIS	510023765	SESSAD ANAIS - REIMS	REIMS	SESSAD												X	
51	750065531	FONDATION ANAIS	510023757	ITEP ANAIS - SAINT IMOGES	SAINT-IMOGES	ITEP												X	
51	750719239	APF FRANCE HANDICAP	510000797	ESAT DE L'APF	REIMS	ESAT		X											
51	770812352	ASSOCIATION IPSIS	510012289	ESAT ELISA 51	REIMS	ESAT				X									

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
51	510010733	ASSOC DEPART PUPILLES ENS PUBL	510015399	SESSAD DE L'ASS. "PEP"	PIERRY	SESSAD													
51	510010733	ASSOC DEPART PUPILLES ENS PUBL	510021348	ITEP LES FORGES	PIERRY	ITEP													
51	51001588	ASSO CHAL DE READ MEDI PEDAGOG	510023682	SESSAD "SAINT EXUPERY"	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	SESSAD							X						
51	51001588	ASSO CHAL DE READ MEDI PEDAGOG	510000334	CMPP DE CHALONS	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	CMPP							X						
51	520783044	FONDATION LUCY LEBON	510019539	ITEP CHALONS-EN-CHAMPAGNE	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	ITEP									X				
51	520783044	FONDATION LUCY LEBON	510023963	ITEP 51 "LUCY LEBON" - VITRY	VITRY-LE-FRANCOIS	ITEP									X				
51	540002060	CAPS	510023880	SESSAD "CAPS"	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	SESSAD								X					
51	540002060	CAPS	510012925	MAS "CAPS"	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	MAS								X					
51	540002060	CAPS	510002181	INSTITUT MEDICO EDUCATIF CAPS	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	Etab.Enf.ado .Poly.								X					
51	540019726	UGE CAM NORD-EST	510023575	SESSAD "LE SOLEIL LEVANT"	REIMS	SESSAD								X					
51	540019726	UGE CAM NORD-EST	510002363	IME VILLA IN SYLVA	VILLE-EN-SELVE	IME								X					
51	530739730	ASSO A.L.E.F.P.A.	510016579	ITEP LE RESAC (ALEFPA)	BEZANNES	ITEP					X								
51	750065531	FONDATION ANAIS	510023765	SESSAD ANAIS - REIMS	REIMS	SESSAD													X
51	750065531	FONDATION ANAIS	510023757	ITEP ANAIS - SAINT IMOGES	SAINT-IMOGES	ITEP													X
51	750719239	APF FRANCE HANDICAP	510000797	ESAT DE L'APF	REIMS	ESAT									X				
51	770612352	ASSOCIATION IPSIS	510012289	ESAT ELISA 51	REIMS	ESAT									X				

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
52	520000191	FOYER MONTECLAIR	520781832	MAS FOYER MONTECLAIR ANDELOT	ANDELOT-BLANCHEVILLE	MAS					X								
52	520000373	A.D.A.S.M.S.	520004631	SESSAD PUELLEMONTIER	RIVES DERVOISES	SESSAD													
52	520000373	A.D.A.S.M.S.	520780107	IME LE JOLI COIN PUELLEMONTIER	RIVES DERVOISES	IME													
52	520000373	A.D.A.S.M.S.	520782293	ESAT "LES ATELIERS DE L'HERONNE"	RIVES DERVOISES	ESAT													
52	520003252	AHMSITHE	520003260	SDAIP	CHAUMONT	Etab.Serv.Préorient.													
52	520780081	CH DE LA HAUTE-MARNE	520002585	MAS JEAN-MARC ITARD - CH HAUTE-MARNE	SAINT-DIZIER	MAS					X								
52	520782004	ADPEP 52	520782160	INST EDUCATION SENSORIELLE	CHAUMONT	Inst.Ed.Sen.Sour.Ave													X
52	520782004	ADPEP 52	520780123	IME CHATEAU RENARD	BOURBONNE-LES-BAINS	IME													X
52	520782004	ADPEP 52	520003435	ESAT MONTLETANG	BOURBONNE-LES-BAINS	ESAT													X
52	520782388	ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESE	520781675	SESSAD BOIS L'ABBESE SAINT DIZIER	SAINT-DIZIER	SESSAD					X								
52	520782388	ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESE	520780198	IME LE BOIS L'ABBESE SAINT DIZIER	SAINT-DIZIER	IME					X								
52	520782388	ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESE	520784380	ETS POLYHANDICAPES SAINT DIZIER	SAINT-DIZIER	Etab.Enf.sdo.Poly.					X								
52	520782388	ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESE	520781683	ESAT "LES ATELIERS DE BOIS L'ABBESE"	SAINT-DIZIER	ESAT					X								
52	520783044	FONDATION LUCY LEBON	520783360	SESSAD DE MONTIER-EN-DER	LA PORTE DU DER	SESSAD				X									
52	520783044	FONDATION LUCY LEBON	520781659	ITEP LUCY LEBON SAINT DIZIER	SAINT-DIZIER	ITEP													X
52	520783044	FONDATION LUCY LEBON	520003138	ITEP ADOLESCENT LUCY LEBON ST DIZIER	SAINT-DIZIER	ITEP													X
52	520783044	FONDATION LUCY LEBON	520780115	IME FONDATION L. LEBON MONTIER EN DER	LA PORTE DU DER	IME													X
52	520783044	FONDATION LUCY LEBON	520784372	CTRE ACC FAM SPEC MONTIER EN DER	LA PORTE DU DER	Ctre.Acc.Fam.Spécia.													X
52	540019726	UGECAM NORD-EST	520784471	SESSAD BROTTES	CHAUMONT	SESSAD	X												
52	540019726	UGECAM NORD-EST	520780404	IME VAL DE SUIZE	CHAUMONT	IME	X												
52	540019726	UGECAM NORD-EST	520784463	ETS POLYHANDICAPES LES CYCLADES	CHAUMONT	Etab.Enf.sdo.Poly.	X												
52	530739730	ASSO A.L.E.F.P.A.	520780206	ITEP HENRI VIET VAL DE MEUSE	VAL-DE-MEUSE	ITEP													X
52	750050916	FEDERATION DES APAJH	520782145	ESAT "JAMES MARANGE"	FRONCLES	ESAT													
52	750050916	FEDERATION DES APAJH	520780487	CMPP APAJH SAINT-DIZIER	SAINT-DIZIER	CMPP													X

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
52	520000191	FOYER MONTECLAIR	520781832	MAS FOYER MONTECLAIR ANDELOT	ANDELOT-BLANCHEVILLE	MAS													
52	520000373	A.D.A.S.M.S.	520004631	SESSAD PUELLEMONTIER	RIVES DERVOISES	SESSAD					X								
52	520000373	A.D.A.S.M.S.	520780107	IME LE JOLI COIM PUELLEMONTIER	RIVES DERVOISES	IME					X								
52	520000373	A.D.A.S.M.S.	520782293	ESAT "LES ATELIERS DE L'HERONNE"	RIVES DERVOISES	ESAT					X								
52	520003252	AHMSITHE	520003260	SDAIP	CHAUMONT	Etab.Serv.Pr Éorient.						X							
52	520780081	CH DE LA HAUTE-MARNE	520002585	MAS JEAN-MARC ITARD - CH HAUTE-MARNE	SAINT-DIZIER	MAS													
52	520782004	ADPEP 52	520782160	INST EDUCATION SENSORIELLE	CHAUMONT	Inst.Ed.Sen.S our.Ave													X
52	520782004	ADPEP 52	520780123	IME CHATEAU RENARD	BOURBONNE-LES-BAINS	IME													X
52	520782004	ADPEP 52	520003435	ESAT MONTLETANG	BOURBONNE-LES-BAINS	ESAT													X
52	520782988	ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESSE	520781675	SESSAD BOIS L'ABBESSE SAINT DIZIER	SAINT-DIZIER	SESSAD													
52	520782988	ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESSE	520780198	IME LE BOIS L'ABBESSE SAINT DIZIER	SAINT-DIZIER	IME													
52	520782988	ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESSE	520784380	ETS POLYHANDICAPES SAINT DIZIER	SAINT-DIZIER	Etab.Enf.ado Poly.													
52	520782988	ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESSE	520781683	ESAT "LES ATELIERS DE BOIS L'ABBESSE"	SAINT-DIZIER	ESAT													
52	520783044	FONDATION LUCY LEBON	520783960	SESSAD DE MONTIER-EN-DER	LA PORTE DU DER	SESSAD											X		
52	520783044	FONDATION LUCY LEBON	520781659	ITEP LUCY LEBON SAINT DIZIER	SAINT-DIZIER	ITEP											X		
52	520783044	FONDATION LUCY LEBON	520003138	ITEP ADOLESCENT LUCY LEBON ST DIZIER	SAINT-DIZIER	ITEP											X		
52	520783044	FONDATION LUCY LEBON	520780115	IME FONDATION L. LEBON MONTIER EN DER	LA PORTE DU DER	IME											X		
52	520783044	FONDATION LUCY LEBON	520784372	CTRE ACC FAM SPEC MONTIER EN DER	LA PORTE DU DER	Ctre.Acc.Fa m.Spécia.											X		
52	540019726	UGECAM NORD-EST	520784471	SESSAD BROTTES	CHAUMONT	SESSAD											X		
52	540019726	UGECAM NORD-EST	520780404	IME VAL DE SUIZE	CHAUMONT	IME											X		
52	540019726	UGECAM NORD-EST	520784463	ETS POLYHANDICAPES LES CYCLADES	CHAUMONT	Etab.Enf.ado Poly.											X		
52	530793730	ASSO A.L.E.F.P.A.	520780206	ITEP HENRI VIET VAL DE MEUSE	VAL-DE-MEUSE	ITEP												X	
52	750050916	FEDERATION DES APAJH	520782145	ESAT "JAMES MARANGE"	FRONCLES	ESAT													X
52	750050916	FEDERATION DES APAJH	520780487	CMPP APAJH SAINT-DIZIER	SAINT-DIZIER	CMPP													X

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégo.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
54	540000056	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NANCY	540018736	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE CPM	LAXOU	MAS				X									
54	540000056	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NANCY	540015468	CENTRE REGIONAL AUTISME DE LORRAINE	LAXOU	Ctre.Resour ces				X									
54	540001013	FOND INST JEUNES AVEUGLES ET DEF VIS	540000684	SECT EDUC ET PEDAG AVEC HEBERG T - CEDY	NANCY	Inst.Déf.Visu els					X								
54	540001013	FOND INST JEUNES AVEUGLES ET DEF VIS	540003933	SCE ACCOMP EDUC ET PEDAGOGIQUE - CEDY	NANCY	SESSAD					X								
54	540001013	FOND INST JEUNES AVEUGLES ET DEF VIS	540012978	ESAT DE L'INST J.AVEUGLE-DEFIC VISUELS	LIVERDUN	ESAT					X								
54	540001039	INSTITUTION DES SOURDS	540009719	SSEFS DU CROP DE JARVILLE-INST J.SOURD	JARVILLE-LA-MALGRANGE	SESSAD								X					
54	540001039	INSTITUTION DES SOURDS	540000692	CTRE REED OUIE ET PAROLE-CROP J.SOURDS	JARVILLE-LA-MALGRANGE	Inst.Déf.Audi tifs								X					
54	540001054	INSTITUTION SAINT CAMILLE	540016748	SESSAD PRO DE L'INSTITUTION ST CAMILLE	MAXEVILLE	SESSAD					X								
54	540001054	INSTITUTION SAINT CAMILLE	540013414	ITEP ST CAMILLE	BOIS DE HAYE	ITEP					X								
54	540001054	INSTITUTION SAINT CAMILLE	540000718	IME SAINT CAMILLE	BOIS DE HAYE	IME					X								
54	540001385	ALAGH	540013296	MAS MONT SAINT MARTIN ALAGH	MONT-SAINT-MARTIN	MAS		X											
54	540001385	ALAGH	540004538	MAS IRENE PIERRE A NANCY ALAGH	NANCY	MAS		X											
54	540001385	ALAGH	540023793	HEBERGT RELAIS MEDIC DISP PASSER'AILE	NANCY	MAS		X											
54	540002060	CAPS	540012531	MAS PARISOT (CAPS)	ROSIERES-AUX-SALINES	MAS		X											
54	540002060	CAPS	540012796	ESAT DE ROSIERES AUX SALINES (CAPS)	ROSIERES-AUX-SALINES	ESAT		X											
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	540022662	SESSAD MAXEVILLE ASSOCIATION JB THIERY	MAXEVILLE	SESSAD		X											
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	550001028	MAS LES PLEIADES COMMERCY JB THIERY	COMMERCY	MAS		X											
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	540013364	MAS LES MUSICALIES MAXEVILLE JB THIERY	MAXEVILLE	MAS		X											
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	540021839	MAS LA VOLIERE MOYEN JB THIERY	MOYEN	MAS		X											
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	540013547	IME JOLI BOIS MAXEVILLE JB THIERY	MAXEVILLE	IME		X											
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	540013604	EPP LE BOIS FLEURI MAXEVILLE JB THIERY	MAXEVILLE	Etab.Enf.ado Poly.		X											
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540020096	SESSAD DU CEM FLAYIGNY OHS	FLAYIGNY-SUR-MOSELLE	SESSAD					X								
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540021227	MAS EPIDOM (OHS)	DOMMARTIN-LES-TOUL	MAS					X								

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégo.	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
54	540000056	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NANCY	540018736	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE CPN	LAXOU	MAS													X
54	540000056	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE NANCY	540015468	CENTRE REGIONAL AUTISME DE LORRAINE	LAXOU	Ctre.Ressour ces													X
54	540001013	FOND INST JEUNES AVEUGLES ET DEF VIS	540000684	SECT EDUC ET PEDAG AVEC HEBERG - CEDV	NANCY	Inst.Déf.Visu els													
54	540001013	FOND INST JEUNES AVEUGLES ET DEF VIS	540009333	SCE ACCOMP EDUC ET PEDAGOGIQUE - CEDV	NANCY	SESSAD													
54	540001013	FOND INST JEUNES AVEUGLES ET DEF VIS	540012978	ESAT DE L'INST J.AVEUGLE-DEFIC VISUELS	LIVERDUN	ESAT													
54	540001039	INSTITUTION DES SOURDS	540009719	SSEFS DU CROP DE JARVILLE-INST J.SOURD	JARVILLE-LA-MALGRANGE	SESSAD													
54	540001039	INSTITUTION DES SOURDS	540000692	CTRE REED OUIE ET PAROLE-CROP J.SOURDS	JARVILLE-LA-MALGRANGE	Inst.Déf.Audi tifs													
54	540001054	INSTITUTION SAINT CAMILLE	540016748	SESSAD PRO DE L'INSTITUTION ST CAMILLE	MAXEVILLE	SESSAD													
54	540001054	INSTITUTION SAINT CAMILLE	540013414	ITEP ST CAMILLE	BOIS DE HAYE	ITEP													
54	540001054	INSTITUTION SAINT CAMILLE	540000718	IME SAINT CAMILLE	BOIS DE HAYE	IME													
54	540001385	ALAGH	540019296	MAS MONT SAINT MARTIN ALAGH	MONT-SAINT-MARTIN	MAS										X			
54	540001385	ALAGH	540004538	MAS IRENE PIERRE A NANCY ALAGH	NANCY	MAS										X			
54	540001385	ALAGH	540023793	HEBERGT RELAIS MEDIC DISP PASSER'AILE	NANCY	MAS										X			
54	540002060	CAPS	540012531	MAS PARISOT (CAPS)	ROSIERES-AUX-SALINES	MAS										X			
54	540002060	CAPS	540012796	ESAT DE ROSIERES AUX SALINES (CAPS)	ROSIERES-AUX-SALINES	ESAT										X			
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	540022662	SESSAD MAXEVILLE ASSOCIATION JB THIERY	MAXEVILLE	SESSAD											X		
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	550001028	MAS LES PLEIADES COMMERCY JB THIERY	COMMERCY	MAS											X		
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	540013364	MAS LES MUSICALIES MAXEVILLE JB THIERY	MAXEVILLE	MAS											X		
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	540021839	MAS LA VOLIERE MOYEN JB THIERY	MOYEN	MAS											X		
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	540013547	IME JOLI BOIS MAXEVILLE JB THIERY	MAXEVILLE	IME											X		
54	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	540013604	EPP LE BOIS FLEURI MAXEVILLE JB THIERY	MAXEVILLE	Etab.Enf.ado Poly.											X		
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540020096	SESSAD DU CEM FLAVIGNY OHS	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	SESSAD													
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540021227	MAS EPIDOM (OHS)	DOMMARTIN-LES-TOUL	MAS													

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540018243	MAS ECOLE DE LA VIE AUTONOME	VANDOEUVRE-LES-NANCY	MAS					X							
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540000205	IME LES TERRASSES DE MEHON OHS	LUNEVILLE	IME					X							
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540000577	IME DE FLAVIGNY (OHS)	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	IME					X							
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540011263	ESAT "LE FIN PALAIS" (OHS)	MAXEVILLE	ESAT					X							
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540004003	DITEP LES TERRASSES DE MEHON OHS	LUNEVILLE	ITEP					X							
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540021151	DITEP DE BRIEY (OHS)	VAL DE BRIEY	ITEP					X							
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540002680	CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE	LONGVY	CMPP					X							
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540018777	CENTRE D'EDUCATION MOTRICE	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	IEM					X							
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540000593	CENTRE DE SOINS OHS - ACCOMP HOSP EREA	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	IEM					X							
54	540006723	ASSOCIATION REALISE	540002052	DITEP L'ESCALE REALISE	JARVILLE-LA-MALGRANGE	ITEP												
54	540006743	AEIM	540004447	SESSAD AEIM	VILLERS-LES-NANCY	SESSAD						X						
54	540006743	AEIM	540005436	MAS LUCIEN GILLET	VANDOEUVRE-LES-NANCY	MAS						X						
54	540006743	AEIM	540000239	IME RAYMOND CAREL A ST NICOLAS DE PORT	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	IME						X						
54	540006743	AEIM	540004405	ESAT A LANCIOT SITE HEILLECOURT (AEIM)	HEILLECOURT	ESAT						X						
54	540006743	AEIM	540026317	CENTRE RESSOURCES POLYHAND. GE (CRPGE)	VANDOEUVRE LES NANCY	Ctre.Ressour ces						X						
54	540013257	GIP "HANDICAP ET INSERTION"	540013273	ESAT D'ALLAMPS (GIP HAND INSERT)	ALLAMPS	ESAT							X					
54	540019726	UGE CAM NORD-EST	540023124	UEROS DE LORRAINE	NANCY	UEROS					X							
54	540019726	UGE CAM NORD-EST	540012465	CENTRE DE PREORIENTATION	NANCY	Etab.Serv.Pr éorient.					X							
54	540020234	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	540020302	SESSAD VIVRE AVEC L'AUTISME	MALZEVILLE	SESSAD					X							
54	540023231	ASSOCIATION FAHRES	540023243	CTRE RESSCE HAND RARE EPILEPSIE SEVERE	DOMMARTIN-LES-TOUL	Ctre.Ressour ces						X						
54	570023645	PEP LOR'EST	540000320	CMPP DE NANCY	NANCY	CMPP							X					
54	750719233	APF FRANCE HANDICAP	540008293	ESAT DE LUDRES (APF FRANCE HANDICAP)	LUDRES	ESAT		X										
54	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	540019332	MAS LES JARDINS DU CHATEAU	LUNEVILLE	MAS								X				
54	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	540013877	CTRE POLYHAND LES R.DU CHÂTEAU BLAMONT	BLAMONT	Etab.Enf.do .Poly.									X			

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540018249	MAS ECOLE DE LA VIE AUTONOME	VANDOEUVE-LES-NANCY	MAS													
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540000205	IME LES TERRASSES DE MEHON OHS	LUNEVILLE	IME													
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540000577	IME DE FLAVIGNY (OHS)	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	IME													
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540011269	ESAT "LE FIN PALAIS" (OHS)	MAXEVILLE	ESAT													
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540004009	DITEP LES TERRASSES DE MEHON OHS	LUNEVILLE	ITEP													
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540021151	DITEP DE BRIEY (OHS)	VAL DE BRIEY	ITEP													
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540002680	CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE	LONGWY	CMPP													
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540018777	CENTRE D'EDUCATION MOTRICE	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	IEM													
54	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540000593	CENTRE DE SOINS OHS - ACCOMP HOSP EREA	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	IEM													
54	540006723	ASSOCIATION REALISE	540002052	DITEP L'ESCALE REALISE	JARVILLE-LA-MALGRANGE	ITEP						X							
54	540006743	AEIM	540004447	SESSAD AEIM	VILLERS-LES-NANCY	SESSAD													
54	540006743	AEIM	540005436	MAS LUCIEN GILLET	VANDOEUVE-LES-NANCY	MAS													
54	540006743	AEIM	540000239	IME RAYMOND CAREL A ST NICOLAS DE PORT	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	IME													
54	540006743	AEIM	540004405	ESAT A LANCIOT SITE HEILLECOURT (AEIM)	HEILLECOURT	ESAT													
54	540006743	AEIM	540026317	CENTRE RESSOURCES POLYHAND. GE (CRPGE)	VANDOEUVE LES NANCY	Ctré.Ressour ces													
54	540013257	GIP "HANDICAP ET INSERTION"	540013273	ESAT D'ALLAMPS (GIP HAND INSERT)	ALLAMPS	ESAT													
54	540019726	UGEAM NORD-EST	540023124	UEROS DE LORRAINE	NANCY	UEROS													
54	540019726	UGEAM NORD-EST	540012465	CENTRE DE PREORIENTATION	NANCY	Etab.Serv.Pr éorient.													
54	540020234	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	540020302	SESSAD VIVRE AVEC L'AUTISME	MALZEVILLE	SESSAD													
54	540023231	ASSOCIATION FAHRES	540023249	CTRE RESSCE HAND RARE EPILEPSIE SEVERE	DOMMARTIN-LES-TOUL	Ctré.Ressour ces													
54	570023645	PEP LOR'EST	540000320	CMPP DE NANCY	NANCY	CMPP													
54	750719239	APF FRANCE HANDICAP	540008299	ESAT DE LUDRES (APF FRANCE HANDICAP)	LUDRES	ESAT								X					
54	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	540019932	MAS LES JARDINS DU CHATEAU	LUNEVILLE	MAS													X
54	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	540013877	CTRE POLYHAND LES R.DU CHÂTEAU BLAMONT	BLAMONT	Etab.Enf.sdo .Poly.													X

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégo.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
55	550000046	CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES COMMERCY	550002028	SESSAD DU CH DE COMMERCY	COMMERCY	SESSAD					X								
55	550000046	CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES COMMERCY	550005862	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE STANISLAS	COMMERCY	MAS					X								
55	550000046	CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES COMMERCY	550000814	CENTRE D'ACCUEIL POUR POLYHANDICAPES	COMMERCY	Etab.Enf.ado .Poly.					X								
55	550000285	ASSOCIATION DES CMPP DE LA MEUSE	550000160	CMPP DE BAR LE DUC	BAR-LE-DUC	CMPP						X							
55	550000483	ASSOCIATION L'AVENIR MONTPLONNE	550001838	SESSAD PROFESSIONNEL DE L'ITEP	MONTPLONNE	SESSAD												X	
55	550000483	ASSOCIATION L'AVENIR MONTPLONNE	550003792	ITEP L'AVENIR	MONTPLONNE	ITEP												X	
55	550003354	CH DE BAR-LE-DUC FAINS-VEEL	550005193	MAS POUR POLYHANDICAPES FAINS-VEEL	FAINS-VEEL	MAS													
55	550003333	ASS PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	550003545	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS	BAR-LE-DUC	SESSAD	X												
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550001689	SESSAD PROFESSIONNEL DE L'IME	THIERVILLE-SUR-MEUSE	SESSAD												X	
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550001739	SESSAD PROFESSIONNEL DE L'IME	VASSINCOURT	SESSAD												X	
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550004774	SESSAD DE L'ADAPEIM	THIERVILLE-SUR-MEUSE	SESSAD					X								
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550007066	SESSAD AUTISTES ADAPEI DE LA MEUSE	BAR-LE-DUC	SESSAD					X								
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550000137	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	THIERVILLE-SUR-MEUSE	IME					X								
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550005706	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	VASSINCOURT	IME					X								

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
55	550000046	CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES COMMERCY	550002828	SESSAD DU CH DE COMMERCY	COMMERCY	SESSAD												
55	550000046	CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES COMMERCY	550005862	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE STANISLAS	COMMERCY	MAS												
55	550000046	CENTRE HOSPITALIER ST-CHARLES COMMERCY	550000814	CENTRE D'ACCUEIL POUR POLYHANDICAPES	COMMERCY	Etab.Enf.ado .Poly.												
55	550000285	ASSOCIATION DES CMPP DE LA MEUSE	550000160	CMPP DE BAR LE DUC	BAR-LE-DUC	CMPP												
55	550000483	ASSOCIATION L'AVENIR MONTPLONNE	550001838	SESSAD PROFESSIONNEL DE L'ITEP	MONTPLONNE	SESSAD												
55	550000483	ASSOCIATION L'AVENIR MONTPLONNE	550003792	ITEP L'AVENIR	MONTPLONNE	ITEP												
55	550003354	CH DE BAR-LE-DUC FAINS-VEEL	550005193	MAS POUR POLYHANDICAPES FAINS-VEEL	FAINS-VEEL	MAS							X					
55	550003333	ASS PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	550003545	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS	BAR-LE-DUC	SESSAD								X				
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550001689	SESSAD PROFESSIONNEL DE L'IME	THIERVILLE-SUR-MEUSE	SESSAD												
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550001739	SESSAD PROFESSIONNEL DE L'IME	VASSINCOURT	SESSAD												
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550004774	SESSAD DE L'ADAPEIM	THIERVILLE-SUR-MEUSE	SESSAD												
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550007066	SESSAD AUTISTES ADAPEI DE LA MEUSE	BAR-LE-DUC	SESSAD												
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550000137	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	THIERVILLE-SUR-MEUSE	IME												
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550005706	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	VASSINCOURT	IME												

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégo	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550003099	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	COMMERCY	IME					X							
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550003487	ESAT "LES ATELIERS DE L'ADAPEIM" VERDUN	VERDUN	ESAT					X							
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550003479	ESAT INDUSTRIEL DE BAR LE DUC	BAR-LE-DUC	ESAT					X							
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550005201	ESAT "LES JARDINS DE VILLERS"	BONZEE	ESAT					X							
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550003461	ESAT "LES JARDINS DE VASSINCOURT"	VASSINCOURT	ESAT					X							
55	550007561	SEISAAM	550001648	SESSAD PROFESSIONNEL	BAR-LE-DUC	SESSAD								X				
55	550007561	SEISAAM	550005961	SESSAD BAR LE DUC	BAR-LE-DUC	SESSAD												
55	550007561	SEISAAM	550003309	MAS DE VERDUN	VERDUN	MAS												
55	550007561	SEISAAM	550000103	ITEP MONTMEDY	MONTMEDY	ITEP												
55	550007561	SEISAAM	550006316	IME 55	BAR-LE-DUC	IME												
55	550007561	SEISAAM	550000590	ESAT - LES ISLETTES	CLERMONT EN ARGONNE	ESAT												
55	750050316	FEDERATION DES APAJH	550004063	SESSAD - APAJH	BAR-LE-DUC	SESSAD											X	
55	750719239	APF FRANCE HANDICAP	550004372	SESSAD DE L'APF	VERDUN	SESSAD											X	
55	750719239	APF FRANCE HANDICAP	550003867	ESAT DE LACHUSSEE	LACHUSSEE	ESAT											X	

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550003099	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	COMMERCEY	IME												
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550003487	ESAT "LES ATELIERS DE L'ADAPEIM" VERDUN	VERDUN	ESAT												
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550003479	ESAT INDUSTRIEL DE BAR LE DUC	BAR-LE-DUC	ESAT												
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550005201	ESAT "LES JARDINS DE VILLERS"	BONZEE	ESAT												
55	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	550003461	ESAT "LES JARDINS DE VASSINCOURT"	VASSINCOURT	ESAT												
55	550007561	SEISAAM	550001648	SESSAD PROFESSIONNEL	BAR-LE-DUC	SESSAD												
55	550007561	SEISAAM	550005361	SESSAD BAR LE DUC	BAR-LE-DUC	SESSAD							X					
55	550007561	SEISAAM	550003909	MAS DE VERDUN	VERDUN	MAS							X					
55	550007561	SEISAAM	550000103	ITEP MONTMEDY	MONTMEDY	ITEP							X					
55	550007561	SEISAAM	550006316	IME 55	BAR-LE-DUC	IME							X					
55	550007561	SEISAAM	550000590	ESAT - LES ISLETTES	CLERMONT EN ARGONNE	ESAT							X					
55	750050316	FEDERATION DES APAJH	550004063	SESSAD - APAJH	BAR-LE-DUC	SESSAD											X	
55	750719239	APF FRANCE HANDICAP	550004372	SESSAD DE L'APF	VERDUN	SESSAD											X	
55	750719239	APF FRANCE HANDICAP	550003867	ESAT DE LACHAUSSEE	LACHAUSSEE	ESAT												X

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
57	540019726	UGECAM NORD-EST	570027227	MAS DE LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	LONGEVILLE LES ST AVOLD	MAS					X							
57	570000133	CH DE LORQUIN	570027466	MAS DU CH DE LORQUIN	LORQUIN	MAS					X							
57	570000141	CHS DE SARREGUEMINES	570029579	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE OPALINE	SARREGUEMINES	MAS						X						
57	570000497	HOPITAL "SAINT JACQUES"	570011627	SESSAD - DIEUZE	DIEUZE	SESSAD					X							
57	570000497	HOPITAL "SAINT JACQUES"	570002543	I.M.E "EMILE FRIANT"	DIEUZE	IME					X							
57	570000513	CHS DE JURY	570027896	MAS DU CH DE JURY	METZ	MAS					X							
57	570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	570014100	MAS POUR ADULTES HANDICAPES	NOVEANT-SUR-MOSELLE	MAS												
57	570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	570023770	MAS DE CUVRY	CUVRY	MAS												
57	570001156	MAISON DE RETRAITE STE-MARIE	570011429	IME LA BONNE FONTAINE	VIC-SUR-SEILLE	IME			X									
57	570001156	MAISON DE RETRAITE STE-MARIE	570027383	EQUIPE MOBILE INTERV. ET ACCOMP. MS	VIC-SUR-SEILLE	Etab. Expérim. PH			X									
57	570001370	EPSMS DU SAULNOIS	570011262	IMPRO "STE ANNE" ALBESTROFF	ALBESTROFF	IME					X							
57	570001370	EPSMS DU SAULNOIS	570004788	ESAT "STE ANNE" - ALBESTROFF	ALBESTROFF	ESAT					X							
57	570001420	EPDS ODAS 57	570000869	MAS "LES COLOMBES"	PETITE-ROSSELLE	MAS												
57	570001420	EPDS ODAS 57	570005637	ESAT "LE PUIT GARGAN"	PETITE-ROSSELLE	ESAT												
57	570005165	CHR METZ-THONVILLE	570027177	MAS DE HAYANGE	HAYANGE	MAS												
57	570008045	CMSEA	570027196	SESSAD TED	METZ	SESSAD												
57	570008045	CMSEA	570000554	ITEP "LE CHATEAU"	LORRY-LES-METZ	ITEP					X							
57	570008045	CMSEA	570000190	I.M.PRO. DE MORHANGE	MORHANGE	IME												
57	570008045	CMSEA	570000737	I.M.PRO. "LA HORGNE"	MONTIGNY-LES-METZ	IME												
57	570008045	CMSEA	570000711	I.M.P. "L'ESPERANCE"	METZ	IME												
57	570008045	CMSEA	570028167	ESAT "L'ATELIER DES TALENTS"	METZ	ESAT												
57	570008060	A.F.A.E.D.A.M	570005587	SESSAD AFAEDAM	METZ	SESSAD			X									
57	570008060	A.F.A.E.D.A.M	570000521	I.M.E. "LA ROSERAIE" JUSSY	JUSSY	IME			X									
57	570008060	A.F.A.E.D.A.M	570004994	ESAT "SOLIDARITE"	MOULINS LES METZ	ESAT			X									

Dpt	FINESS Ej	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégor.	2021				2022				2023				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
57	540019726	UGECAM NORD-EST	570027227	MAS DE LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	LONGEVILLE LES ST AVOLD	MAS													
57	570000133	CH DE LORQUIN	570027466	MAS DU CH DE LORQUIN	LORQUIN	MAS													
57	570000141	CHS DE SARREGUEMINES	570029579	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE OPALINE	SARREGUEMINES	MAS													
57	570000437	HOPITAL "SAINT JACQUES"	570011627	SESSAD - DIEUZE	DIEUZE	SESSAD													
57	570000437	HOPITAL "SAINT JACQUES"	570002543	I.M.E "EMILE FRIANT"	DIEUZE	IME													
57	570000513	CHS DE JURY	570027896	MAS DU CH DE JURY	METZ	MAS													
57	570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	570014100	MAS POUR ADULTES HANDICAPES	NOVEANT-SUR-MOSELLE	MAS							X						
57	570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	570023770	MAS DE CUVRY	CUVRY	MAS					X								
57	570001156	MAISON DE RETRAITE STE-MARIE	570011429	IME LA BONNE FONTAINE	VIC-SUR-SEILLE	IME											X		
57	570001156	MAISON DE RETRAITE STE-MARIE	570027383	EQUIPE MOBILE INTERV. ET ACCOMP. MS	VIC-SUR-SEILLE	Etab.Expérim .PH											X		
57	570001370	EPSMS DU SAULNOIS	570011262	IMPRO "STE ANNE" ALBESTROFF	ALBESTROFF	IME													
57	570001370	EPSMS DU SAULNOIS	570004788	ESAT "STE ANNE" - ALBESTROFF	ALBESTROFF	ESAT													
57	570001420	EPDS ODAS 57	570000863	MAS "LES COLOMBES"	PETITE-ROSSELLE	MAS								X					
57	570001420	EPDS ODAS 57	570005637	ESAT "LE PUI'S GARGAN"	PETITE-ROSSELLE	ESAT								X					
57	570005165	CHR METZ-THIONVILLE	570027177	MAS DE HAYANGE	HAYANGE	MAS													X
57	570008045	CMSEA	570027136	SESSAD TED	METZ	SESSAD								X					
57	570008045	CMSEA	570000554	ITEP "LE CHATEAU"	LORRY-LES-METZ	ITEP													
57	570008045	CMSEA	570000190	I.M.PRO. DE MORHANGE	MORHANGE	IME								X					
57	570008045	CMSEA	570000737	I.M.PRO. "LA HORGNE"	MONTIGNY-LES-METZ	IME								X					
57	570008045	CMSEA	570000711	I.M.P. "L'ESPERANCE"	METZ	IME								X					
57	570008045	CMSEA	570028167	ESAT "L'ATELIER DES TALENTS"	METZ	ESAT								X					
57	570008060	A.F.A.E.D.A.M	570005587	SESSAD AFAEDAM	METZ	SESSAD											X		
57	570008060	A.F.A.E.D.A.M	570000521	I.M.E. "LA ROSERAIE" JUSSY	JUSSY	IME											X		
57	570008060	A.F.A.E.D.A.M	570004394	ESAT "SOLIDARITE"	MOULINS LES METZ	ESAT											X		

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
57	570008060	A.F.A.E.D.A.M	570005512	ESAT "MOULIN DU PONT DE PIERRE"	VARIZE	ESAT			X										
57	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	570005579	SESSAD APEI ORNE AMNEVILLE	AMNEVILLE LES THERMES	SESSAD	X												
57	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	570013748	M.A.S GABRIEL HOUZELLE	ROSSELANGE	MAS	X												
57	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	570000745	I.M.E. "LE POINT DU JOUR"	PIERREVILLERS	IME	X												
57	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	570004507	ESAT "LE POINT DU JOUR"	PIERREVILLERS	ESAT	X												
57	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	570009377	ESAT "ABBAYE DE JUSTEMONT"	VITRY SUR ORNE	ESAT	X												
57	570008094	APEI MOSELLE	570023911	SSIAD DE GUENANGE	GUENANGE	SSIAD													X
57	570008094	APEI MOSELLE	570005595	SESSAD "LES HIROMDELLES"	CREUTZWALD	SESSAD													
57	570008094	APEI MOSELLE	570005561	SESSAD - APEI DE THIONVILLE	THIONVILLE	SESSAD													
57	570008094	APEI MOSELLE	570005678	MAS "LES MARRONNIERS"	GUENANGE	MAS													X
57	570008094	APEI MOSELLE	570016949	MAS "L'ALBATROS"	THIONVILLE	MAS													X
57	570008094	APEI MOSELLE	570000406	IME "L'HORIZON" APEI	THIONVILLE	IME													
57	570008094	APEI MOSELLE	570000471	IME "LES GENETS"	CREUTZWALD	IME													
57	570008094	APEI MOSELLE	570000836	IME "LE CHATEAU"	INGLANGE	IME													
57	570008094	APEI MOSELLE	570000257	IME "LA SAPINIERE"	AUMETZ	IME													
57	570008094	APEI MOSELLE	570000224	IME "DE GUISE"	FORBACH	IME													
57	570008094	APEI MOSELLE	570000299	I.M.E. "LES PRIMEVERES"	KNUTANGE	IME													
57	570008094	APEI MOSELLE	570003038	I.M.E. "LE WENHECK"	VALMONT	IME													
57	570008094	APEI MOSELLE	570027193	ESAT LES ATELIERS DU GOLF FAULQUEMONT	FAULQUEMONT	ESAT													
57	570008094	APEI MOSELLE	570027086	ESAT "SAINTE AGATHE" FLORANGE	FLORANGE	ESAT													
57	570008094	APEI MOSELLE	570005462	ESAT "LES GENETS"	CREUTZWALD	ESAT													
57	570008094	APEI MOSELLE	570012872	ESAT "LES CHENEVIERES"	BETTING	ESAT													

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifs	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
57	570008060	A.F.A.E.D.A.M	570005512	ESAT "MOULIN DU PONT DE PIERRE"	VARIZE	ESAT												X	
57	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	570005579	SESSAD APEI ORNE AMNEVILLE	AMNEVILLE LES THERMES	SESSAD								X					
57	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	570013748	M.A.S GABRIEL HOUZELLE	ROSSELANGE	MAS								X					
57	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	570000745	I.M.E. "LE POINT DU JOUR"	PIERREVILLERS	IME								X					
57	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	570004507	ESAT "LE POINT DU JOUR"	PIERREVILLERS	ESAT								X					
57	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	570009977	ESAT "ABBAYE DE JUSTEMONT"	VITRY SUR ORNE	ESAT								X					
57	570008094	APEI MOSELLE	570023911	SSIAD DE GUENANGE	GUENANGE	SSIAD													
57	570008094	APEI MOSELLE	570005595	SESSAD "LES HIRONDELLES"	CREUTZWALD	SESSAD			X										
57	570008094	APEI MOSELLE	570005561	SESSAD - APEI DE THIONVILLE	THIONVILLE	SESSAD			X										
57	570008094	APEI MOSELLE	570005678	MAS "LES MARRONNIERS"	GUENANGE	MAS													
57	570008094	APEI MOSELLE	570016349	MAS "L'ALBATROS"	THIONVILLE	MAS													
57	570008094	APEI MOSELLE	570000406	IME "L'HORIZON" APEI	THIONVILLE	IME			X										
57	570008094	APEI MOSELLE	570000471	IME "LES GENETS"	CREUTZWALD	IME			X										
57	570008094	APEI MOSELLE	570000836	IME "LE CHATEAU"	INGLANGNE	IME			X										
57	570008094	APEI MOSELLE	570000257	IME "LA SAPINIERE"	AUMETZ	IME			X										
57	570008094	APEI MOSELLE	570000224	IME "DE GUISE"	FORBACH	IME			X										
57	570008094	APEI MOSELLE	570000299	I.M.E. "LES PRIMEVERES"	KNUTANGE	IME			X										
57	570008094	APEI MOSELLE	570003038	I.M.E. "LE WENHECK"	VALMONT	IME			X										
57	570008094	APEI MOSELLE	570027193	ESAT LES ATELIERS DU GOLF FAULQUEMONT	FAULQUEMONT	ESAT													X
57	570008094	APEI MOSELLE	570027086	ESAT "SAINTE AGATHE" FLORANGE	FLORANGE	ESAT													X
57	570008094	APEI MOSELLE	570005462	ESAT "LES GENETS"	CREUTZWALD	ESAT													X
57	570008094	APEI MOSELLE	570012872	ESAT "LES CHENEVIERES"	BETTING	ESAT													X

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
57	570008094	APEI MOSELLE	570004564	ESAT "L'ENVOL"	BERTRANGE	ESAT													
57	570008094	APEI MOSELLE	570004572	ESAT "LE CORAIL"	YUTZ	ESAT													
57	570008094	APEI MOSELLE	570004523	ESAT "LE CASTEL" DE VOLKRANGE	THONVILLE	ESAT													
57	570008094	APEI MOSELLE	570021972	ESAT "LA VALLEE"	SEREMANGE ERZANGE	ESAT													
57	570008094	APEI MOSELLE	570005454	ESAT "DE BRACK"	ST AVOLD	ESAT													
57	570010124	ASSOCIATION SIMON VEIL	570023465	MAS "LES FLORALIES"	FREYMING-MERLEBACH	MAS													X
57	570010124	ASSOCIATION SIMONE VEIL	570015461	I.E.M. "LES JONQUILLES"	FREYMING-MERLEBACH	Etab.Enf.ado Poly.													X
57	570012518	MOSELL'A	570013607	MAS POUR ADULTES HANDICAPES DE MARLY	MARLY	MAS						X							
57	570014647	ASSOCIATION ESPOIR UNAFAM 57	570014654	ESAT ESPOIR 57	MARLY	ESAT													X
57	570024083	ASSOCIATION ENVOL LORRAINE	570024091	SESSAD L'OISEAU BLEU DE SAINT AVOLD	SAINT-AVOLD	SESSAD		X											
57	570024083	ASSOCIATION ENVOL LORRAINE	570027250	SERY D'EDUC SPE ET DE SOINS A DOMICILE	REMELFING	SESSAD		X											
57	570024737	GCMS 3S	570003970	SESSAD DE L'IME HIMMELSBERG	SARREGUEMINES	SESSAD	X												
57	570024737	GCMS 3S	570024638	SESSAD ARPEGE GCMS 3S	SARREBOURG	SESSAD					X								
57	570024737	GCMS 3S	570000182	IME "LES JONQUILLES" GCMS 3S	SARREBOURG	IME	X												
57	570024737	GCMS 3S	570000208	IME "LE HIMMELSBERG" GCMS 3S	SARREGUEMINES	IME	X												
57	570024737	GCMS 3S	570004606	ESAT LA RUCHE GCMS 3S	SARREGUEMINES	ESAT	X												
57	570024737	GCMS 3S	570004481	ESAT "L'EVENTAIL" GCMS 3S	SARREBOURG	ESAT	X												
57	570025387	EPSOLOR	570005686	MAS "LES RANTZAU"	LORQUIN	MAS													X
57	570025387	EPSOLOR	570005694	ESAT DE LORQUIN	LORQUIN	ESAT													X
57	570025437	ASSOCIATION THERAS SANTE	570024760	SPASAD THERAS SANTE	THONVILLE	SPASAD					X								
57	570029645	PEP LOR'EST	570014324	SESSAD PR DEF AUDITIFS DE L'IES METZ	METZ	SESSAD													X
57	570029645	PEP LOR'EST	570014936	SESSAD POUR TRISOMIQUES DU GRAOUILLY	METZ	SESSAD													X
57	570029645	PEP LOR'EST	570004812	INSTITUT EDUC SENSORIELLE-DEF VISUELS	METZ	Inct.Déf.Visu els													X

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégor.	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
57	570008094	APEI MOSELLE	570004564	ESAT "L'ENVOL"	BERTRANGE	ESAT				X									
57	570008094	APEI MOSELLE	570004572	ESAT "LE CORAIL"	YUTZ	ESAT				X									
57	570008094	APEI MOSELLE	570004523	ESAT "LE CASTEL" DE VOLKRANGE	THIONVILLE	ESAT				X									
57	570008094	APEI MOSELLE	570021972	ESAT "LA VALLEE"	SEREMANGE ERZANGE	ESAT				X									
57	570008094	APEI MOSELLE	570005454	ESAT "DE BRACK"	ST AVOLD	ESAT				X									
57	570010124	ASSOCIATION SIMON VEIL	570023465	MAS "LES FLORALIES"	FREYMING-MERLEBACH	MAS													X
57	570010124	ASSOCIATION SIMONE VEIL	570015461	I.E.M. "LES JONQUILLES"	FREYMING-MERLEBACH	Etab.Enf.do Poly.													X
57	570012518	MOSELL'A	570013607	MAS POUR ADULTES HANDICAPES DE MARLY	MARLY	MAS													
57	570014647	ASSOCIATION ESPOIR UNAFAM 57	570014654	ESAT ESPOIR 57	MARLY	ESAT													X
57	570024083	ASSOCIATION ENVOL LORRAINE	570024031	SESSAD L'OISEAU BLEU DE SAINT AVOLD	SAINT-AVOLD	SESSAD											X		
57	570024083	ASSOCIATION ENVOL LORRAINE	570027250	SERY D'EDUC SPE ET DE SOINS A DOMICILE	REMEFING	SESSAD											X		
57	570024737	GCMS 3S	570003970	SESSAD DE L'IME HIMMELSBERG	SARREGUEMINES	SESSAD									X				
57	570024737	GCMS 3S	570024638	SESSAD ARPEGE GCMS 3S	SARREBOURG	SESSAD													
57	570024737	GCMS 3S	570000182	IME "LES JONQUILLES" GCMS 3S	SARREBOURG	IME									X				
57	570024737	GCMS 3S	570000208	IME "LE HIMMELSBERG" GCMS 3S	SARREGUEMINES	IME									X				
57	570024737	GCMS 3S	570004606	ESAT LA RUCHE GCMS 3S	SARREGUEMINES	ESAT									X				
57	570024737	GCMS 3S	570004481	ESAT "L'EVENTAIL" GCMS 3S	SARREBOURG	ESAT									X				
57	570025387	EPSOLOR	570005686	MAS "LES RANTZAU"	LORQUIN	MAS													X
57	570025387	EPSOLOR	570005694	ESAT DE LORQUIN	LORQUIN	ESAT													X
57	570025437	ASSOCIATION THERAS SANTE	570024760	SPASAD THERAS SANTE	THIONVILLE	SPASAD													
57	570029645	PEP LOR'EST	570014324	SESSAD PR DEF AUDITIFS DE L'IES METZ	METZ	SESSAD													
57	570029645	PEP LOR'EST	570014336	SESSAD POUR TRISOMIQUES DU GRAOUILLY	METZ	SESSAD													
57	570029645	PEP LOR'EST	570004812	INSTITUT EDUC SENSORIELLE-DEF VISUELS	METZ	Inst.Déf.Visu etc													

Dpt.	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
57	570029645	PEP LOR'EST	570024950	CMPP NORD MOSELLE A HAYANGE	HAYANGE	CMPP												
57	570029645	PEP LOR'EST	570020222	CMPP DE METZ CENTRE	METZ	CMPP												
57	570029645	PEP LOR'EST	570023168	BAPU DU CMPP DE METZ	METZ	BAPU												
57	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	570024786	ITEP ST VINCENT DE PAUL MOSELLE EST	SARREGUEMINES	ITEP												
57	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	570005181	ITEP SAINT VINCENT DE PAUL MOSELLE SUD	SAINT-GURIN	ITEP												
57	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	570029314	ITEP DE THIONVILLE	THIONVILLE	ITEP												
57	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	570000315	IME "LE ROSAIRE"	RETTEL	IME												
57	750015368	GROUPE SOS SOLIDARITES	570013643	M.A.S. "LES VIGNES"	VIC-SUR-SEILLE	MAS												
57	750015368	GROUPE SOS SOLIDARITES	570027698	CENTRE DE PRE-ORIENTATION	PLAPPEVILLE	Etab.Serv.Pr éorient.												
57	750015368	GROUPE SOS SOLIDARITES	570000752	CENTRE ALPHA - PLAPPEVILLE	PLAPPEVILLE	Etab.Serv.Pré adap.Pro												
57	750119233	APF FRANCE HANDICAP	570023788	MAS DE ROHRBACH LES BITCHE	ROHRBACH-LES-BITCHE	MAS					X							
57	750119233	APF FRANCE HANDICAP	570011718	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE AUGNY	AUGNY	MAS												
57	750119233	APF FRANCE HANDICAP	570005082	IEM MOSELLE TERRITOIRE DE METZ	ARS-LAQUEHENXY	IEM									X			
57	750119233	APF FRANCE HANDICAP	570015032	IEM DE ST JULIEN LES METZ	SAINT-JULIEN-LES-METZ	Etab.Enf.ado .Poly.												
57	750119233	APF FRANCE HANDICAP	570005074	IEM DE MOSELLE-TERRITOIRE THIONVILLE	UCKANGE	IEM											X	
57	750119233	APF FRANCE HANDICAP	570005058	IEM DE MOSELLE- TERRIT MOSELLE EST	SAINT-AVOLD	IEM									X			
57	750119233	APF FRANCE HANDICAP	570005090	IEM DE METZ	METZ	Etab.Enf.ado .Poly.											X	
57	750119233	APF FRANCE HANDICAP	570014878	ESAT "ST JULIEN"	ST JULIEN LES METZ	ESAT											X	
57	750720831	ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	570000422	ITEP "MOISSONS NOUVELLES"	BOULAY	ITEP												
57	310808781	ETAB PUBLIC NAT ANTOINE KOENIGSWARTER	570015420	EPNAK - CRP DE METZ JEAN MOULIN	METZ	Etab.Serv.Pré adap.Pro						X						
57	310808781	ETAB PUBLIC NAT ANTOINE KOENIGSWARTER	570028829	CENTRE DE PRE-ORIENTATION	METZ	Etab.Serv.Pr éorient.						X						
57	330026109	SNCF SIEGE ADMINISTRATIF	570027920	CMPP SNCF de Metz	METZ	CMPP	X											

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégo.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
67	670000132	ASS CMPP PAUL ROHMER STRASBOURG	670780220	CMPP PAUL ROHMER STRASBOURG	STRASBOURG	CMPP			X										
67	670000140	INST PROT ENF DEFIC AUDITIFS BRUCKHOF	670780261	IES LE BRUCKHOF	STRASBOURG	Inst.Déf.Auditi tifs													
67	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	670010958	SESSAD RIED NORD	BISCHWILLER	SESSAD													
67	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	670015957	MAS DIETRICH BONHOEFFER	SOULTZ-SOUS-FORETS	MAS													
67	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	670797687	MAS CATHERINE ZELL-SITE 3 TILLEULS	BISCHWILLER	MAS													
67	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	670780444	IME SONNENHOF LOUISE SCHEPPLER	BISCHWILLER	IME													
67	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	670784495	ESAT DANIEL LEGRAND	BISCHWILLER	ESAT													
67	670000298	AAPEAI DE L'ALSACE BOSSUE	670009158	SESSAD DIEMERINGEN	DIEMERINGEN	SESSAD					X								
67	670000298	AAPEAI DE L'ALSACE BOSSUE	670780576	IME EAU VIVE	DIEMERINGEN	IME					X								
67	670000298	AAPEAI DE L'ALSACE BOSSUE	670797166	ESAT ALSACE BOSSUE	DIEMERINGEN	ESAT					X								
67	670000686	ASS REG AIDE HANDICAPES MOTEURS	670787902	SESSAD DE L'ARAHM	ILKIRCH- GRAFFENSTADEN	SESSAD													
67	670000686	ASS REG AIDE HANDICAPES MOTEURS	670781665	IEM LES IRIS	STRASBOURG	IEM					X								
67	670000686	ASS REG AIDE HANDICAPES MOTEURS	670780303	IEM LES GRILLONS	STRASBOURG	IEM					X								
67	670000686	ASS REG AIDE HANDICAPES MOTEURS	670799618	ESAT L'ESSOR	STRASBOURG	ESAT													
67	670000793	CENTRE DE HARTHOUSE	670782937	IMPRO DE HARTHOUSE	HAGUENAU	IME													X
67	670000793	CENTRE DE HARTHOUSE	670013093	ESAT DE HARTHOUSE	HAGUENAU	ESAT					X								
67	670000793	CENTRE DE HARTHOUSE	670017805	EQUIPE MOBILE TSA	BRUMATH	Etab.Expér.A .H.													X
67	670000835	ETABLISSEMENT ARC-EN-CIEL	670015239	SESSAD DE L'ILLWALD	SELESTAT	SESSAD													X
67	670000835	ETABLISSEMENT ARC-EN-CIEL	670783232	IME ARC-EN-CIEL	SELESTAT	IME													X
67	670000942	APH DES VOSGES DU NORD	670798230	SESSAD APH INGWILLER	INGWILLER	SESSAD													
67	670000942	APH DES VOSGES DU NORD	670780519	IME APH INGWILLER	INGWILLER	IME													
67	670000942	APH DES VOSGES DU NORD	670784628	ESAT ATELIERS DU HERRENFELD	INGWILLER	ESAT													
67	670001338	ASSOCIATION ROUTE NOUVELLE ALSACE	670791250	ESAT ROUTE NOUVELLE ALSACE	STRASBOURG	ESAT													X

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégo.	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
67	670000132	ASS CMPP PAUL ROHMER STRASBOURG	670780220	CMPP PAUL ROHMER STRASBOURG	STRASBOURG	CMPP												X	
67	670000140	INST PROT ENF DEFIC AUDITIFS BRUCKHOF	670780261	IES LE BRUCKHOF	STRASBOURG	Inct.Déf.Auditi tifs													X
67	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	670010958	SESSAD RIED NORD	BISCHWILLER	SESSAD													X
67	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	670015957	MAS DIETRICH BONHOEFFER	SOULTZ-SOUS-FORETS	MAS													X
67	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	670797687	MAS CATHERINE ZELL-SITE 3 TILLEULS	BISCHWILLER	MAS													X
67	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	670780444	IME SONNENHOF LOUISE SCHEPPLER	BISCHWILLER	IME													X
67	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	670784495	ESAT DANIEL LEGRAND	BISCHWILLER	ESAT													X
67	670000298	AAPEAI DE L'ALSACE BOSSUE	670009158	SESSAD DIEMERINGEN	DIEMERINGEN	SESSAD													
67	670000298	AAPEAI DE L'ALSACE BOSSUE	670780576	IME EAU VIVE	DIEMERINGEN	IME													
67	670000298	AAPEAI DE L'ALSACE BOSSUE	670797166	ESAT ALSACE BOSSUE	DIEMERINGEN	ESAT													
67	670000686	ASS REG AIDE HANDICAPES MOTEURS	670787902	SESSAD DE L'ARAHM	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	SESSAD								X					
67	670000686	ASS REG AIDE HANDICAPES MOTEURS	670781665	IEM LES IRIS	STRASBOURG	IEM													
67	670000686	ASS REG AIDE HANDICAPES MOTEURS	670780303	IEM LES GRILLONS	STRASBOURG	IEM													
67	670000686	ASS REG AIDE HANDICAPES MOTEURS	670799618	ESAT L'ESSOR	STRASBOURG	ESAT							X						
67	670000733	CENTRE DE HARTHOUSE	670782937	IMPRO DE HARTHOUSE	HAGUENAU	IME													X
67	670000733	CENTRE DE HARTHOUSE	670013093	ESAT DE HARTHOUSE	HAGUENAU	ESAT													
67	670000733	CENTRE DE HARTHOUSE	670017805	EQUIPE MOBILE TSA	BRUMATH	Etab.Expér.A .H.													X
67	670000835	ETABLISSEMENT ARC-EN-CIEL	670015299	SESSAD DE L'ILLWALD	SELESTAT	SESSAD													X
67	670000835	ETABLISSEMENT ARC-EN-CIEL	670783232	IME ARC-EN-CIEL	SELESTAT	IME													X
67	670000942	APH DES VOSGES DU NORD	670798230	SESSAD APH INGWILLER	INGWILLER	SESSAD									X				
67	670000942	APH DES VOSGES DU NORD	670780519	IME APH INGWILLER	INGWILLER	IME										X			
67	670000942	APH DES VOSGES DU NORD	670784628	ESAT ATELIERS DU HERRENFELD	INGWILLER	ESAT										X			
67	670001338	ASSOCIATION ROUTE NOUVELLE ALSACE	670791250	ESAT ROUTE NOUVELLE ALSACE	STRASBOURG	ESAT												X	

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégo.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
67	670001429	FED AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST	670014059	ESAT LES ATELIERS DU PETIT PRINCE	STRASBOURG	ESAT													
67	670013366	EPSAN	670014109	MAS LES PLEIADES	BRUMATH	MAS													
67	670013754	UGECAM ALSACE	670019165	MAS DU CENTRE MEDICO-SOCIAL	SAALES	MAS	X												
67	670013754	UGECAM ALSACE	670005859	EMOI-TC	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Etab.Expér.A.H.	X												
67	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	670791623	ITEP SAINT CHARLES	SCHILTIGHEIM	ITEP					X								
67	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	670780329	ITEP LES MOUETTES	STRASBOURG	ITEP													
67	670021781	GCSMS CREHPSY GRAND EST	670020635	CREHPSY	STRASBOURG	Ctrre.Ressour ces						X							
67	670780139	ASSOCIATION AMPRESO-BETHEL	670013705	MAS DE BETHEL	OBERHAUSBERGEN	MAS													
67	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	670009398	MAS ADELE DE GLAUBITZ	STRASBOURG	MAS													
67	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	670017474	IME DASCA ADELE DE GLAUBITZ	STRASBOURG	IME		X											
67	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	670780279	CTRE AUGUSTE JACOUTOT STRASBOURG	STRASBOURG	Inst.Déf.Audi tifs		X											
67	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	670794486	CENTRE RAOUL CLAINCHARD STRASBOURG	STRASBOURG	Etab.Enf.ado .Poly.		X											
67	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	670781673	CENTRE LOUIS BRAILLE STRASBOURG	STRASBOURG	Inst.Déf.Visu els		X											
67	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	670013218	SITE RELAIS DU RIED	SUNDHOUSE	Etab.Expér.E nf.Hand.													
67	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	670004969	SESSAD PIEMONT DES YOSGES	MOLSHEIM	SESSAD													
67	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	670780907	ITEP LES TILLEULS	SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	ITEP													
67	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	670780758	IMPRO DU RIED SITE DIEBOLSHEIM	DIEBOLSHEIM	IME					X								
67	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	670780774	IME COTTOLENGO	EFFIG	IME													
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670798248	SESSAD LES GLYCINES	HAGUENAU	SESSAD												X	
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670798263	SESSAD ARSEA STRASBOURG GANZAU	STRASBOURG	SESSAD												X	
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670015338	MAS ARSEA STRASBOURG	STRASBOURG	MAS												X	
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670780766	ITEP PIERRE PAUL BLANCK	EBERSMUNSTER	ITEP												X	
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670780477	IMP LES GLYCINES HAGUENAU	HAGUENAU	IME												X	

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2021				2022				2023			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
67	670001423	FED AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST	670014059	ESAT LES ATELIERS DU PETIT PRINCE	STRASBOURG	ESAT								X				
67	670013366	EPSAN	670014109	MAS LES PLEIADES	BRUMATH	MAS					X							
67	670013754	UGEAM ALSACE	670019165	MAS DU CENTRE MEDICO-SOCIAL	SAALES	MAS									X			
67	670013754	UGEAM ALSACE	670005859	EMOI-TC	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Etab.Expér.A.H.									X			
67	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	670791623	ITEP SAINT CHARLES	SCHILTIGHEIM	ITEP												
67	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	670780329	ITEP LES MOUETTES	STRASBOURG	ITEP					X							
67	670021781	GCSMS CREHPSY GRAND EST	670020635	CREHPSY	STRASBOURG	Ctre.Resourc.												
67	670780139	ASSOCIATION AMPRESO-BETHEL	670013705	MAS DE BETHEL	OBERHAUSBERGEN	MAS											X	
67	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	670009398	MAS ADELE DE GLAUBITZ	STRASBOURG	MAS					X							
67	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	670017474	IME DASCA ADELE DE GLAUBITZ	STRASBOURG	IME									X			
67	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	670780279	CTRE AUGUSTE JACOUTOT STRASBOURG	STRASBOURG	Inst.Déf.Audif.									X			
67	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	670794486	CENTRE RAOUL CLAINCHARD STRASBOURG	STRASBOURG	Etab.Enf.do.Poly.									X			
67	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	670781673	CENTRE LOUIS BRAILLE STRASBOURG	STRASBOURG	Inst.Déf.Visuel									X			
67	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	670013218	SITE RELAIS DU RIED	SUNDHOUSE	Etab.Expér.Enf.Hand.									X			
67	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	670004969	SESSAD PIEMONT DES VOSGES	MOLSHEIM	SESSAD									X			
67	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	670780907	ITEP LES TILLEULS	SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	ITEP									X			
67	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	670780758	IMPRO DU RIED SITE DIEBOLSHEIM	DIEBOLSHEIM	IME												
67	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	670780774	IME COTTOLENGO	EPPFIG	IME									X			
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670798248	SESSAD LES GLYCIMES	HAGUENAU	SESSAD												
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670798263	SESSAD ARSEA STRASBOURG GANZAU	STRASBOURG	SESSAD												
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670015338	MAS ARSEA STRASBOURG	STRASBOURG	MAS												
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670780766	ITEP PIERRE PAUL BLANCK	EBERSMUNSTER	ITEP												
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670780477	IMP LES GLYCIMES HAGUENAU	HAGUENAU	IME												

Dpt	FINESS E.J	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670780287	IME EUROMETROPOLE ARSEA SITE ROETHIG	STRASBOURG	IME								X				
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670780295	IME EUROMETROPOLE ARSEA SITE GAMZAU	STRASBOURG	IME								X				
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670780311	IME EUROMETROPOLE ARSEA SIMONE VEIL	LINGOLSHEIM	IME								X				
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670784602	ESAT DE LA GAMZAU	STRASBOURG	ESAT									X			
67	670734632	APEDI ALSACE	670797497	SIFAS BISCHHEIM	BISCHHEIM	IME		X										
67	670734632	APEDI ALSACE	670795772	SESSAD LE TREPLIN	STRASBOURG	SESSAD	X											
67	670734632	APEDI ALSACE	670002559	SESSAD LE ROSIER BLANC	SAVERNE	SESSAD	X											
67	670734632	APEDI ALSACE	670793329	IME LE TREPLIN	STRASBOURG	IME		X										
67	670734632	APEDI ALSACE	670780469	IME LE ROSIER BLANC	SAVERNE	IME		X										
67	670734632	APEDI ALSACE	670791243	ESAT TRAVAIL ET ESPERANCE	MUNDOLSHEIM	ESAT					X							
67	670734632	APEDI ALSACE	670792126	ESAT AUX TROIS RELAIS	SAVERNE	ESAT					X							
67	670734632	APEDI ALSACE	670002146	ESAT ANNE CLAIRE STAUBES	SCHILTIGHEIM	ESAT					X							
67	670734632	APEDI ALSACE	670018134	EDIPA SCHILTIGHEIM	SCHILTIGHEIM	Etab. Exp-ér. E af. Hsmd.	X											
67	670734825	APEI CENTRE ALSACE	670006089	ESAT EYASION	SELESTAT	ESAT					X							
67	670793303	ASS NOUVEAUX HORIZONS PAYS ERSTEIN	670793444	ESAT NOUVEAUX HORIZONS ERSTEIN	ERSTEIN	ESAT		X										
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670003268	SESSAD DE MUTZIG	MUTZIG	SESSAD								X				
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670006808	MAS RÉSIDENCE GALILÉE	LINGOLSHEIM	MAS								X				
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670784610	ESAT DE DUTTENHEIM	DUTTENHEIM	ESAT								X				
67	680020450	FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE	670780808	ITEP LE WILLERHOF	HILSENHEIM	ITEP												
67	750119239	APF FRANCE HANDICAP	670791664	MAS OBERKIRCH	STRASBOURG	MAS											X	
67	750119239	APF FRANCE HANDICAP	670784594	ESAT APF ILLKIRCH	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	ESAT												X
67	750120575	FONDATION SANTE ETUDIANTS DE FRANCE	670013127	BAPU-CAMUS - FSEF STRASBOURG	STRASBOURG	BAPU									X			
67	770016236	AEDE	670792100	MAS MONT DES OISEAUX	WISSEMBOURG	MAS										X		
67	770016236	AEDE	670780451	IME MONT DES OISEAUX	WISSEMBOURG	IME											X	

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670780287	IME EUROMETROPOLE ARSEA SITE ROETHIG	STRASBOURG	IME												
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670780295	IME EUROMETROPOLE ARSEA SITE GANZAU	STRASBOURG	IME												
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670780311	IME EUROMETROPOLE ARSEA SIMONE VEIL	LINGOLSHEIM	IME												
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670784602	ESAT DE LA GANZAU	STRASBOURG	ESAT												
67	670734632	APEI ALSACE	670797437	SIFAS BISCHHEIM	BISCHHEIM	IME										X		
67	670734632	APEI ALSACE	670795772	SESSAD LE TREMLIN	STRASBOURG	SESSAD								X				
67	670734632	APEI ALSACE	670002553	SESSAD LE ROSIER BLANC	SAVERNE	SESSAD								X				
67	670734632	APEI ALSACE	670799329	IME LE TREMLIN	STRASBOURG	IME										X		
67	670734632	APEI ALSACE	670780463	IME LE ROSIER BLANC	SAVERNE	IME										X		
67	670734632	APEI ALSACE	670791243	ESAT TRAVAIL ET ESPERANCE	MUNDOLSHEIM	ESAT												
67	670734632	APEI ALSACE	670792126	ESAT AUX TROIS RELAIS	SAVERNE	ESAT												
67	670734632	APEI ALSACE	670002146	ESAT ANNE CLAIRE STAUBES	SCHILTIGHEIM	ESAT												
67	670734632	APEI ALSACE	670018134	EDIPIA SCHILTIGHEIM	SCHILTIGHEIM	Etab.Expr.E nf.Hand.									X			
67	670734825	APEI CENTRE ALSACE	670006089	ESAT EYASION	SELESTAT	ESAT												
67	670739303	ASS NOUVEAUX HORIZONS PAYS ERSTEIN	670799444	ESAT NOUVEAUX HORIZONS ERSTEIN	ERSTEIN	ESAT									X			
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670003268	SESSAD DE MUTZIG	MUTZIG	SESSAD												
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670006808	MAS RÉSIDENCE GALILÉE	LINGOLSHEIM	MAS												
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670784610	ESAT DE DUTTLENHEIM	DUTTLENHEIM	ESAT												
67	680020450	FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE	670780808	ITEP LE WILLERHOF	HILSENHEIM	ITEP							X					
67	750119239	APF FRANCE HANDICAP	670791664	MAS OBERKIRCH	STRASBOURG	MAS												X
67	750119239	APF FRANCE HANDICAP	670784594	ESAT APF ILLKIRCH	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	ESAT												X
67	750720575	FONDATION SANTE ETUDIANTS DE FRANCE	670013127	BAPU-CAMUS - FSEF STRASBOURG	STRASBOURG	BAPU												
67	770016236	AEDE	670792100	MAS MONT DES OISEAUX	WISSEMBOURG	MAS												
67	770016236	AEDE	670780451	IME MONT DES OISEAUX	WISSEMBOURG	IME												

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégor.	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670780287	IME EUROMETROPOLE ARSEA SITE ROETHIG	STRASBOURG	IME								X				
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670780295	IME EUROMETROPOLE ARSEA SITE GANZAU	STRASBOURG	IME								X				
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670780311	IME EUROMETROPOLE ARSEA SIMONE VEIL	LINGOLSHEIM	IME								X				
67	670794163	ASSOCIATION ARSEA	670784602	ESAT DE LA GANZAU	STRASBOURG	ESAT								X				
67	670794692	APEDI ALSACE	670797497	SIFAS BISCHHEIM	BISCHHEIM	IME		X										
67	670794692	APEDI ALSACE	670795772	SESSAD LE TREPLIN	STRASBOURG	SESSAD	X											
67	670794692	APEDI ALSACE	670002559	SESSAD LE ROSIER BLANC	SAVERNE	SESSAD	X											
67	670794692	APEDI ALSACE	670799329	IME LE TREPLIN	STRASBOURG	IME		X										
67	670794692	APEDI ALSACE	670780469	IME LE ROSIER BLANC	SAVERNE	IME		X										
67	670794692	APEDI ALSACE	670791243	ESAT TRAVAIL ET ESPERANCE	MUNDOLSHEIM	ESAT					X							
67	670794692	APEDI ALSACE	670792126	ESAT AUX TROIS RELAIS	SAVERNE	ESAT					X							
67	670794692	APEDI ALSACE	670002146	ESAT ANNE CLAIRE STAUBES	SCHILTIGHEIM	ESAT					X							
67	670794692	APEDI ALSACE	670018134	EDIPA SCHILTIGHEIM	SCHILTIGHEIM	Etab.Expér.E nf.Hand.	X											
67	670794825	APEI CENTRE ALSACE	670006089	ESAT EVASION	SELESTAT	ESAT					X							
67	670799303	ASS NOUVEAUX HORIZONS PAYS ERSTEIN	670799444	ESAT NOUVEAUX HORIZONS ERSTEIN	ERSTEIN	ESAT		X										
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670003268	SESSAD DE MUTZIG	MUTZIG	SESSAD								X				
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670006808	MAS RÉSIDENCE GALILÉE	LINGOLSHEIM	MAS								X				
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670784610	ESAT DE DUTTLENHEIM	DUTTLENHEIM	ESAT								X				
67	680020450	FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE	670780808	ITEP LE WILLERHOF	HILSENHEIM	ITEP												
67	750719233	APF FRANCE HANDICAP	670791664	MAS OBERKIRCH	STRASBOURG	MAS											X	
67	750719233	APF FRANCE HANDICAP	670784594	ESAT APF ILLKIRCH	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	ESAT											X	
67	750720575	FONDATION SANTE ETUDIANTS DE FRANCE	670013127	BAPU-CAMUS - FSEF STRASBOURG	STRASBOURG	BAPU								X				
67	770016236	AEDE	670792100	MAS MONT DES OISEAUX	WISSEMBOURG	MAS											X	
67	770016236	AEDE	670780451	IME MONT DES OISEAUX	WISSEMBOURG	IME												X

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670780287	IME EUROMETROPOLE ARSEA SITE ROETHIG	STRASBOURG	IME												
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670780295	IME EUROMETROPOLE ARSEA SITE GANZAU	STRASBOURG	IME												
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670780311	IME EUROMETROPOLE ARSEA SIMONE VEIL	LINGOLSHEIM	IME												
67	670734163	ASSOCIATION ARSEA	670784602	ESAT DE LA GANZAU	STRASBOURG	ESAT												
67	670734632	APEI ALSACE	670797437	SIFAS BISCHHEIM	BISCHHEIM	IME										X		
67	670734632	APEI ALSACE	670795772	SESSAD LE TREMLIN	STRASBOURG	SESSAD								X				
67	670734632	APEI ALSACE	670002553	SESSAD LE ROSIER BLANC	SAVERNE	SESSAD								X				
67	670734632	APEI ALSACE	670799329	IME LE TREMLIN	STRASBOURG	IME										X		
67	670734632	APEI ALSACE	670780463	IME LE ROSIER BLANC	SAVERNE	IME										X		
67	670734632	APEI ALSACE	670791243	ESAT TRAVAIL ET ESPERANCE	MUNDOLSHEIM	ESAT												
67	670734632	APEI ALSACE	670792126	ESAT AUX TROIS RELAIS	SAVERNE	ESAT												
67	670734632	APEI ALSACE	670002146	ESAT ANNE CLAIRE STAUBES	SCHILTIGHEIM	ESAT												
67	670734632	APEI ALSACE	670018134	EDIPIA SCHILTIGHEIM	SCHILTIGHEIM	Etab.Expr.E nf.Hand.									X			
67	670734825	APEI CENTRE ALSACE	670006089	ESAT EYASION	SELESTAT	ESAT												
67	670739303	ASS NOUVEAUX HORIZONS PAYS ERSTEIN	670799444	ESAT NOUVEAUX HORIZONS ERSTEIN	ERSTEIN	ESAT									X			
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670003268	SESSAD DE MUTZIG	MUTZIG	SESSAD												
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670006808	MAS RÉSIDENCE GALILÉE	LINGOLSHEIM	MAS												
67	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	670784610	ESAT DE DUTTLENHEIM	DUTTLENHEIM	ESAT												
67	680020450	FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE	670780808	ITEP LE WILLERHOF	HILSENHEIM	ITEP							X					
67	750119239	APF FRANCE HANDICAP	670791664	MAS OBERKIRCH	STRASBOURG	MAS												X
67	750119239	APF FRANCE HANDICAP	670784594	ESAT APF ILLKIRCH	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	ESAT												X
67	750720575	FONDATION SANTE ETUDIANTS DE FRANCE	670013127	BAPU-CAMUS - FSEF STRASBOURG	STRASBOURG	BAPU												
67	770016236	AEDE	670792100	MAS MONT DES OISEAUX	WISSEMBOURG	MAS												
67	770016236	AEDE	670780451	IME MONT DES OISEAUX	WISSEMBOURG	IME												

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégor.	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
68	670000686	ASS REG AIDE HANDICAPES MOTEURS	680012994	SESSAD DE L'ARAHM COLMAR	COLMAR	SESSAD								X				
68	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	680004132	MAS INSTITUT SAINT ANDRE	CERNAY	MAS						X						
68	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	680001377	IME ST JOSEPH	COLMAR	IME						X						
68	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	680000288	IME SAINT ANDRE CERNAY	CERNAY	IME						X						
68	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	680018447	ETAB POLYHAND SAINT ANDRE CERNAY	CERNAY	Etab.Enf.ado Poly.						X						
68	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	680004116	ESAT SAINT ANDRE - CERNAY	CERNAY	ESAT						X						
68	670792415	FEDERATION CHARITE CARITAS ALSACE	680001369	ITEP LA FORGE	WINTZENHEIM	ITEP												
68	670794163	ASSOCIATION ARSEA	680016458	SESSAD JULES VERNE ARSEA	MULHOUSE	SESSAD								X				
68	670794163	ASSOCIATION ARSEA	680001435	IME PAYS DE COLMAR	COLMAR	IME								X				
68	670794163	ASSOCIATION ARSEA	680000460	IME JULES VERNE ARSEA	MULHOUSE	IME								X				
68	670794163	ASSOCIATION ARSEA	680012846	ESAT ARSEA EGUISHHEIM	EGUISHHEIM	ESAT								X				
68	680000023	ASSOCIATION AU FIL DE LA VIE	680017357	SESSAD LES ENFANTS D'ABORD	THANN	SESSAD		X										
68	680000023	ASSOCIATION AU FIL DE LA VIE	680000163	IME JACQUES HOCHNER	THANN	IME		X										
68	680000023	ASSOCIATION AU FIL DE LA VIE	680012721	ESAT DU RANGEN	THANN	ESAT		X										
68	680000064	FONDATION LE PHARE	680000254	IDS LE PHARE	ILLZACH	Inst.Ed.Sen.3 our.Avc							X					
68	680000239	ASSOC DU CMPP-CAMSP DE MULHOUSE	680000361	CMPP MULHOUSE	MULHOUSE	CMPP								X				
68	680000353	ASSOC READAPT ET FORMATION PROF	680016417	SSIAD RELAIS HANDIDOM	MULHOUSE	SSIAD												
68	680000353	ASSOC READAPT ET FORMATION PROF	680010790	CTRE REEDUC PROFESSIONNELLE A.CAMUS	MULHOUSE	Etab.Serv.Ré adsp.Pro												X
68	680000510	FONDATION SAINT-JACQUES	680000387	ITEP SAINT JACQUES	ILLZACH	ITEP								X				

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
68	680000619	A.F.A.P.E.I. DE BARTENHEIM	680013794	MAS AFAPEI BARTENHEIM	BARTENHEIM	MAS													
68	680000619	A.F.A.P.E.I. DE BARTENHEIM	680000452	IME AFAPEI BARTENHEIM	BARTENHEIM	IME													
68	680000619	A.F.A.P.E.I. DE BARTENHEIM	680004629	ESAT AFAPEI BARTENHEIM	BARTENHEIM	ESAT													
68	680000316	ASSOC. LE CHAMP DE LA CROIX	680001393	IME LES ALLAGOUTTES ORBEY	ORBEY	IME		X									X		
68	680000332	ASSOCIATION REGIONALE DES PEP ALSACE	680002060	CMPP COLMAR	COLMAR	CMPP					X								
68	680001179	CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH	680003662	MAS L'ENVOLEE	ROUFFACH	MAS													
68	680001179	CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH	680009149	CENTRE RESSOURCES REGIONAL SUR AUTISME	ROUFFACH	Ctre.Ressour ces													
68	680001500	ASSOCIATION RESONANCE	680010356	EEAP RESONANCE	WINTZENHEIM	Etab.Enf.ado .Poly.													
68	680001542	APEI SUD ALSACE	680019429	EQUIPE SOIGNANTE MOBILE HIRSINGUE	HIRSINGUE	Etab.Expérim .PH													
68	680002078	ASSOCIATION SANTE MENTALE ALSACE	680012036	ESAT TRAIT D'UNION	ROUFFACH	ESAT													
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680014123	SESSAD PAPILLONS BLANCS	MULHOUSE	SESSAD													
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680020739	SESSAD AUTISME DOMAINE ROSEN	BRUNSTATT DIDENHEIM	SESSAD													
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680004249	MAS TURCKHEIM	TURCKHEIM	MAS													
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680018090	MAS DE JOUR BOLLWILLER	BOLLWILLER	MAS													
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680000502	IME LES GLYCINES SITE D'ILLZAC	MULHOUSE	IME													
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680001427	IME LE CHATEAU DE BOLLWILLER	BOLLWILLER	IME													
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680002011	IME JEUNES ENFANTS	BRUNSTATT DIDENHEIM	IME													
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680000270	IME JEANNE SIRLIN	DANNEMARIE	IME						X							
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680004157	ESAT PFASTATT LA COTONNADE	PFASTATT	ESAT													

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégor.	2027				2028				2029			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
68	680000619	A.F.A.P.E.I. DE BARTENHEIM	680013794	MAS AFAPEI BARTENHEIM	BARTENHEIM	MAS							X					
68	680000619	A.F.A.P.E.I. DE BARTENHEIM	680000452	IME AFAPEI BARTENHEIM	BARTENHEIM	IME							X					
68	680000619	A.F.A.P.E.I. DE BARTENHEIM	680004629	ESAT AFAPEI BARTENHEIM	BARTENHEIM	ESAT												
68	680000916	ASSOC. LE CHAMP DE LA CROIX	680001393	IME LES ALLAGOUTTES ORBEY	ORBEY	IME								X				
68	680000932	ASSOCIATION REGIONALE DES PEP ALSACE	680002060	CMPP COLMAR	COLMAR	CMPP												
68	680001179	CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH	680003662	MAS L'ENVOLEE	ROUFFACH	MAS					X							
68	680001179	CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH	680009149	CENTRE RESSOURCES REGIONAL SUR AUTISME	ROUFFACH	Ctrc.Ressour ces												X
68	680001500	ASSOCIATION RESONANCE	680010956	EEAP RESONANCE	WINTZENHEIM	Etab.Enf.ado .Poly.	X											
68	680001542	APEI SUD ALSACE	680019429	EQUIPE SOIGNANTE MOBILE HIRSINGUE	HIRSINGUE	Etab.Expérim .PH												
68	680002078	ASSOCIATION SANTE MENTALE ALSACE	680012036	ESAT TRAIT D'UNION	ROUFFACH	ESAT							X					
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680014123	SESSAD PAPILLONS BLANCS	MULHOUSE	SESSAD												X
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680020799	SESSAD AUTISME DOMAINE ROSEN	BRUNSTATT DIDENHEIM	SESSAD												X
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680004249	MAS TURCKHEIM	TURCKHEIM	MAS												X
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680018090	MAS DE JOUR BOLLWILLER	BOLLWILLER	MAS												X
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680000502	IME LES GLYCINES SITE D'ILLZAC	MULHOUSE	IME												X
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680001427	IME LE CHATEAU DE BOLLWILLER	BOLLWILLER	IME												X
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680002011	IME JEUNES ENFANTS	BRUNSTATT DIDENHEIM	IME												X
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680000270	IME JEANNE SIRLIN	DANNEMARIE	IME												
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680004157	ESAT PFASTATT LA COTONNADE	PFASTATT	ESAT												X

Dpt	FINESS Ed	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
68	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	680004140	ESAT KAEMMERLEN DANNEMARIE	DANNEMARIE	ESAT				X									
68	680013745	INSTITUT LES TOURNESOLS	680003670	MAS LES TOURNESOLS	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	MAS						X							
68	680013745	INSTITUT LES TOURNESOLS	680004819	IME LES TOURNESOLS	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	IME						X							
68	680013745	INSTITUT LES TOURNESOLS	680015039	ESAT LES TOURNESOLS	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	ESAT			X										
68	680014305	ASSOCIATION MARIE PIRE	680017472	MAS EDITH DORNER	RIESPACH	MAS						X							
68	680014305	ASSOCIATION MARIE PIRE	680000205	IME LES ECUREUILS	RIESPACH	IME						X							
68	680014305	ASSOCIATION MARIE PIRE	680004611	ESAT ALTKIRCH	ALTKIRCH	ESAT						X							
68	680014435	CENTRE DEPART. DE REPOS ET DE SOINS	680014818	SSIAD CDRS	COLMAR	SSIAD					X								
68	680014435	CENTRE DEPART. DE REPOS ET DE SOINS	680014404	MAS CDRS LES PINS	COLMAR	MAS					X								
68	680015963	GRUPE SAINT SAUVEUR	680001385	IME ST JOSEPH GUEBWILLER	GUEBWILLER	IME													
68	680018165	ASSOC. L'ATRE DE LA VALLEE	680018173	ESAT L'ATRE DE LA VALLEE - ORBEY	ORBEY	ESAT													
68	680020336	GRPE HOSP REGION MULHOUSE & SUD ALSACE	680016367	MAS ESTIME - GHRMSA	MULHOUSE	MAS												X	
68	680020336	GRPE HOSP REGION MULHOUSE & SUD ALSACE	680016375	EQUIPE MOBILE TC AVC - GHRMSA	MULHOUSE	Etab. Expér. A.H.													X
68	680021110	ASSOCIATION MARGUERITE SINCLAIR	680008349	IMPRO MARGUERITE SINCLAIR	LUTTERBACH	IME			X										
68	680021110	ASSOCIATION MARGUERITE SINCLAIR	680013216	ESAT MARGUERITE SINCLAIR	MULHOUSE	ESAT													X
68	750719239	APF FRANCE HANDICAP	680000080	INSTITUT EDUCATION MOTRICE LES ACACIAS	PFASTATT	IEM													X
68	750719239	APF FRANCE HANDICAP	680003636	ESAT APF RIXHEIM	RIXHEIM	ESAT					X								

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégo	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
88	540019726	UGE CAM NORD-EST	880006739	SESSAD PRO DARNEY - UGECAM	DARNEY	SESSAD			X									
88	540019726	UGE CAM NORD-EST	880004148	SESSAD DES 3 RIVIERES REMIREMONT	REMIREMONT	SESSAD			X									
88	540019726	UGE CAM NORD-EST	880780515	IME DU VAL D'AJOL	LE VAL-D'AJOL	IME			X									
88	540019726	UGE CAM NORD-EST	880781240	IFPRO DARNEY	DARNEY	IME			X									
88	540019726	UGE CAM NORD-EST	880006143	DITEP LA COMBE A SENONES	SENONES	ITEP			X									
88	570028645	PEP LOR'EST	880783303	CMPP D'EPINAL	EPINAL	CMPP							X					
88	750119233	APF FRANCE HANDICAP	880780556	SESSAD DE L' APF	EPINAL	SESSAD					X							
88	750119233	APF FRANCE HANDICAP	880003868	M.A.S APF "ACCUEIL DE JOUR"	EPINAL	MAS					X							
88	750119233	APF FRANCE HANDICAP	880784467	INSTITUT LA COURTINE	REMIREMONT	Etab.Enf.sado Poly.					X							
88	750119233	APF FRANCE HANDICAP	880787346	ESAT APF DE DINOZE	DINOZE	ESAT					X							
88	880000229	INSTITUT MEDICO TECHNIQUE NEUFCHATEAU	880007455	SESSAD NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	SESSAD							X					
88	880000229	INSTITUT MEDICO TECHNIQUE NEUFCHATEAU	880780382	I.M.T NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	IME							X					
88	880000450	INSTITUT DU BEAU-JOLY	880001292	ITEP DU "BEAU JOLY"	MIRECOURT	ITEP			X									
88	880000450	INSTITUT DU BEAU-JOLY	880783220	IME DU "BEAU JOLY"	MIRECOURT	IME			X									
88	880000781	RESEAU ACCOMP ADULTES DEFICIENTS INTEL	880784285	ESAT DE NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	ESAT								X				
88	880000823	I.M.E. CHATEL SUR MOSELLE	880785118	I.M.E. DE CHATEL SUR MOSELLE	CHATEL-SUR-MOSELLE	IME					X							
88	880000864	I. M. E. L'EAU VIVE	880785274	I. M. E. L'EAU VIVE - DARNEY	DARNEY	IME			X									
88	880007646	EPC MAISON PERSONNE POLYHANDICAPEE	880789326	M.A.S. "LES CHARMILLES"	THAON-LES-VOSGES	MAS	X											
88	880780113	CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL	880007638	SSIAD DU CENTRE HOSPITALIER RAVENEL	EPINAL	SSIAD					X							
88	880780113	CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL	880003959	MAS DU CH DE RAVENEL	MATTAINCOURT	MAS					X							

Dpt	FINESS E _J	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2027				2028				2029				
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	
88	540019726	UGEAM NORD-EST	880006739	SESSAD PRO DARNEY - UGECAM	DARNEY	SESSAD												X	
88	540019726	UGEAM NORD-EST	880004148	SESSAD DES 3 RIVIERES REMIREMONT	REMIREMONT	SESSAD												X	
88	540019726	UGEAM NORD-EST	880780515	IME DU VAL D'AJOL	LE VAL-D'AJOL	IME												X	
88	540019726	UGEAM NORD-EST	880781240	IFPRO DARNEY	DARNEY	IME												X	
88	540019726	UGEAM NORD-EST	880006143	DITEP LA COMBE A SENOMES	SENONES	ITEP												X	
88	570029645	PEP LOR'EST	880783303	CMPP D'EPINAL	EPINAL	CMPP													
88	750719239	APF FRANCE HANDICAP	880780556	SESSAD DE L' APF	EPINAL	SESSAD													
88	750719239	APF FRANCE HANDICAP	880003868	M.A.S APF "ACCUEIL DE JOUR"	EPINAL	MAS													
88	750719239	APF FRANCE HANDICAP	880784467	INSTITUT LA COURTIME	REMIREMONT	Etab.Enf.sdo .Poly.													
88	750719239	APF FRANCE HANDICAP	880787346	ESAT APF DE DINOZE	DINOZE	ESAT													
88	880000229	INSTITUT MEDICO TECHNIQUE NEUFCHATEAU	880007455	SESSAD NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	SESSAD													
88	880000229	INSTITUT MEDICO TECHNIQUE NEUFCHATEAU	880780382	I.M.T NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	IME													
88	880000450	INSTITUT DU BEAU-JOLY	880001292	ITEP DU "BEAU JOLY"	MIRECOURT	ITEP												X	
88	880000450	INSTITUT DU BEAU-JOLY	880783220	IME DU "BEAU JOLY"	MIRECOURT	IME												X	
88	880000781	RESEAU ACCOMP ADULTES DEFICIENTS INTEL	880784285	ESAT DE NEUFCHATEAU	NEUFCHATEAU	ESAT													
88	880000823	I.M.E. CHATEL SUR MOSELLE	880785118	I.M.E. DE CHATEL SUR MOSELLE	CHATEL-SUR-MOSELLE	IME													
88	880000864	I. M. E. L'EAU VIVE	880785274	I. M. E. L'EAU VIVE - DARNEY	DARNEY	IME												X	
88	880007646	EPC MAISON PERSONNE POLYHANDICAPEE	880789326	M.A.S. "LES CHARMILLES"	THAON-LES-VOSGES	MAS									X				
88	880780119	CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL	880007638	SSIAD DU CENTRE HOSPITALIER RAVENEL	EPINAL	SSIAD													
88	880780119	CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL	880003959	MAS DU CH DE RAVENEL	MATTAINCOURT	MAS													

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catég.	2024				2025				2026			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
88	880780259	HOPITAL LOCAL DE BRUYERES	880007943	MAS DE L'HL DE BRUYERES L'AVISON	BRUYERES	MAS					X							
88	880780572	ASSOCIATION BELVAL PORTIEUX	880783600	ESAT DE BELVAL	PORTIEUX	ESAT					X							
88	880785068	ADAPEI 88	880785647	SESSAD ADAPEI EPINAL	EPINAL	SESSAD												X
88	880785068	ADAPEI 88	880003918	M.A.S "AUTISME"	LE THOLY	MAS												X
88	880785068	ADAPEI 88	880781232	IME "CLAIR MATIN" ST-AME	SAINT-AME	IME												X
88	880785068	ADAPEI 88	880780473	IME "CLAIR MATIN" EPINAL	EPINAL	IME												X
88	880785068	ADAPEI 88	880780481	I.M.E "DESIRE MAGLOIRE BOURNEVILLE"	SAINT-DIE-DES-VOSGES	IME												X
88	880785068	ADAPEI 88	880785142	ESAT "LES PINS" DE SAINT-AME	ST AME	ESAT												X
88	880785068	ADAPEI 88	880788583	ESAT DE CONTREXEVILLE	CONTREXEVILLE	ESAT												X
88	880785068	ADAPEI 88	880783568	ESAT "LES ALISIERS"	ST DIE DES VOSGES	ESAT												X
88	880785068	ADAPEI 88	880783295	ESAT "ATELIER DU SAUT LE CERF"	EPINAL	ESAT												X
88	880785068	ADAPEI 88	880789243	CENTRE POUR POLYHANDICAPES EPINAL	EPINAL	Etab.Enf.ado .Poly.												X
88	880785084	AVSEA	880780440	IME JEAN POIROT A FONTENY (AVSEA)	FONTENY-LE-CHATEAU	IME												
88	880785084	AVSEA	880788997	ESAT AVSEA EPINAL	EPINAL	ESAT												
88	880785126	FMS DES VOSGES	880780432	M.A.S. "L'EFFEUILLY"	DARNEY	MAS					X							
88	880785126	FMS DES VOSGES	880788799	M.A.S. "L'AQUARELLE"	VINCEY	MAS					X							
88	880785126	FMS DES VOSGES	880789060	ESAT "FLOREBOIS"	ST NABORD	ESAT					X							
88	880789342	ASSOCIATION "TURBULENCES"	880006705	MAS MOSAIQUE	SAINT-DIE-DES-VOSGES	MAS												X
88	880789342	ASSOCIATION "TURBULENCES"	880006382	MAS DU 21EME SIECLE	SAINT-DIE-DES-VOSGES	MAS												X
88	880789342	ASSOCIATION "TURBULENCES"	880006390	I.M.E. MAISON DU XXIEME SIECLE	SAINT-DIE-DES-VOSGES	Etab.Enf.ado .Poly.												X

Dpt	FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Libellé catégor.	2027				2028				2029			
							1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
88	880780259	HOPITAL LOCAL DE BRUYERES	880007943	MAS DE L'HL DE BRUYERES L'AVISON	BRUYERES	MAS												
88	880780572	ASSOCIATION BELVAL PORTIEUX	880783600	ESAT DE BELVAL	PORTIEUX	ESAT												
88	880785068	ADAPEI 88	880785647	SESSAD ADAPEI EPINAL	EPINAL	SESSAD												
88	880785068	ADAPEI 88	880003318	M.A.S "AUTISME"	LE THOLY	MAS												
88	880785068	ADAPEI 88	880781232	IME "CLAIR MATIN" ST-AME	SAINT-AME	IME												
88	880785068	ADAPEI 88	880780473	IME "CLAIR MATIN" EPINAL	EPINAL	IME												
88	880785068	ADAPEI 88	880780481	I.M.E "DESIRE MAGLOIRE BOURNEVILLE"	SAINT-DIE-DES-VOSGES	IME												
88	880785068	ADAPEI 88	880785142	ESAT "LES PINS" DE SAINT-AME	ST AME	ESAT												
88	880785068	ADAPEI 88	880788583	ESAT DE CONTREXEVILLE	CONTREXEVILLE	ESAT												
88	880785068	ADAPEI 88	880783568	ESAT "LES ALISIERS"	ST DIE DES VOSGES	ESAT												
88	880785068	ADAPEI 88	880783295	ESAT "ATELIER DU SAUT LE CERF"	EPINAL	ESAT												
88	880785068	ADAPEI 88	880789243	CENTRE POUR POLYHANDICAPES EPINAL	EPINAL	Etab.Enf.sdo .Poly.												
88	880785084	AVSEA	880780440	IME JEAN POIROT A FONTENOY (AVSEA)	FONTENOY-LE-CHATEAU	IME							X					
88	880785084	AVSEA	880788937	ESAT AVSEA EPINAL	EPINAL	ESAT							X					
88	880785126	FMS DES VOSGES	880780432	M.A.S. "L'EFFEUILLY"	DARNEY	MAS												
88	880785126	FMS DES VOSGES	880788793	M.A.S. "L'AQUARELLE"	VINCEY	MAS												
88	880785126	FMS DES VOSGES	880783060	ESAT "FLOREBOIS"	ST NABORD	ESAT												
88	880789342	ASSOCIATION "TURBULENCES"	880006705	MAS MOSAIQUE	SAINT-DIE-DES-VOSGES	MAS												
88	880789342	ASSOCIATION "TURBULENCES"	880006382	MAS DU 21EME SIECLE	SAINT-DIE-DES-VOSGES	MAS												
88	880789342	ASSOCIATION "TURBULENCES"	880006390	I.M.E. MAISON DU XXIEME SIECLE	SAINT-DIE-DES-VOSGES	Etab.Enf.sdo .Poly.												

ARRETE ARS Grand Est n° 2025-0557 du 20 février 2025

**modifiant la composition nominative du conseil d'administration
de l'Institut Godinot à Reims
(département de la Marne)**

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6162-7, L. 6162-8, D. 6162-1 à D. 6162-7 ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté ARS n° 2024-5043 du 30 décembre 2024 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Délégués territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2024-3408 du 25 septembre 2024 modifiant la composition nominative du conseil d'administration de l'Institut de Cancérologie Jean Godinot à Reims ;

VU le procès-verbal des élections pour les représentants de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) au sein du Conseil d'Administration de l'Institut Godinot en date du 22 novembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Docteur Philippe GILBERT est renouvelé en qualité de membre des représentants du personnel désigné par la Commission Médicale d'Etablissement (CME).

ARTICLE 2 :

Madame le Docteur Christelle JOUANNAUD est nommé membre en qualité de représentante du personnel désignée par la Commission Médicale d'Etablissement (CME).

ARTICLE 3 :

La composition du Conseil d'Administration de l'Institut de Cancérologie Jean Godinot à Reims (Marne) est donc fixée comme suit :

1/ Le représentant de l'Etat dans un des départements de la région où le centre a son siège, Président de droit :

Monsieur Henri PREVOST, Préfet de la Marne

2/ Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de médecine de Reims :

Madame le Professeur Nathalie BEDNAREK

3/ La Directrice générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims :

Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER

4/ Une personnalité scientifique désignée par l'Institut National du Cancer :

Monsieur le Professeur Christophe MASSARD

5/ Un représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional :

Madame Christine VIOLIER

6/ Quatre représentants des personnels du centre, dont deux désignés par la commission médicale et deux par le comité d'entreprise dont un ayant le statut de cadre :

- Monsieur le Docteur Philippe GUILBERT, désigné par la commission médicale d'établissement
- Madame le Docteur Christelle JOUANNAUD, désigné par la commission médicale d'établissement
- Madame Céline SUE, désignée par le comité social et économique
- Madame Karine METAYER, désignée par le comité social et économique

7/ Quatre personnalités qualifiées, dont au moins un médecin :

- Madame le Professeur Dominique STOPPA-LYONNET, médecin
- Monsieur Xavier ALBERTINI, Député de la Marne
- Madame le Docteur Hélène ESPEROU
- Madame le Docteur Patricia DEMOLY-POURET

8/ Deux représentants des usagers :

- Madame Marie-Odile REBLE, Représentante de la Ligue contre le cancer de la Marne
- Madame Joëlle BARAT, Représentante de la Ligue contre le cancer des Ardennes

ARTICLE 4 :

Siègent à titre consultatif :

- o Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ou son représentant ;
- o Monsieur le Directeur Général de l'Institut Godinot, accompagné des collaborateurs de son choix.

ARTICLE 5 :

Le mandat d'un représentant du personnel prend fin à chaque renouvellement de la Commission Médicale ou du Comité d'Entreprise qui l'a élu.

Le mandat du membre désigné par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional prend fin lors de chaque renouvellement de cette assemblée. Toutefois, ce membre continue à siéger au sein du conseil d'administration jusqu'à la désignation de son remplaçant par la nouvelle assemblée.

La durée du mandat des membres qui siègent en qualité de personnalités scientifiques désignées par l'institut national du cancer, de personnalités qualifiées et de représentants des usagers est fixée à trois ans.

Toute personne qui perd la qualité au titre de laquelle elle a été désignée au Conseil d'administration cesse d'appartenir à celui-ci.

La durée du mandat des membres précédemment nommés demeure inchangée.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 :

La Directrice de l'Offre Sanitaire de l'ARS Grand Est et le Directeur Général de l'Institut Godinot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice de l'Offre Sanitaire,



Monica BOSI

ARRETE ARS Grand Est n°2025-0558 du 20 février 2025

**Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou**

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Vu la loi n°2023- 1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels et notamment son article 27 ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2024-5043 du 30 décembre 2024 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté ARS n°2024-1194 du 19 mars 2024 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou ;

Vu le courriel du 10 janvier 2025 du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou indiquant la désignation de Monsieur Jacques BRIMONT en qualité de représentant du personnel.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Jacques BRIMONT est nommé membre du conseil de surveillance, avec voix délibérative, en qualité de représentant du personnel, en remplacement de Monsieur Emmanuel FLACHAT.

ARTICLE 2 :

La composition du conseil de surveillance du Centre Psychothérapique de Nancy, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54521 LAXOU cedex, établissement public de santé de ressort départemental est donc définie ainsi :

I) Membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° Au titre des représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Sébastien ABADA, représentant du maire de la commune de Laxou, commune siège de l'établissement principal ;
- Madame Martine BOCOUM et Monsieur le Docteur Marc TENENBAUM, représentants de la Métropole du Grand Nancy, EPCI dont la commune siège de l'établissement est membre ;
- Madame Marie-José AMAH, représentante du Président du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle ;
- Madame Rosemary LUPO, représentante du Président du Conseil départemental.

2° Au titre des représentants du personnel médical et non médical

- Madame Myriam MAGAUD, représentante désignée par la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Docteur Pierre FAUVÉ et Madame le Docteur Géraldine HALING, représentants désignés par la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Jacques BRIMONT (CGT) et Monsieur Anthony CATANIA (FO), représentants désignés par les organisations syndicales.

3° Au titre des personnalités qualifiées

- Monsieur Michel DAUÇA et Monsieur Jean-Paul SCHLITTER, personnalités qualifiées désignées par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- Madame Marie-Christine CLERY (UNAFAM) et Monsieur Grégoire BOUVIER (La Soupe pour les Sans-Abri), représentants des usagers désignés par le Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- Madame Annie MOLON (Présidente de l'association ESPOIR 54), personnalité qualifiée désignée par le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

II) Membres du conseil de surveillance avec voix consultative

- Monsieur le Docteur Festus BODY-LAWSON, Vice-Président du Directoire, Président de la commission médicale d'établissement du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou ;
- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- Le représentant du comité d'éthique au sein du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou ;
- La Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Meurthe-et-Moselle ;
- Le Député de la circonscription où est situé le siège du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou ;
- Les sénateurs élus dans le département de Meurthe-et-Moselle où est situé le siège du Centre Psychothérapique de Nancy.

ARTICLE 3 :

La durée des fonctions des nouveaux membres du conseil de surveillance est de cinq ans. Toutefois leur mandat prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés.

Le mandat d'un membre remplaçant un membre ayant cessé ses fonctions avant la fin de son mandat prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé. La durée du mandat des autres membres du conseil de surveillance demeure inchangée.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

La Directrice de l'Offre Sanitaire de l'ARS Grand Est et la Directrice de l'établissement sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux Recueils des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

La Directrice de l'Offre Sanitaire,



Monica BOSI



DÉCISION

portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

**le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes
de la région Grand Est**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne et notamment son article 7 ;
- VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n°2002-955 du 4 juillet 2002 modifié relatif aux compétences interdépartementales et interrégionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif ;
- VU le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du Premier ministre du 7 mai 2021 nommant M. Nicolas DOMANGE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, secrétaire général adjoint pour les affaires régionales et européennes auprès de la préfète de la région Grand-Est ;
- VU l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 août 2023, nommant M. Pierre SCHIES, attaché d'administration hors classe de l'État, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales et européennes en charge du pôle modernisation et moyens du Grand Est, auprès de la préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 04 octobre 2023 nommant M. Samuel BOUJU, Administrateur de l'État du deuxième grade, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes auprès de la Préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté d'organisation des services de la préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin du 12 novembre 2024 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2024/519 portant délégation de signature à M. Samuel BOUJU, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes, et notamment son article 5 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Nicolas DOMANGE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales et européennes en charge de pôle politiques publiques ;
- M. Pierre SCHIES, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales et européennes en charge du pôle modernisation et moyens ;

à l'effet de signer tous les actes énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n°2024/519 du 28 octobre 2024 ;

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel BOUJU et si un texte réglementaire n'a pas désigné de vice-président ou si la présidence n'est pas déléguée spécifiquement à un chef de service régional, subdélégation est donnée à M. Nicolas DOMANGE et M. Pierre SCHIES afin d'assurer la présidence des commissions de caractère régional.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée pour signer ou viser dans la limite de leurs attributions, aux fonctionnaires désignés ci-après :

1) Plate-forme financière régionale (PFFR)

Mme Bénédicte MUTSCHELE, attachée hors classe, directrice de la plate-forme financière régionale (PFFR), à l'effet de :

- signer tous actes, décisions et correspondances relatifs au pilotage, à la programmation, à l'engagement et au mandatement des autorisations d'engagement et des crédits de paiement des budgets opérationnels des programmes et des unités opérationnelles dont le responsable est le préfet de la région Grand Est et pour lesquels, en tant qu'ordonnateur secondaire, il n'a pas délégué sa signature ;
- réaliser dans l'outil budgétaire chorus les transactions relatives aux opérations énumérées ci-dessus ;
- signer les bons de commande, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat, les factures et les services faits et procéder aux dépenses relevant de ses attributions par utilisation d'une carte achat ;
- signer les convocations aux concours et recrutements ;
- signer les actes relatifs à l'attribution du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée à la région Grand Est ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte MUTSCHELE, la subdélégation qui lui est consentie sera exercée par Mme Patricia SCHWINDENHAMMER, chef du bureau du fonctionnement et de l'immobilier (BFI), à l'exclusion des actes relatifs à l'attribution du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée à la région Grand Est.

a) Bureau du fonctionnement et de l'immobilier

- Mme Patricia SCHWINDENHAMMER, chef du bureau du fonctionnement et de l'immobilier et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Frédérique MONATH, adjointe au chef de bureau du fonctionnement et de l'immobilier,

à l'effet de signer :

- pour le BOP 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État », le BOP 354 hors Titre 2 « administration territoriale de l'État » et le CAS 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » :
 - les mises à disposition des UO des crédits des BOP précités ;
 - les réallocations entre UO en cours d'exercice ;
 - les documents relatifs aux opérations de pilotage, programmation, notification et consommation des AE et CP.

- pour les UO régionales suivantes :
 - 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » centre financier 0216-CAJC-DR67 348
 - « performance et résilience des bâtiments de l'État » centre financier 0348-DP67-DR67
 - 354 « administration territoriale de l'État » centre financier 0354-DR67-DMUT
 - 362 « écologie » (rénovation énergétique des bâtiments de l'État) centre financier 0362-CDIE-DR67,
 - 363 « compétitivité » centre financier 0363-CDMA-DR67
 - 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » centre financier 0723-DR67-DR67 :
 - les formulaires de demandes d'achat ou de subvention, validations, attestations et certifications des services faits.
 - les gestions des tranches fonctionnelles.

- Mme Anne-Catherine BARTHELEMY, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Mme Laurie STRASBACH, secrétaire administrative de classe normale

à l'effet de :

- valider les demandes d'achat ou de subvention
- certifier les services faits
- gérer les tranches fonctionnelles

b) Bureau du titre 2, performance et recrutement

- Mme Muriel LUTTRINGER, chef du bureau du titre 2, performance et recrutement

à l'effet de signer :

- pour le BOP 354 titre 2 « *administration territoriale de l'Etat* » :
 - les mises à disposition des UO des crédits du BOP précité ;
 - les réallocations entre UO en cours d'exercice ;
 - les documents relatifs aux opérations de pilotage, programmation, notification et consommation des AE et CP ;
 - les convocations aux concours et recrutements.

- M. Philippe WAECHTER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle
- Mme Floriane PETITDEMANGE, secrétaire administrative de classe normale

à l'effet de signer, pour le BOP 354 Titre 2 « *administration territoriale de l'Etat* » :

- les mises à disposition des UO des crédits du BOP précité ;
- les réallocations entre UO en cours d'exercice ;
- les documents relatifs aux opérations de notification et consommation des AE et CP ;

- M. Daniel DE ANGELI, attaché d'administration de l'État

à l'effet de signer :

- les convocations aux concours et recrutements

c) Bureau des subventions de l'État

- M. Michael CLAEYSSEN, chef du bureau des subventions de l'État, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Alexandra JAULIAC, adjointe au chef du bureau des subventions de l'État à l'effet de signer :

- pour le BOP 112 « *impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire* » et 112 Massif « *impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire* » massif des Vosges :
 - les mises à disposition des UO des crédits des BOP précités ;
 - les réallocations entre UO en cours d'exercice ;
 - les documents relatifs aux opérations de notification et consommation des AE et CP ;

- pour le BOP 349 « *transformation publique* » :
 - les mises à disposition des UO des crédits ;
 - les réallocations entre UO en cours d'exercice ;
 - les documents relatifs aux opérations de notification et consommation des AE et CP ;

- pour le BOP 380 « *fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires* » (« *fonds vert* ») :
 - les mises à disposition des UO des crédits ;
 - les réallocations entre UO en cours d'exercice ;
 - les documents relatifs aux opérations de notification et consommation des AE et CP ;

- pour les UO régionales 112 « *impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire* », 119 « *concours financiers aux communes et groupements de communes* », 174 « *énergie, climat et après-mines* », 209 « *solidarité à l'égard des pays en développement* », 305 « *stratégie économique et fiscale* », 357 « *fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire* », 362 « *écologie* », 363 « *compétitivité* », 364 « *cohésion* », 380 « *fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires* »
 - les engagements, validations, certifications des services faits, paiements.

- M. Olivier ZORN, secrétaire administratif de classe supérieure
 - Mme Sophie SCHERNO, secrétaire administrative de classe supérieure

à l'effet de :

- valider les demandes de subvention
- certifier les services faits pour les demandes d'achat
- constater les services faits pour les demandes de subvention

II) Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH)

Subdélégation de signature est donnée, à :

- Mme Audeline BONNET-LAIÏFA contractuelle à durée indéterminée de catégorie A, assurant les fonctions de directrice par intérim de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH), à l'effet de :

- signer tous documents administratifs et correspondances relevant de ses attributions ne comportant ni décision, ni instructions générales ;
- procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur les UO 148 « *fonction publique – formation interministérielle déconcentrée* », 216 « *conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* » et 354 « *administration territoriale de l'État* ».

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes :

- les dépenses du titre 2 sur les UO 148, 216 et 354 correspondant aux vacations pour les actions de formation (« lettres de vacation ») ;
- les dépenses du titre 3 sur le BOP 148, 216 et 354 correspondant aux prestations de service pour les actions de formation ;
- les dépenses relatives aux formations relevant du plan régional de formation, des actions approuvées par la SRIAS, des travaux de mise en sécurité et d'application des normes d'hygiène des restaurants inter-administratifs de la région Grand Est et des prestations dans le cadre du logement d'urgence des agents de l'État.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audeline BONNET-LAIÏFA, la subdélégation qui lui est consentie sera exercée par Mme Anne FENDER, adjointe à la directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines et Pierre-Irénée BRESSOLETTE, chef du service de la formation de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaine.

III) Plate-forme régionale des achats :

Subdélégation de signature est donnée, à :

Mme Fatimata SYLLA, directrice de la plate-forme régionale des achats, à l'effet de signer tous documents administratifs et correspondances relevant de ses attributions ne comportant ni décision, ni instructions générales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatimata SYLLA, la subdélégation qui lui est consentie sera exercée par Mme Laura SCHMITT, attachée principale d'administration, affectée au sein de e la plate-forme régionale des achats en qualité d'acheteuse publique.

ARTICLE 4 : En qualité de prescripteur Chorus Formulaire, M. Pierre-Irénée BRESSOLETTE, attaché principal, Mme Stéphanie BRACHET-LOEFFLER, Ingénieure agriculture et environnement, Mme Gaëlle LE BERRÉ, attachée principale d'administration, Mme Laurine VIDAL, attachée d'administration de l'État, M. Daniel DE ANGELI, attaché d'administration de l'État, Mme Virginie TROTTMANN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mme Ingrid MAGNIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mme Hélène TOURNACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, Mme Rachel POUZIN, secrétaire administrative de classe normale, Mme Odile JOHNER, secrétaire administrative de classe normale et M. Eddy MARCHAL, secrétaire administratif de classe normale sont habilités à l'effet de saisir les demandes d'achat et la constatation du service fait dans Chorus Formulaire.

ARTICLE 5 : Délégation est donnée à M. Nicolas DOMANGE, M. Pierre SCHIES, Mme Bénédicte MUTSCHELE et Mme Ghyslaine TIFFAY pour l'utilisation de leur carte achat dans la limite des plafonds qui leur ont été notifiés et pour les dépenses éligibles à ce moyen de paiement.

ARTICLE 6 : La décision portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service du 16 janvier 2025 est abrogée.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, ses adjoints et les chefs de services du secrétariat général pour les affaires régionales et européennes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **19 FEV. 2025**

Le secrétaire général pour les affaires régionales
et européennes de la région Grand Est

A blue ink signature, appearing to be 'S. Bouju', written in a cursive style over a horizontal line.

Samuel BOUJU

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

1000



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2025 / 055
**portant modification de l'arrêté préfectoral n°2023/165 portant renouvellement des
membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État modifié ;
- VU l'arrêté du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;
- VU les consultations entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2023/165 du 14 avril 2023 est modifié comme suit :

« La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale Grand Est est fixée comme suit :

Président	Vice-Président
M. Joël JACOB (FSU)	M. Damien MATHIVET (FO)

I – Représentants de l’administration en charge de la mise en œuvre d’une politique ministérielle d’action sociale, ayant voix délibérative (12 titulaires, 12 suppléants)

	Titulaires	Suppléants
1. Ministère de l’Éducation Nationale et de la Jeunesse	Mme Hind LAFRAOUI	Mme Catherine BOZON
2. Ministère des Armées	Mme Françoise ALLEGRE-CHAMANT	Mme Nathalie ROUGERIE
3. Ministère de la Justice	M. Denis RAPENNE	Mme Béatrice YAGER
4. Ministère de l’Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique	Mme Halima HAMMES	Mme Sandrine ROMANN
5. Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche	Mme Véronique HENRIOT	Mme Brigitte GROSSE
6. Ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	M. Tristan DIEFENBACHER	M. Philippe COURATIER
7. Ministère de la Culture	Mme Anne DIDELOT	Mme Séverine SCHANDELMAYER
8. Ministère du Travail, du Plein emploi et de l’Insertion	M. Cédric CHARBON	Mme Delphine DUCHESNE
9. Ministère de l’Intérieur et des Outre-Mer	M. François ARTHAUD SGCD de la Moselle Mme Valérie GRIMAUD SGCD des Vosges Mme Jenny BRUNAT SGCD de Meurthe-et-Moselle Mme Marion BRISAC SGCD du Bas-Rhin	M. Corentin MAGRIN SGCD de la Haute-Marne M. Pascal SCHMITT SGCD du Haut-Rhin Mme Clara DUTILLIEUX, SGCD de l’Aube Mme Stéphanie CLOUET SGCD du Bas-Rhin

II – Représentants du personnel, membres des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au Comité Interministériel Consultatif d’Action Sociale des administrations de l’État, ayant voix délibérative (13 titulaires, 13 suppléants)

	Titulaires	Suppléants
1. CGT	M. Christophe GOURMELEN Mme Sylvie LANGENBACHER	Mme Corinne LAMBLA M. Jean-Marie PADOVAN
2. FO	M. Pascal West Mme Anne DELAROQUE Mme Carole BOUTRÉAU	M. Richard EVA Mme Christelle POTTIER Mme Emmanuelle PERGENT
3. CFDT	Mme Maïlys PRODHON Mme Séverine TROESCH	M. Frédéric CUIGNET-ROYER M. Jonathan BRULEFERT
4. UNSA	Mme Vanessa ANTOINE M. Davy LUCION	Mme Magaly GOMARD M. Jean-Claude ROUSSY
5. FSU	Mme Géraldine DELAYE M. Jean-Marie SCHEER	Mme Myriam RANAIVOSON M. Guy BOURGEOIS
6. SOLIDAIRES	Mme Laétitia CHABOUREL	M. Mathieu MOTTE
7. CFE-CGC	M. Éric TEUFEL	Mme Anne-Sophie THOME

III – Membres invités permanents, ayant voix consultative

Mme Faustine MONNERY – DREETS Grand Est	Mme Véronique NARBONI – Préfecture de la Moselle
Mme Brigitte SAIVE – Préfecture des Vosges	Mme Géraldine TAVONE – Préfecture du Haut-Rhin

ARTICLE 2 : Le président et le vice-président de la SRIAS sont élus jusqu'au 7 juillet 2027 inclus.

Les membres du collège I à III sont nommés jusqu'au 17 mai 2027 inclus.

Cette durée peut être réduite ou prorogée en fonction de la date d'installation du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n°2024-678 du 29 novembre 2024 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 19 FEV. 2025

N Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Samuel BOUJU

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

1973

From the...
...
...

...

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2025 / 056

**modifiant l'arrêté préfectoral n°2021-80 du 5 mars 2021 fixant la composition du conseil
d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

**OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'établissement public foncier de Grand Est, notamment son article 5 ;
 - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
 - VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
 - VU le décret n° 2020-1275 du 19 octobre 2020 modifiant le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'établissement public foncier de Lorraine ;
 - VU l'arrêté préfectoral n°2021-80 du 5 mars 2021 fixant la composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est ;
 - VU la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Portes de France – Thionville en date du 28 novembre 2024,
 - VU la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Nancy en date du 28 novembre 2024,
 - VU la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Nancy en date du 6 février 2025,
- SUR PROPOSITION du secrétaire général pour les affaires régionales et européennes ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté n°2021-80 du 5 mars 2021 fixant la composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est est modifié comme suit :

« La composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est est fixée comme suit :

I – Quarante-sept représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
1) Représentants de la région Grand Est (8 membres)	Mme Marie-Gabrielle CHEVILLON M. Alexandre CASSARO Mme Elisabeth DEL GENINI M. Etienne MARASI M. Remy SADOCCO M. Hervé TILLARD M. Pierre FRANCOIS Mme Marie-Claude VOINCON	M. Luc BARBIER Mme Atissar HIBOUR M. Thierry HORY M. Henry LEMOINE Mme Dominique RENAUD Mme Eliane ROMANI M. Philippe MORENVILLIER M. Baptiste PHILIPPO
2) Représentants des départements (12 membres)		
Moselle	M. Julien FREYBURGER Mme Rachel ZIROVNIK Mme Alexandra REBSTOCK	M. Emmanuel SCHULER M. Armel CHABANE Mme Anne STEMART
Meurthe-et-Moselle	M. Vincent HAMEN M. Antony CAPS M. André CORZANI	Mme Audrey BARDOT M. Sylvain MARIETTE M. Bruno TROMBINI
Vosges	M. Simon LECLERC	M. Christian TARANTOLA
Meuse	M. Stéphane PERRIN	M. Rémy BOUR
Marne	M. Thierry BUSSY	M. Vincent VERSTRAETE
Haute-Marne	M. Nicolas LACROIX	M. Paul FOURNIE
Ardennes	M. Yann DUGARD	M. Marc WATHY
Aube	Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT	- vacant -
3) Représentants des métropoles (2 membres)		
Grand Nancy	M. Vincent MATHERON	Mme Isabelle LUCAS
Metz Métropole	M. Cédric GOUTH	M. Laurent DAP
4) Représentant de la Communauté Urbaine du Grand Reims		
	M. Arnaud ROBINET	Mme Nathalie MIRAVETE
5) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la liste et le nombre respectif de représentants sont définis à l'article 2 du décret n° 2020-1275 du 19 octobre 2020 (16 membres)		
CA Ardenne Métropole	M. Didier HERBILLON	M. Ghislain DEBAIFFE
CA de Châlons-en-Champagne	M. René DOUCET	Mme Pascale MICHEL
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (Epernay Agglo Champagne)	M. Joachim VERDIER	M. Pascal PERROT
CA de Chaumont	M. Stéphane MARTINELLI	M. Frédéric ROUSSEL
CA de Saint-Dizier, Der et Blaise	M. Alain SIMON	M. Philippe NOVAC
CA de Troyes Champagne Métropole	M. Bertrand CHEVALIER	M. Jacky RAGUIN
CA du Grand Verdun	M. Patrick CORTIAL	M. Jean-Marie ADDENET
CA de Bar-le-Duc Sud Meuse (Meuse Grand Sud)	M. Bernard DELVERT	M. Gérald MICHEL
CA de Longwy	M. Gérard DIDELOT	M. Serge DE CARLI
CA Portes de France – Thionville	M. Jean-Charles LOUIS	Mme Clémence POUGET
CA de Forbach Porte de France	M. Jean-Claude HEHN	M. Gilles BIGNON
CA Sarreguemines Confluences	M. Marc ZINGRAFF	M. Henri HAXAIRE
CA du Val de Fensch	M. Rémy DICK	M. Jean-Pierre CERBAI
CA Saint-Avold Synergie	M. Philippe RENARD	M. Bernard JACQUOT

CA de Saint-Dié-des-Vosges	M. Jean-Marie LALANDRE	M. Jean-Marie VONDERSCHER
CA d'Épinal	Mme Christelle PAILLARD	M. Gilles DUBOIS
6) Représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non-membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, désignés par les associations départementales des maires des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, à raison d'un représentant par département		
Ardennes	M. Francis SIGNORET	M. Régis DEPAIX
Aube	M. Eric VUILLEMIN	M. Philippe BORDE
Marne	Mme Pascale CHEVALLOT	M. Etienne DHUICQ
Haute-Marne	M. Patrick MIELLE	Mme Anne CARDINAL
Meurthe-et-Moselle	M. Philippe DANIEL	M. Fabrice CHARTREUX
Meuse	M. Michel LOISY	Mme Anne ROUSSEL
Moselle	M. Arnaud SPET	M. Roland CHLOUP
Vosges	M. Daniel THIRIAT	M. Yves DESVERNES

II – Quatre représentants de l'État

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
1) Représentant désigné par le ministre chargé des collectivités territoriales	Mme Stéphanie LOUIS	M. Samuel BOUJU
2) Représentant désigné par le ministre chargé de l'urbanisme	M. Marc HOELTZEL	Mme Véronique CARPENTIER
3) Représentant désigné par le ministre chargé du logement	Mme Sophie NAUDIN	M. David MAZOYER
4) Représentant désigné par le ministre chargé du budget	M. Patrice PIERRE	Mme Lucile GRASSER

III – Cinq personnalités socioprofessionnelles avec voix consultative

1) Représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie	M. Richard PAPAZOGLU
2) Représentant de la chambre régionale d'agriculture	M. Marc POULOT
3) Représentant de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat	M. Jean-Paul DAUL
4) Représentant du conseil économique, social et environnemental régionale	M. Roland HARLAUX
5) Représentant de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural régionale	Mme Sophie LEHE

Le préfet de la région Grand Est, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le contrôleur budgétaire et l'agent comptable de l'établissement assistant de droit aux réunions du conseil d'administration et y sont entendus chaque fois qu'ils le demandent.

Les membres du conseil d'administration sont désignés pour la durée du mandat restant à courir en application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2021/80 du 5 mars 2021. »

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2021-80 du 5 mars 2021 susvisé restent inchangées.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral n°2024/653 du 19 novembre 2024 modifiant la composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et le directeur général de l'établissement public foncier de Grand Est sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres désignés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **20 FEV. 2025**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Samuel BOUJU

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DE 'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
GRAND EST

Arrêté DREAL-SG-2025-9 en date du 17 février 2025 portant subdélégation de signature

oooo

**Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la région Grand Est**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté n°2023/583 en date du 23 octobre 2023 de la Préfète de la région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ;

Vu l' Arrêté préfectoral n°2024/530 en date du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Marc HOELTZEL, Directeur Régional de L'environnement, de l'Aménagement du Logement Grand Est.

Arrête :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents dont les noms figurent dans le tableau joint en annexe 1 au présent arrêté à l'effet de signer les actes indiqués pour

chacun d'eux par référence à l'annexe 1 de l'Arrêté préfectoral n°2024/530 en date du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Marc HOELTZEL, Directeur Régional de L'environnement, de L'aménagement du Logement Grand Est.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents dont les noms figurent dans le tableau joint en annexe 2 au présent arrêté à l'effet de signer, dans les conditions et limites mentionnées dans la même annexe.

Article 3 : Subdélégation est donnée aux agents dont les noms figurent dans le tableau joint en annexe 3 au présent arrêté à l'effet de :

- signer les mémoires déposés devant les juridictions administratives dans la défense des décisions relevant des attributions mentionnées dans la même annexe et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le Code de justice administrative.

- signer les mémoires déposés devant le juge de l'expropriation et d'une façon plus générale la représentation de l'autorité expropriante dans le cadre de tous actes et procédures d'expropriation conformément à l'article R.311-9 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Subdélégation est également donnée aux agents dont les noms figurent dans le tableau joint en annexe 3 au présent arrêté à l'effet de présenter des observations orales devant le juge de l'expropriation conformément à l'article R.311-9 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 4 : Les chefs de services de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est

Le Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Marc HOELTZEL

Arrêté DREAL-SG-2025-9 en date du 17 février 2025 portant subdélégation de signature

Annexe 1

Actes relevant de l'art 1 de l'Arrêté préfectoral n°2024/530 en date du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Marc HOELTZEL, Directeur Régional de L'environnement, de L'aménagement du Logement Grand Est (Préfet de région)

Service	Subdélégués	Etendue de la subdélégation
Direction	Véronique CARPENTIER	Tous actes délégués
Direction	Patrick CAZIN-BOURGUIGNON	Tous actes délégués
Direction	A compte du 15 février 2025 - Lionel BERTHET	Tous actes délégués
Direction	David MAZOYER	Tous actes délégués
SG	Patrick CHENOT	GS 2 à 6, RH 1 à 8
SG	Erika PEIXOTO	GS 2 à 6, RH 1 à 8
SG	Michaël BERTIN	GS 2 à 6, RH 1 à 8
SG	Anne-Laure DESTOMBE	GS 2 à 6, RH 1 à 8
SG	Julie MILION	GS 2 et 3 (sauf OM international), RH 1 à 8
SG	Annick BANDURA	GS 2 et 3 (sauf OM international), RH 1 à 8
SG	Josiane FISCHER	GS 2 et 3 (sauf OM international), RH 1 à 8
SG	Laurent BLANCHARD	GS 2 et 3 (sauf OM international), RH 1 à 8
SG	Aurélié SIMON	GS 2 et 3 (sauf OM international), RH 1 à 8
SG	Pascal COZZA	GS 2
SG	Suzanne BURGER	GS 2
SG	Emmanuelle GABUTHY	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SG	François TORCASO	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Informatique	Romain MESGNY	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SG	Alexandre WETSTEIN	GS 2
SG	Fabrice CHATELOT	GS 2
SG	Eric PARACHINI	GS 2
SG	Frédéric DESMET	GS 2

MAP	Yveline FRANCO-VENTURINI	GS 2 et 3 (sauf OM international)
MRRH	Diane ROCK	GS 2 et 3, RH 1, RH 2, RH 5 (pour les arrêtés ou décisions relevant de la zone)
MAP	Agnès COURTY	GS 2 et 3
MSSR	Myriam PICARD	GS 2 et 3 (sauf OM international)
MRRH	Sylvain PASQUINI	GS 2 et 3, RH 1, RH 2, RH 5 (pour les arrêtés ou décisions relevant de la zone)
STECCLA	Guillaume GAUBY	GS 2 et 3 (sauf OM international), E1, ES 1
STECCLA	Michel HUEBER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
STECCLA	Sophie NAUDIN	GS 2 et 3 (sauf OM international)
STECCLA		GS 2 et 3, CH 1 et 2, E 1 et 2, ES 1
STECCLA	Thierry MARY	GS 2 et 3, E1 et 2, CH 1 et 2, ES 1
STECCLA	Jennifer MOUY	GS 2 et 3, E1 et 2, CH 1 et 2, ES 1
STECCLA	Lyne RAGUET	GS 2 et 3 (sauf OM international), E1 et 2, ES 1
STECCLA	Nicolas VALANCE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
STECCLA	Gauthier BOUTINEAU	GS 2 et 3 (sauf OM international), E1 et 2
STECCLA	Stéphanie VIRON	GS 2 et 3 (sauf OM international), E1, ES 1
STECCLA	Léo Selim MRAD	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SEBP	Christophe LEBRUN	GS 2 et 3, MN 1 à 3
SEBP	Marie-Pierre LAIGRE	GS 2 et 3, MN 1 à 3
SEBP	Aline LOMBARD	GS 2 et 3, MN 1 à 3
SEBP	Jean-Paul TORRE	GS 2 et 3, MN 1 à 3
SEBP	Alberto DOS SANTOS	GS 2 et 3, MN 1 à 3
SEBP	Françoise MARCHAL	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SEBP	Rémi SAINTIER	GS 2 et 3 (sauf OM international), MN 1 à 3
SEBP	Sophie OUZET	GS 2 et 3 (sauf OM international), MN 1 à 3
SEBP	Anne WEISSE	GS 2 et 3 (sauf OM international), MN 1 et 2
SEBP	Muriel ROBIN	GS 2 et 3 (sauf OM international), MN 1 à 3
SEBP	Vincent BACHMANN	GS 2 et 3 (sauf OM international), MN 1 à 3
SEBP	Raphaël JANNOT	GS 2 et 3 (sauf OM international), MN 1 à 3
SEBP	Marc JAMMET	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SEBP	Muriel MASTRILLI	GS 2 et 3 (sauf OM international)

SEBP	Daniel SCHNITZLER	GS 2 et 3 (sauf OM international), MN 1 à 3
Direction	A compter du 15 février 2025, Lionel BERTHET	Tous actes délégués
Transports	Isabelle DUNIS	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Laurence FELTMANN	GS 2 et 3, MO 1, 2, 5 à 11, RTR 1 à 21
Transports	Paul BOUZID	GS 2 et 3, MO 1, 2, 5 à 11, RTR 1 à 21
Transports	Laure PERRIN	GS 2 et 3 (sauf OM international), MO 1, 2, 5 à 11
Transports	Bruno LAIGNEL	GS 2 et 3 (sauf OM international), MO 1, 2, 5 à 11
Transports	Sophie COLBUS	GS 2 et 3 (sauf OM international), RTR 1 à 21
Transports	Kevin Pascual	GS2 et 3 (sauf OM international), RTR 1 à 21
Transports	Frédéric MICHEL	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Benjamin BENOIT	GS 2 et 3, RTR 1 à 21
Transports	Julien BIARD	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Sébastien GASSMANN	GS 2 et 3 (sauf OM international), RTR 18 et 19
Transports	Elisabeth KAYSER	GS 2, RTR 1 à 16
Transports	Elisabeth KLEIN	GS 2, RTR 1 à 16
Transports	Vincent LAHOUSTE	GS 2 et 3 (sauf OM international), RTR 9
Transports	David LOMBARD	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Christophe CLARISSE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Maryse LUXEREAU	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Céline BRAULT	GS 2, RTR 1 à 16
Transports	Michaël VIGNON	GS 2 et 3, MO 1, 2, 5 à 11
Transports	Pascal POUL	GS 2, RTR 1 à 17
Transports	Christophe ALIZON	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Cyrille LEMOINE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Patrick KARMAN	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Fabrice JOGUET-RECCORDON	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Mickaël JOLY	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Laurent GOGLIA	RTR 9
Transports	Raphaël CLER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
Transports	Sandra SCHIRCH	GS 2
Transports	Philippe CANO	GS 2
Transports	Franck DAUSQUE	GS 2

Transports	Didier SARRAZIN	GS 2
Transports	Isabelle REGENT	GS 2
SPRA	Pascal LAJUGIE	GS 2 et 3, AE 1 à 5, MSS 1
SPRA	Philippe LIAUTARD	GS 2 et 3, AE 1 à 5, MSS 1
SPRA	Cyril DROIT	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SPRA	Ahmed ABDELGHANI	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SPRA	Marc LITZENBURGER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SPRA	Sébastien GOLFIER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SPRA	Ludivine BOUTINEAU	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SPRA	Claire METAIRIE- FRANCOIS	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SPRA	Pierre CASERT	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5
SPRA	Jacques MOLE	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
SPRA	Mohamed KHEDJOUT	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
SPRA	Pascale HANOCQ	GS 2 et 3 (sauf OM international), MSS 1
SPRNH	Nicolas PONCHON	GS 2 et 3, GS 6
SPRNH	Philippe HESTROFFER	GS 2 et 3, GS 6
SPRNH	Denis MAIRE	GS 2 et 3 (sauf OM international), GS 6
SPRNH	Yohan SOLTERMANN	GS 2 et 3 (sauf OM international), GS 6
SPRNH	Muriel DOMANGE	GS 2 et 3, GS 6
SPRNH	Delphine ZILLHARDT	GS 2 et 3, GS 6
SPRNH	Florent FEVER	GS 2 et 3, GS 6
SPRNH	Patrice GARNIER	GS 2 et 3, GS 6
SPRNH	Régis CREUSOT	GS 2 et 3 (sauf OM international), GS 6
SPRNH	Nicolas MAÏER	GS 2 et 3 (sauf OM international), GS 6
SPRNH	Carine RAUCH	GS 2 et 3 (sauf OM international), GS 6
SPRNH	Xavier BERDOS	GS 2 et 3 (sauf OM international), GS 6
SPRNH	Claude HUSSER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SPRNH	Pascal MOQUET	GS 2 et 3 (sauf OM international), GS 6
SPRNH	Caroline RIQUART	GS 2 et 3 (sauf OM international), GS 6
SPRNH	Eric THOUVENOT	GS 2 et 3, GS 6
SPRNH	Benoît COLIN	GS 2 et 3 (sauf OM international), GS 6
SPRNH	Guillaume PRINCIPATO	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SPRNH	Laurent LLOP	GS 2 et 3, GS 6
SPRNH	Sarah CAPPELLINA	GS 2 et 3, GS 6
SPRNH	Odile ROCHIGNEUX	GS 2 et 3, GS 6
SPRNH	Laurence PAVAN	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SEE	Philippe LAMBALIEU	GS 2 et 3, AE 1 à 5
SEE	Hugues TINGUY	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5

SEE	Christelle MEIRISONNE	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5
SEE	Benoît PLEIS	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5
SCDD	Isabelle KAUFFMANN	GS 2 et 3
SCDD	Céline THIEL-BRAVO	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SCDD	François MATHONNET	GS 2 et 3
SCDD	Etienne FREL-CAZENAVE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SCDD	Odile SCHOELLEN	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SCDD	Xavier CHEIPPE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
SCDD	Eric TSCHUDY	GS 2 et 3 (sauf OM international)
MZD	Eric GONAND	GS 2 et 3 (sauf OM international)
UD 67	Anita BOTZ	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
UD 67	Marc SPOHR	GS 3 (sauf OM international), AE 1 à 4 (ICPE uniquement)
UD 67	Valérie BLANCHARD	GS 3 (sauf OM international), AE 1 à 4 (ICPE uniquement)
UD 68	Caroline TEYSSIER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
UD 68	Caroline BISSON	GS 2 et 3 (sauf OM international)
UD 68	Bérenger MOULIN-OLLAGNIER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
UD 68	Jérôme WALTISPERGER	GS 2 et 3 (sauf OM international)
UD 51	Lorette JONVAL	GS 2 et 3 (sauf OM international)
UD 57	Maxime COURTY	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
UD 57	Philippe SCHOUMACKER	GS 3 (sauf OM international)
UD 54/55	Cécilia MATHIS	GS 2 et 3 (sauf OM international)
UD 57	Emilie RACHENNE	GS 3 (sauf OM international)
UD 54/55	Patrice DUMET	GS 2 et 3 (sauf OM international)
UD 54/55	Anne-Laure FUHRER	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
UD 88	Nicolas ANSEL	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
UD 08	Nicolas LEDUC	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
UD 10/52	Manuel VERMUSE	GS 2 et 3 (sauf OM international), AE 1 à 5 (ICPE uniquement)
UD 10/52	Fabrice BOBLIQUE	GS 2 et 3 (sauf OM international)
UD 10/52	Emmanuel THIRY	GS 2 et 3 (sauf OM international)
UD 51	Alain SZYMCZAK	GS 2 et 3 (sauf OM international)

Arrêté DREAL-SG-2025-9 en date du 17 février 2025 portant subdélégation de signature

Annexe 2

Actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur relevant de l'article 2 de l'Arrêté préfectoral n°2024/530 en date du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Marc HOELTZEL, Directeur Régional de L'environnement, de l'Aménagement du Logement Grand Est (Préfet de région)

Service	Subdélégués	BOP	Travaux	Fournitures et Services
Direction	Véronique CARPENTIER	Tous BOP	Sans seuil	Sans seuil
Direction	A compter du 15 février 2025, Lionel BERTHET	Tous BOP	Sans seuil	Sans seuil
Direction	Patrick CAZIN-BOURGUIGNON	Tous BOP	Sans seuil	Sans seuil
Direction	David MAZOYER	Tous BOP	Sans seuil	Sans seuil
SG	Patrick CHENOT	Tous BOP	90 000 €	90 000 €
SG	Erika PEIXOTO	Tous BOP	90 000 €	90 000 €
SG	Michaël BERTIN	Tous BOP	90 000 €	90 000 €
SG	Anne-Laure DESTOMBE	Tous BOP	90 000 €	90 000 €
STECCLA		135 174 362	90 000 €	90 000 €
STECCLA	Jennifer MOUY	135 174 362	90 000 €	90 000 €
STECCLA	Thierry MARY	135 174 362	90 000 €	90 000 €
SEBP	Christophe LEBRUN	113 362	90 000 €	90 000 €
SEBP	Marie-Pierre LAIGRE	113 362	90 000 €	90 000 €

Transports	Laurence FELTMANN	203 174 207	1.000.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.	139.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.
			Sans seuil : Actes spéciaux de sous-traitance (DC4) et toute décision ou acte autre que ceux qui auraient pour effet d'engendrer un dépassement du seuil de 1 M€	Sans seuil : Actes spéciaux de sous-traitance (DC4) et toute décision ou acte autre que ceux qui auraient pour effet d'engendrer un dépassement du seuil de 139.000 €
Transports	Paul BOUZID	203 174 207	1.000.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.	139.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.
			Sans seuil : Actes spéciaux de sous-traitance (DC4) et toute décision ou acte autre que ceux qui auraient pour effet d'engendrer un dépassement du seuil de 1 M€	Sans seuil : Actes spéciaux de sous-traitance (DC4) et toute décision ou acte autre que ceux qui auraient pour effet d'engendrer un dépassement du seuil de 139.000 €
Transports	Bruno LAIGNEL	203 174 207	1.000.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.	139.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.
			Sans seuil : Actes spéciaux de sous-traitance (DC4) et toute décision ou acte autre que ceux qui auraient pour effet d'engendrer un dépassement du seuil de 1M€	Sans seuil : Actes spéciaux de sous-traitance (DC4) et toute décision ou acte autre que ceux qui auraient pour effet d'engendrer un dépassement du seuil de 139.000€

Transports	Laure PERRIN	203 174 207	1.000.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.	139.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.
			Sans seuil : Actes spéciaux de sous-traitance (DC4) et toute décision ou acte autre que ceux qui auraient pour effet d'engendrer un dépassement du seuil de 1M€	Sans seuil : Actes spéciaux de sous-traitance (DC4) et toute décision ou acte autre que ceux qui auraient pour effet d'engendrer un dépassement du seuil de 139.000 €
Transports	Michaël VIGNON	203	1.000.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.	139.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.
			Sans seuil : Actes spéciaux de sous-traitance (DC4) et toute décision ou acte autre que ceux qui auraient pour effet d'engendrer un dépassement du seuil de 1M€	Sans seuil : Actes spéciaux de sous-traitance (DC4) et toute décision ou acte autre que ceux qui auraient pour effet d'engendrer un dépassement du seuil de 139.000€
Transports	Frédéric MICHEL	203	50 000 €	50 000 €
Transports	Benjamin BENOIT	203 174 207	1.000.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.	139.000 € : pour attribution du marché et avenant avec incidence financière.
Transports	Kevin Pascual	203	50 000 €	50 000 €
Transports	Sophie COLBUS	203	50 000 €	50 000 €
Transports	David LOMBARD	203 207	25 000 €	25 000 €
Transports	Maryse LUXEREAU	203 207	25 000 €	25 000 €
Transports	Frédéric JUDON	203	25 000 €	25 000 €
Transports	Etienne CHASSAGNEUX	203	25 000 €	25 000 €
Transports	Pascal SAINTOTTE	203	25 000 €	25 000 €
Transports	Sébastien ORRY	203	25 000 €	25 000 €
SPR NH	Nicolas	181	90 000 €	90 000 €

	PONCHON	ACAL 362		
SPR NH	Patrice GARNIER	181 ACAL 362	90 000 €	90 000 €
SCDD	Isabelle KAUFFMANN	159 - 217 action 6 349	90 000 €	90 000 €
SCDD	François MATHONNET	159 - 217 action 6 349	90 000 €	90 000 €
SPRA	Pascal LAJUGIE	181	90 000 €	90 000 €
SPRA	Philippe LIAUTARD	181	90 000 €	90 000 €
Transports	Chloé GUILLEMIN	203	25 000 €	25 000 €
Transports	Benjamin BERTHOLET	203	25 000 €	25 000 €

Arrêté DREAL-SG-2025-9 en date du 17 février 2025 portant subdélégation de signature

Annexe 3

Présentations orales et écrites devant les juridictions administratives et judiciaires relevant de l'article 3 de l'Arrêté préfectoral n°2024/530 en date du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Marc HOELTZEL, Directeur Régional de L'environnement, de L'aménagement du Logement Grand Est (Préfet de région)

Service	Subdélégués	Etendue de la subdélégation
Devant les juridictions administratives et judiciaires :		
DIRECTION	Véronique CARPENTIER	Pour les décisions relevant de toutes les attributions DREAL
DIRECTION	A compter du 15 février 2025, Lionel BERTHET	Pour les décisions relevant de toutes les attributions DREAL
DIRECTION	David MAZOYER	Pour les décisions relevant de toutes les attributions DREAL
DIRECTION	Patrick CAZIN-BOURGUIGNON	Pour les décisions relevant de toutes les attributions DREAL
SG	Patrick CHENOT	Pour les décisions relevant de toutes les attributions DREAL
SG	Davy TAUZIN	Pour les décisions relevant de toutes les attributions DREAL
SG	Valentine EHRET	Pour les décisions relevant de toutes les attributions DREAL
Devant les juridictions judiciaires :		
Transports	Paul BOUZID	Présentations orales devant le juge de l'expropriation
Transports	Bruno LAIGNEL	Présentations orales devant le juge de l'expropriation
Transports	Laurence FELTMANN	Présentations orales devant le juge de l'expropriation
Transports	Laure PERRIN	Présentations orales devant le juge de l'expropriation

Arrêté DREAL-SG-2025-10 en date du 17 février 2025 portant subdélégation de signature de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Grand Est,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté n°2023/583 en date du 23 octobre 2023 de la Préfète de la région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ;

Vu l'Arrêté préfectoral n°2024/531 en date du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Marc HOELTZEL, Directeur Régional de L'environnement, de l'Aménagement du Logement Grand Est.

Arrête :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Véronique Carpentier, directrice régionale adjointe ;**
- **M. Patrick Cazin-Bourguignon, directeur régional adjoint ;**
- **M. David Mazoyer, directeur régional adjoint ;**
- **A compter du 15 février 2025 : M. Lionel BERTHET, directeur régional adjoint ;**

- Mme Agnès Courty

à l'effet de :

- Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - a - relevant de la mission « Ecologie, développement et mobilité durables »,
 - « paysage, eau et biodiversité » (BOP 113),
 - « prévention des risques » (BOP 181 – régional et bassin)
 - « infrastructures et services de transports » (BOP 203),
 - b - relevant de la mission « Egalité des territoires, logement et ville »,
 - « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (BOP 135)
 - c – relevant de la mission « Sécurité »
 - « sécurité et éducation routière » (BOP 207),
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Christophe LEBRUN

- Mme Marie Pierre LAIGRE

- Mme Aline LOMBARD

- M. Jean-Paul TORRE

à l'effet de :

- Recevoir les crédits du programme « paysage, eau et biodiversité » (BOP 113),
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Pascal LAJUGIE**

- **M. Philippe LIAUTARD**

- **M. Nicolas PONCHON**

- **M. Patrice GARNIER**

à l'effet de

- Recevoir les crédits du programme « prévention des risques » (BOP 181)
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Laurence FELTMANN**

- **M. Paul BOUZID**

à l'effet de :

- Recevoir les crédits des programmes « infrastructures et services de transports » (BOP 203) et « sécurité et éducation routière » (BOP 207) ;
- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à :

- **M Thierry MARY**

- **Mme Jennifer MOUY**

à l'effet de :

- Recevoir les crédits du programme « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (BOP 135) ;
- Préparer leur programmation ;

- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant du budget.

Article 6 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a small circular flourish at the end.

Marc HOELTZEL



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
GRAND EST

**Arrêté DREAL-SG-2025-12 en date du 20 février 2025 portant subdélégation de signature
d'ordonnateur secondaire délégué
responsable d'unité opérationnelle et de centre de coût**

o o o o

**Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la région Grand Est,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté n°2023/583 en date du 23 octobre 2023 de la Préfète de la région Grand Est, Préfète du Bas-Rhin, portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est ;

Vu l' Arrêté préfectoral n°2024/532 en date du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Marc HOELTZEL, Directeur Régional de L'environnement, de l'Aménagement du Logement Grand Est.

Arrête :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents dont les noms figurent dans le tableau joint en annexe 1 au présent arrêté à l'effet de signer, dans les conditions et limites mentionnées dans la même annexe.

Article 2 : Les personnes nommément désignées dans l'annexe 2 sont autorisées exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles et des plafonds définis à utiliser la carte achat.

Article 3 : Les personnes nommément désignées dans l'annexe 3 ont délégation de signature pour valider sous le contrôle de leur responsable hiérarchique et conformément aux règles de contrôle interne comptable les actes initiés dans les progiciels métiers interfacés avec CHORUS.

Article 4 : Les chefs de services de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Marc HOELTZEL

**Arrêté DREAL-SG-2025-12 en date du 20 février 2025 portant subdélégation de signature
portant subdélégation de signature**

Annexe 1

Ordonnateurs secondaires délégués (mise en œuvre des marchés, engagement, mandatement et liquidation des dépenses et recettes, actes/arrêtés attributifs)

Actes autorisés d'ordonnateur secondaire délégué dans le respect des seuils des marchés publics et dans la limite des crédits autorisés :

- toutes opérations d'engagement, liquidation, ordonnancement et mandatement des dépenses = actes liés à la dépense
- ordres de recouvrer
- protocoles, conventions, arrêtés attributifs
- bons de commande, devis

Service	Subdélégués	BOP	Nature des actes	Montant max par acte (HT)
DIRECTION	Patrick CAZIN-BOURGUIGNON	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
DIRECTION	David MAZOYER	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
DIRECTION	A compte du 15 février 2025 - Lionel BERTHET	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
DIRECTION	Véronique CARPENTIER	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
SG	Patrick CHENOT SG	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
SG	Erika PEIXOTO SG	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
SG	Michaël BERTIN SG	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
SG	Anne-Laure DESTOMBE SG	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
SG	Emmanuelle GABUTHY SG	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
SG	François TORCASO SG	Tous BOP	Tous actes	Sans seuil
SG	Sylvie PEIFFER SG	Tous BOP	Actes relatifs à la régie	Sans seuil
SG	Doriane GALLAND SG	Tous BOP	Actes relatifs à la régie	Sans seuil
SG	Emmanuelle GABUTHY SG	Tous BOP	Actes relatifs à la régie	Sans seuil
SG	Romain MESGNY SG	354	Bons de commande - devis	10.000€

SG	Suzanne BURGER SG	354 – 217	Bons de commande - devis	2.000€
SG	Alexandre WETSTEIN SG	354 – 217 - 723	Bons de commande - devis	2.000€
SG	Frédéric DESMET SG	354 – 217 - 723	Bons de commande - devis	2.000€
MRRH	Sylvain PASQUINI	354- 217	Bons de commande - devis	5 000 €
MRRH	Diane ROCK	354- 217	Bons de commande - devis	5 000 €
SPRA	Pascal LAJUGIE SPRA	181 ACAL	Tous actes	Sans seuil
SPRA	Philippe LIAUTARD SPRA	181 ACAL	Tous actes	Sans seuil
SPRNH	Nicolas PONCHON SPRNH	181 ACAL	Tous actes	Sans seuil
SPRNH	Patrice GARNIER SPRNH	181 ACAL	Tous actes	Sans seuil
SPRNH	Sarah CAPPELLINA SPRNH	181 ACAL	Tous actes	10.000€
SPRNH	Delphine ZILLHARDT SPRNH	181 ACAL	Tous actes	10.000€
SPRNH	Florent FEVER SPRNH	181 ACAL	Tous actes	10.000€
SPRNH	Philippe HESTROFFER SPRNH	181 ACAL	Tous actes	10.000€
SPRNH	Laurent LLOP SPRNH	181 ACAL	Tous actes	10.000€
SPRNH	Nicolas MAÏER SPRNH	181 ACAL	Tous actes	10.000€
SPRNH	Carine RAUCH SPRNH	181 ACAL	Tous actes	10.000€
SPRNH	Caroline RIQUART SPRNH	181 ACAL	Tous actes	10.000€
SPRNH	Eric THOUVENOT SPRNH	181 ACAL	Tous actes	10.000€
SPRNH	Denis MAIRE SPRNH	181 ACAL	Tous actes	10.000€
SPRNH	Muriel DOMANGE SPRNH	181 ACAL	Bons de commande - devis	10.000€
SPRNH	Odile ROCHIGNEUX SPRNH	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
SPRNH	Sarah CAPPELLINA SPRNH	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
SPRNH	Laurence PAVAN SPRNH	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€

SPR NH	Guillaume PRINCIPATO SPR NH	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
SPR NH	Régis CREUSOT SPR NH	181 ACAL	Tous actes	10 000 €
SPR NH	Xavier BERDOS SPR NH	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
SPR NH	Claude HUSSER SPR NH	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
SPR NH	Pascal MOQUET SPR NH	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
SPR NH	Benoît COLIN SPR NH	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
SPR NH	Yohan SOLTERMANN SPR NH	181 ACAL	Bons de commande - devis	5.000€
SEBP	Christophe LEBRUN SEBP	113 - 380	Tous actes	Sans seuil
SEBP	Marie-Pierre LAIGRE SEBP	113 - 380	Tous actes	Sans seuil
SEBP	Aline LOMBARD SEBP	113 - 380	Tous actes	Sans seuil
SEBP	Jean-Paul TORRE SEBP	113 - 380	Tous actes	Sans seuil
SEBP	Anne WEISSE SEBP	113	Tous actes	50.000€
SEBP	Muriel ROBIN SEBP	113	Tous actes	50.000€
SEBP	Sophie OUZET SEBP	113	Tous actes	50.000€
SEBP	Françoise MARCHAL SEBP	113	Tous actes	50.000€
SEBP	Rémi SAINTIER SEBP	113	Tous actes	50.000€
SEBP	Vincent BACHMANN SEBP	113	Tous actes	50 000 €
SEBP	Dominique ORTH SEBP	113	Tous actes	50.000€
SEBP	Raphaël JANNOT SEBP	113	Tous actes	50.000€
SEBP	Daniel SCHNITZLER SEBP	113	Tous actes	50.000€
SCDD	Isabelle KAUFFMANN SCDD	159 - 217 action 6 349	Tous actes	Sans seuil
SCDD	François MATHONNET SCDD	159 - 217 action 6 349	Tous actes	Sans seuil
SCDD	Xavier CHEIPPE SCDD	159 - 217 action 6	Tous actes	25.000 €

SCDD	Eric TSCHUDY SCDD	159 - 217 action 6	Tous actes	25.000 €
SCDD	Etienne FREL-CAZENAVE SCDD	159 - 217 action 6	Tous actes	25.000 €
SCDD	Odile SCHOELLEN SCDD	159 - 217 action 6	Tous actes	25.000 €
SCDD	Céline THIEL-BRAVO SCDD	159 - 217 action 6	Tous actes	25.000 €
SEE	Benoît PLEIS SEE	159	Tous actes	Sans seuil
SEE	Hugues TINGUY SEE	159	Tous actes	Sans seuil
SEE	Christelle MEIRISONNE SEE	159	Tous actes	Sans seuil
SEE	Philippe LAMBALIEU SEE	159	Tous actes	Sans seuil
STECCLA		135 - 174 - 380	Tous actes	Sans seuil
STECCLA	Guillaume GAUBY STECCLA	174 - 380	Tous actes	Sans seuil
STECCLA	Stéphanie VIRON STECCLA	174 - 380	Tous actes	Sans seuil
STECCLA	Sophie NAUDIN STECCLA	135	Tous actes	Sans seuil
MRAD	Léo Selim MRAD STECCLA	135	Tous actes	Sans seuil
STECCLA	Philippe MEYOUR STECCLA	135 - 380	Tous actes	Sans seuil
STECCLA	Thierry MARY STECCLA	135 - 174 - 380	Tous actes	Sans seuil
STECCLA	Jennifer MOUY STECCLA	135 - 174 - 380	Tous actes	Sans seuil
STECCLA	Gauthier BOUTINEAU STECCLA	174	Tous actes	Sans seuil
STECCLA	Lyne RAGUET STECCLA	174	Tous actes	Sans seuil
STECCLA	Nicolas VALANCE STECCLA	135 - 380	Tous actes	Sans seuil
ST	Laurence FELTMANN ST	203 - 174 - 207	Tous actes	Sans seuil
ST	Paul BOUZID ST	203 - 174 - 207	Tous actes	Sans seuil
ST	Patrick KARMAN ST	174	Tous actes	25.000€
ST	Maryse LUXEREAU ST	203-207	Tous actes	Sans seuil
ST	David LOMBARD ST	203-207	Tous actes	Sans seuil
ST	Michaël VIGNON ST	203	Tous actes	Sans seuil
ST	Frédéric MICHEL ST	203	Tous actes	50.000€
ST	Benjamin BENOIT ST	203 - 174 - 207	Tous actes	Sans seuil
ST	Isabelle DUNIS ST	203	Tous actes	Sans seuil
ST	Etienne CHASSAGNEUX ST	203	Tous actes	25 000 €
ST	Frédéric JUDON ST	203	Tous actes	25 000 €

ST	Pascal SAINTOTTE ST	203	Tous actes	25 000 €
ST	Sébastien ORRY ST	203	Tous actes	25 000 €
ST	Bruno LAIGNEL ST	203	Tous actes	Sans seuil
ST	Laure PERRIN ST	203	Tous actes	Sans seuil
ST	Sophie COLBUS ST	203	Tous actes	50 000 €
ST	Chloé GUILLEMIN ST	203	Tous actes	25 000 €
ST	Benjamin BERTHOLET ST	203	Tous actes	25 000 €
ASNR	Mathieu RIQUART	235	Tous actes	Sans seuil
ASNR	Camille PERIER	235	Tous actes	Sans seuil

Arrêté DREAL-SG-2025-12 en date du 20 février 2025 portant subdélégation de signature

**portant subdélégation de signature
CARTES ACHAT**

Annexe 2

Service	Agent	Périmètre	Max TTC par transaction	Niveaux achats
SG	Mohamed JEBBAR	Tous BOP	2000	1 – 3
SG	Sylvie PEIFFER	Tous BOP	2000	1 – 3
SG	Suzanne BURGER	Tous BOP	1.500€	1 – 3
SG	Jean-Yves VIE	Tous BOP	1.500€	1 – 3
SG	Alexandre WETSTEIN	Tous BOP	1.500€	1 – 3
SG	Frédéric DESMET	Tous BOP	1.500€	1 – 3
SPR NH	Stéphane GEORGES	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Fabrice HERY	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Thierry HUSS	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Marc KLIPFEL	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Denis LOGNON	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Manon MAYER	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	David MICHEL	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Xavier BERDOS	181 ACAL	1.500€	1 – 3
SPR NH	Pascal MOQUET	181 ACAL	1.500€	1 – 3
SPR NH	Vincent MOSSARD	181 ACAL	1.500€	1 – 3
SPR NH	Yohan SOLTERMANN	181 ACAL	1.500€	1 – 3
SPR NH	Alexandre PELLETIER	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Sylvain WEINGAERTNER	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Mathieu D'HAENE	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Eric PRUNIAUX	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Mathieu JOST	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Sébastien BAUDRY	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Frédéric DECKE	181 ACAL	200	1 – 3
SPR NH	Odile ROCHIGNEUX	181 ACAL	1500	1 – 3
SPR NH	Sarah CAPPELLINA	181 ACAL	1500	1 – 3
SPR NH	Charlène PALUGAN	181 ACAL	200	1 – 3
SG	Myriam LECOQ	Tous BOP	1500	1 – 3
SPR NH	Benoit SOCCOJA	181 ACAL	200	1 – 3
ASN67	Camille PERIER	235 ASNR	1500	1 – 3
ASN51	Mathieu RIQUART	235 ASNR	1500	1 – 3

Arrêté DREAL-SG-2025-12 en date du 20 février 2025 portant subdélégation de signature

Annexe 3

Habilitations : -

CHORUS Licence RBOP-Budgétaires

CHORUS Licence RUO-Consultations

CHORUS Licence REFX

Chorus Formulaire Gestionnaires

Chorus Formulaire Valideurs

Chorus DT SG (validation par chargés de voyage)

Chorus DT GV (validation pour paiement sous Chorus)

PLACE

CHORUS Licence RBOP-RUO Budgétaires

Service	NOM	Prénom
SG	TORCASO	Francois
SG	GALLAND	Doriane
SG	JEBBAR	Mohamed
SG	PEIFFER	Sylvie
SG	GABUTHY	Emmanuelle
SG	BONMARCHAND	Kévin
Transports	MESSAGER	Valérie
Transports	DUNIS	Isabelle
MAP	VINEL	Denis
MAP	TOPF-MOLE	Mireille
MAP	RAHEM	Mehdi
SG	JOLY	Coralie

CHORUS Licence RUO-Consultations

Service	NOM	Prénom
MAP	FRANCO-VENTURINI	Yveline
STECCLA	LENGLET	Bruno
SEBP	NOUGUES	Brigitte
SEBP	BARON	Sandra
SEBP	CHARLIER	Anne-Françoise
SPRA	DEVINS	Olivier
SPRNH	ODIENNE	Carole

SPRNH	ALLIER	Sophie
SPRNH	BODO	Lilia
Transports	GUYOT	Catherine
Transports	EBERLAND	David
Transports	HENRION	Aurélien
Transports	BERTHOLET	Benjamin
Transports	PEQUEGNOT	Fabienne à <i>compter du 1er janvier 2025</i>
Transports	BENOIT	Benjamin
Transports	NICOLLE	Mélanie
Transports	PERSON	Lucie
STECCLA	GALLET	Simon
STECCLA	SLAVIK	Etienne

CHORUS Licence REFX

Service	NOM	Prénom
SG	TORCASO	François

Chorus Formulaire « Nouvelles communications »

Service	NOM	Prénom
CRGP	COLON	Anne
CRGP	DAUSQUE	Colette

Chorus Formulaire Gestionnaires

Service	NOM	Prénom
SEBP	NOUGUES	Brigitte
SEBP	BARON	Sandra
SEBP	CHARLIER	Anne- Françoise
SPRNH	ODIENNE	Carole
SPRNH	BODO	Lilia
SPRNH	ALLIER	Sophie
STECCLA	LENGLET	Bruno
Transports	PEQUEGNOT	Fabienne à <i>compter du 1er janvier 2025</i>
Transports	NICOLLE	Mélanie
Transports	GUYOT	Catherine
Transports	MEIRA	Adélia
Transports	EBERLAND	David

Transports	HENRION	Aurélien
Transports	BENOIT	Benjamin
Transports	MESSAGER	Valérie

Chorus Formulaire Valideurs

Service	NOM	Prénom
SG	GABUTHY	Emmanuelle
SG	TORCASO	Francois
SG	GALLAND	Doriane
SG	JEBBAR	Mohamed
SG	PEIFFER	Sylvie
SG	BONMARCHAND	Kévin
SG	JOLY	Coralie
SEBP	ROBIN	Muriel
SEBP	MARCHAL	Françoise
Transports	FELTMANN	Laurence
Transports	LUXEREAU	Maryse
Transports	LOMBARD	David
Transports	MICHEL	Frédéric
Transports	DUNIS	Isabelle
Transports	VIGNON	Michael
Transports	BOUZID	Paul
Transports	LAIGNEL	Bruno
Transports	PERRIN	Laure
Transports	COLBUS	Sophie
Transport	BENOIT	Benjamin

Chorus DT SG (validation par chargés de voyage)

Service	NOM	Prénom
Direction	BAZIN	Marie-Hélène
Direction	DJAGHLOUL	Anissa
Direction	LANDFRIED	Clotilde
Direction	PLOCINIAC	Marjorie
MRRH	JOURDAN	Laetitia
MRRH	ROCK	Diane
MRRH	GRANDJEAN	Sabrina
MRRH	BLANCHOT	Prisca
SG	GABUTHY	Emmanuelle
SG	TORCASO	François
SG	DERELLE	Fabienne
SG	GALLAND	Doriane

SG	JEBBAR	Mohamed
SG	PEIFFER	Sylvie
SG	DREMONT	Olivier
SG	BONMARCHAND	Kévin
SG	JOLY	Coralie
SG	COLIN	Laetitia
SEBP	PIEDOIS	Véronique
SEBP	CHARLIER	Anne- Françoise
SEBP	BAJOLET	Dolores
SEBP	HAEFFNER	Esther
SCDD	REIBEL	Murielle
SCDD	ROUANET	Aurélié
SEE	THUET-BUTSCHER	Nadine
STECCLA	LAVIGNE	Nathalie
STECCLA	HEILIG	Nathalie
STECCLA	FESTHAUER	Monique
SPRA	HOFFERT	Myriam
SPRA	JALLOH	Corinne
SPRA	DUHAL	Emmanuelle
SPRA	LEDELAY	Stéphane
SPRA	BUTTGEN	Joëlle
SPRA	STAERK	Sylvie
SPRA	KRUMMENACKER	Gilles
SPRNH	BODO	Lilia
SPRNH	ODIENNE	Carole
SPRNH	EL MEDIOUNI	Nesrine
SPRNH	ALLIER	Sophie
ST	ANTONELLI	Martine
ST	BARNIER	Milene
ST	BUCHS	Isabelle
ST	BAUCHET-ROY	Sandrine
ST	RANSON	Pascale
ST	SCHERDANN	Colette
ST	TOULZA-SCHMITT	Chantal
ST	GIRARDIN	Hervé
ST	MOUGEOT	Séverine
UD08	LEFEVRE	Joëlle
UD08	FREITAS	Deborah
UD10/52	TEPINIER	Magali

UD10/52	POSER	Stéphanie
UD67	ELLES	Cathie
UD67	ADERHOLD	Claudia
UD68	N'DIAYE	Aïcha
UD68	BISSOUNDIAL	Géraldine
UD51	DUMANGET	Eric
UD51	TIPHAINE	Lynda
UD54/55	MAGINOT	Cyril
UD54/55	GERARD-ZEHNTER	Rachelle
UD88	JACQUOT	Sandrine
UD57	BAZIN	Elodie
UD57	ECHEVARRIA	Maëlle
UD57	SCHMITT	Laurence
PNTTD	CALOT	Catherine
PNTTD	BORGER	Sylvie
PNTTD	ORNATO	Sandrine
MRAE	DE MAGALHAES	Delfina
MRAE	DUMONT	Armelle
ASN51	VALIN	Armelle
ASN51	DEDET	Christine
ASN67	FAULLIMEL	Edwige
ASN67	WALTHER	Déborah
ASN67	BACH	Elodie

Chorus DT GV (validation pour paiement sous Chorus)

Service	NOM	Prénom
SG	GABUTHY	Emmanuelle
SG	TORCASO	Francois
SG	GALLAND	Doriane
SG	JEBBAR	Mohamed
SG	PEIFFER	Sylvie
SG	DERELLE	Fabienne
SG	DREMONT	Olivier
SG	BONMARCHAND	Kévin
SG	JOLY	Coralie

Chorus DT FV (validation des factures)

Service	NOM	Prénom
SG	TORCASO	François
SG	PEIFFER	Sylvie

SG	BONMARCHAND	Kévin
SG	GALLAND	Doriane
SG	GABUTHY	Emmanuelle
SG	JEBBAR	Mohamed
SG	JOLY	Coralie

PLACE

Service	NOM	Prénom
SG	BRANDT	Gérard
SG	TORCASO	François
SG	JEBBAR	Mohamed
SG	GABUTHY	Emmanuelle
SG	BONMARCHAND	Kévin
Transports	BENNANI	Aziz
Transports	SAINTOTTE	Pascal
Transports	LUXEREAU	Maryse
Transports	CHASSAGNEUX	Etienne
Transports	VIGNON	Michaël
Transports	HENRION	Aurélien
Transports	BENOIT	Benjamin
Transports	BERTHOLET	Benjamin
STECCLA	GALLET	Simon
EBP	NOUGUES	Brigitte
EBP	GAUDIN	Hélène
EBP	JAGER	Christine
EBP	OUZET	Sophie
PRA	DOISY	Sonia
PRA	LIAUTARD	Philippe
PRNH	MOQUET	Pascal
PRNH	DOMANGE	Muriel
PRNH	ZILLHARDT	Delphine
PRHN	HESTROFFER	Philippe
PRHN	COLIN	Benoît
PRHN	SOLTERMANN	Yohan



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Délégation de gestion

Entre

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est,
représentée par sa directrice, Madame Angélique ALBERTI,
ci-après dénommée « la délégente »

d'une part,

et

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des
populations (DDETSPP) des Ardennes, représentée par son directeur par intérim, Monsieur Claude
BALAN
ci-après dénommé « le délégataire »

d'autre part,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314-36 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 2024/525 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;

Vu l'arrêté du 4 février 2025 portant nomination de Monsieur Claude BALAN sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Ardennes par intérim ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente délégation a pour objet, en application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 susmentionné, de confier au délégataire, au nom et pour le compte de la délégante, la préparation de la tarification des prestations fournies par les établissements ou services, mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.361-1 du même code.

Elle concerne notamment pour l'exercice budgétaire 2025 :

- 1° la détermination et la signature des propositions et des décisions d'autorisation budgétaires prévues aux articles R.314-22 et R.314-36 du même code ;
- 2° la préparation des arrêtés de tarification qui en résultent ;
- 3° la préparation des autorisations de frais de siège prévues à l'article R.314-87 du même code et des actes qui en résultent ;
- 4° la préparation des décisions budgétaires modificatrices et les arrêtés de modification de la tarification ;
- 5° la préparation des contentieux et les décisions modificatives qui en résultent ;
- 6° la préparation de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et la mise en paiement des dotations globales de financement (DGF) ;
- 7° la préparation et la signature des actes d'approbation des comptes administratifs de clôture prévus aux articles R.314-49 à R.314-55 du même code, qui seront transmis avec leur rapport d'activité, par voie électronique, à la délégante ;
- 8° l'instruction et la signature des décisions qui en résultent, des programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 CASF ;
- 9° la préparation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mentionnés aux articles L.313-11 et L.313-11-2 du même code et les arrêtés de tarification afférents ;
- 10° la gestion des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au même code dans le cas de fermeture d'un établissement ou service.

Article 2 : Conditions particulières de délégation pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement sous CPOM

La délégante confie au délégataire les étapes de la tarification suivantes :

1. Le délégataire fournit à la délégante les propositions de retenues ou d'abattement dans les budgets prévisionnels, ainsi que le montant de la DGF envisagé ;
2. Le délégataire fait part de ses remarques, analyses sur les comptes administratifs N-2 ;
3. Le délégataire émet un avis sur les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF.

Il incombe à la délégante :

- D'organiser un dialogue de gestion avec l'opérateur et les délégataires qui le souhaitent sur la situation globale des dispositifs inclus dans le CPOM ;
- Les actes d'approbation du compte administratif de clôture N-2 prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du CASF
- Les propositions de modification des propositions budgétaires ;
- La décision d'autorisation budgétaire ;
- L'arrêté de tarification ;
- Les décisions budgétaires modificatifs et arrêtés modificatif de tarification ;
- Les contentieux et décisions modificatives qui en résultent ;
- Toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement ;
- Acter les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF ;
- Les mesures budgétaires, comptables et financières prévues dans le CASF dans les cas de fermeture des établissements.

Article 3 : Inspection

Le délégataire informe la délégante de la mise en place d'une mission d'inspection et l'éventuel besoin d'appui de la Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection Contrôle Evaluation (MRIICE). Il s'engage à transmettre à la délégante les rapports d'inspection formalisés et signés.

Article 4 : Révision

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre la délégante et le délégataire, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2025.

Elle pourra être dénoncée de manière anticipée par notification écrite, à l'initiative de la délégante ou du délégataire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Article 6 : Mesures de publicité

La présente délégation sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture des Ardennes.

Fait à Strasbourg, le 12 FEV. 2025

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des
solidarités Grand Est



Angélique ALBERTI

Le directeur départemental de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection
des populations des Ardennes par intérim



Claude BALAN



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Délégation de gestion

Entre

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est, représentée par sa directrice, Madame Angélique ALBERTI, ci-après dénommée « **la délégente** »

d'une part,

et

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de l'Aube, représentée par son directeur, Monsieur Laurent DLEVAQUE, directeur départemental, ci-après dénommé « **le déléataire** »

d'autre part,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314-36 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;
- Vu** l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de M. Laurent DLEVAQUE sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;
- Vu** l'arrêté préfectoral ; n°2024/525 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente délégation a pour objet, en application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 susmentionné, de confier au délégataire, au nom et pour le compte de la délégante, la préparation de la tarification des prestations fournies par les établissements ou services, mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.361-1 du même code.

Elle concerne notamment pour l'exercice budgétaire 2025 :

- 1° la détermination et la signature des propositions et des décisions d'autorisation budgétaires prévues aux articles R.314-22 et R.314-36 du même code ;
- 2° la préparation des arrêtés de tarification qui en résultent ;
- 3° la préparation des autorisations de frais de siège prévues à l'article R.314-87 du même code et des actes qui en résultent ;
- 4° la préparation des décisions budgétaires modificatrices et les arrêtés de modification de la tarification ;
- 5° la préparation des contentieux et les décisions modificatives qui en résultent ;
- 6° la préparation de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et la mise en paiement des dotations globales de financement (DGF) ;
- 7° la préparation et la signature des actes d'approbation des comptes administratifs de clôture prévus aux articles R.314-49 à R.314-55 du même code, qui seront transmis avec leur rapport d'activité, par voie électronique, à la délégante ;
- 8° l'instruction et la signature des décisions qui en résultent, des programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 CASF ;
- 9° la préparation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mentionnés aux articles L.313-11 et L.313-11-2 du même code et les arrêtés de tarification afférents ;
- 10° la gestion des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au même code dans le cas de fermeture d'un établissement ou service.

Article 2 : Conditions particulières de délégation pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement sous CPOM

La délégante confie au délégataire les étapes de la tarification suivantes :

1. Le délégataire fournit à la délégante les propositions de retenues ou d'abattement dans les budgets prévisionnels, ainsi que le montant de la DGF envisagé ;
2. Le délégataire fait part de ses remarques, analyses sur les comptes administratifs N-2 ;
3. Le délégataire émet un avis sur les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF.

Il incombe à la délégante :

- D'organiser un dialogue de gestion avec l'opérateur et les délégataires qui le souhaitent sur la situation globale des dispositifs inclus dans le CPOM ;
- Les actes d'approbation du compte administratif de clôture N-2 prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du CASF
- Les propositions de modification des propositions budgétaires ;
- La décision d'autorisation budgétaire ;
- L'arrêté de tarification ;
- Les décisions budgétaires modificatifs et arrêtés modificatif de tarification ;
- Les contentieux et décisions modificatives qui en résultent ;
- Toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement ;
- Acter les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF ;
- Les mesures budgétaires, comptables et financières prévues dans le CASF dans les cas de fermeture des établissements.

Article 3 : Inspection

Le délégataire informe la délégante de la mise en place d'une mission d'inspection et l'éventuel besoin d'appui de la Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection Contrôle Evaluation (MRIICE). Il s'engage à transmettre à la délégante les rapports d'inspection formalisés et signés.

Article 4 : Révision

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre la délégante et le délégataire, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2025.

Elle pourra être dénoncée de manière anticipée par notification écrite, à l'initiative de la délégante ou du délégataire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.


Article 6 : Mesures de publicité

La présente délégation sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de l'Aube.

Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2025

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des
solidarités Grand Est



Ang ✓ Certified by  yousign

Le directeur départemental de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection
des populations de l'Aube



Laurent DLEVAQUE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Délégation de gestion

Entre

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est,
représentée par sa directrice, Madame Angélique ALBERTI,
ci-après dénommée « **la délégente** »

d'une part,

et

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des
populations (DDETSPP) de la Marne, représentée par sa directrice,
Madame Ghislaine LUCOT
ci-après dénommée « **la délégataire** »

d'autre part,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314-36 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 2024/525 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Ghislaine LUCOT sur l'emploi de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente délégation a pour objet, en application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 susmentionné, de confier à la délégataire, au nom et pour le compte de la délégante, la préparation de la tarification des prestations fournies par les établissements ou services, mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.361-1 du même code.

Elle concerne notamment pour l'exercice budgétaire 2025 :

1° la détermination et la signature des propositions et des décisions d'autorisation budgétaires prévues aux articles R.314-22 et R.314-36 du même code ;

2° la préparation des arrêtés de tarification qui en résultent ;

3° la préparation des autorisations de frais de siège prévues à l'article R.314-87 du même code et des actes qui en résultent ;

4° la préparation des décisions budgétaires modificatrices et les arrêtés de modification de la tarification ;

5° la préparation des contentieux et les décisions modificatives qui en résultent ;

6° la préparation de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et la mise en paiement des dotations globales de financement (DGF) ;

7° la préparation et la signature des actes d'approbation des comptes administratifs de clôture prévus aux articles R.314-49 à R.314-55 du même code, qui seront transmis avec leur rapport d'activité, par voie électronique, à la délégante ;

8° l'instruction et la signature des décisions qui en résultent, des programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 CASF ;

9° la préparation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mentionnés aux articles L.313-11 et L.313-11-2 du même code et les arrêtés de tarification afférents ;

10° la gestion des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au même code dans le cas de fermeture d'un établissement ou service.

Article 2 : Conditions particulières de délégation pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement sous CPOM

La délégante confie à la délégataire les étapes de la tarification suivantes :

1. La délégataire fournit à la délégante les propositions de retenues ou d'abattement dans les budgets prévisionnels, ainsi que le montant de la DGF envisagé ;
2. La délégataire fait part de ses remarques, analyses sur les comptes administratifs N-2 ;
3. La délégataire émet un avis sur les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF.

Il incombe à la délégante :

- D'organiser un dialogue de gestion avec l'opérateur et les délégataires qui le souhaitent sur la situation globale des dispositifs inclus dans le CPOM ;
- Les actes d'approbation du compte administratif de clôture N-2 prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du CASF
- Les propositions de modification des propositions budgétaires ;
- La décision d'autorisation budgétaire ;
- L'arrêté de tarification ;
- Les décisions budgétaires modificatifs et arrêtés modificatif de tarification ;
- Les contentieux et décisions modificatives qui en résultent ;
- Toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement ;
- Acter les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF ;
- Les mesures budgétaires, comptables et financières prévues dans le CASF dans les cas de fermeture des établissements.

Article 3 : Inspection

La délégataire informe la délégante de la mise en place d'une mission d'inspection et l'éventuel besoin d'appui de la Mission Régionale et Interdépartemental d'Inspection Contrôle Evaluation (MRIICE). Elle s'engage à transmettre à la délégante les rapports d'inspection formalisés et signés.

Article 4 : Révision

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre la délégante et la délégataire, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2025.

Elle pourra être dénoncée de manière anticipée par notification écrite, à l'initiative de la délégante ou du délégataire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Article 6 : Mesures de publicité

La présente délégation sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de la Marne.

Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2025

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des
solidarités Grand Est



An(✓ Certified by // yousign)

La directrice départementale de l'emploi,
du travail, des solidarités et de la
protection des populations de la Marne



Ghislaine LUCOT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Délégation de gestion

Entre

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est,
représentée par sa directrice, Madame Angélique ALBERTI,
ci-après dénommée « **la délégente** »

d'une part,

et

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des
populations (DDETSPP) de Haute-Marne représentée par sa directrice,
Madame Fabienne LOGEROT
ci-après dénommée « **la délégataire** »

d'autre part,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314-36 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 2024/525 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;

Vu l'arrêté du 4 août 2022 portant nomination de Mme Fabienne LOGEROT sur l'emploi de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Marne ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente délégation a pour objet, en application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 susmentionné, de confier à la délégataire, au nom et pour le compte de la délégante, la préparation de la tarification des prestations fournies par les établissements ou services, mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.361-1 du même code.

Elle concerne notamment pour l'exercice budgétaire 2025 :

- 1° la détermination et la signature des propositions et des décisions d'autorisation budgétaires prévues aux articles R.314-22 et R.314-36 du même code ;
- 2° la préparation des arrêtés de tarification qui en résultent ;
- 3° la préparation des autorisations de frais de siège prévues à l'article R.314-87 du même code et des actes qui en résultent ;
- 4° la préparation des décisions budgétaires modificatrices et les arrêtés de modification de la tarification ;
- 5° la préparation des contentieux et les décisions modificatives qui en résultent ;
- 6° la préparation de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et la mise en paiement des dotations globales de financement (DGF) ;
- 7° la préparation et la signature des actes d'approbation des comptes administratifs de clôture prévus aux articles R.314-49 à R.314-55 du même code, qui seront transmis avec leur rapport d'activité, par voie électronique, à la délégante ;
- 8° l'instruction et la signature des décisions qui en résultent, des programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 CASF ;
- 9° la préparation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mentionnés aux articles L.313-11 et L.313-11-2 du même code et les arrêtés de tarification afférents ;
- 10° la gestion des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au même code dans le cas de fermeture d'un établissement ou service.

Article 2 : Conditions particulières de délégation pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement sous CPOM

La délégante confie au/à la délégataire les étapes de la tarification suivantes :

1. La/le délégataire fournit à la délégante les propositions de retenues ou d'abattement dans les budgets prévisionnels, ainsi que le montant de la DGF envisagé ;
2. La/le délégataire fait part de ses remarques, analyses sur les comptes administratifs N-2 ;
3. La/le délégataire émet un avis sur les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF.

Il incombe à la délégante :

- D'organiser un dialogue de gestion avec l'opérateur et les délégataires qui le souhaitent sur la situation globale des dispositifs inclus dans le CPOM ;
- Les actes d'approbation du compte administratif de clôture N-2 prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du CASF
- Les propositions de modification des propositions budgétaires ;
- La décision d'autorisation budgétaire ;
- L'arrêté de tarification ;
- Les décisions budgétaires modificatifs et arrêtés modificatif de tarification ;
- Les contentieux et décisions modificatives qui en résultent ;
- Toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement ;
- Acter les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF ;

Les mesures budgétaires, comptables et financières prévues dans le CASF dans les cas de fermeture des établissements

Article 3 : Inspection

La délégataire informe la délégante de la mise en place d'une mission d'inspection et l'éventuel besoin d'appui de la Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection Contrôle Evaluation (MRIICE). Elle s'engage à transmettre à la délégante les rapports d'inspection formalisés et signés.

Article 4 : Révision

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre la délégante et la délégataire, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2025.

Elle pourra être dénoncée de manière anticipée par notification écrite, à l'initiative de la délégante ou du délégataire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Article 6 : Mesures de publicité

La présente délégation sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de Haute-Marne.

Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2025

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des
solidarités Grand Est


Annie ALBERTI
Certified by yousign

La directrice départementale de l'emploi,
du travail, des solidarités et de la
protection des populations de Haute-
Marne


Fabienne LOGEROT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Délégation de gestion

Entre

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est,
représentée par sa directrice, Madame Angélique ALBERTI,
ci-après dénommée « **la délégente** »

d'une part,

et

La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de
Meurthe-et-Moselle, représentée par sa directrice,
Madame Annie TOUROLLE
ci-après dénommée « **la délégataire** »

d'autre part,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314-36 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 2024/525 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;
- Vu** l'arrêté du 21 juin 2024 portant nomination de Madame Annie TOUROLLE sur l'emploi de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Meurthe-et-Moselle ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente délégation a pour objet, en application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 susmentionné, de confier à la délégataire, au nom et pour le compte de la délégante, la préparation de la tarification des prestations fournies par les établissements ou services, mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.361-1 du même code.

Elle concerne notamment pour l'exercice budgétaire 2025 :

1° la détermination et la signature des propositions et des décisions d'autorisation budgétaires prévues aux articles R.314-22 et R.314-36 du même code ;

2° la préparation des arrêtés de tarification qui en résultent ;

3° la préparation des autorisations de frais de siège prévues à l'article R.314-87 du même code et des actes qui en résultent ;

4° la préparation des décisions budgétaires modificatrices et les arrêtés de modification de la tarification ;

5° la préparation des contentieux et les décisions modificatives qui en résultent ;

6° la préparation de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et la mise en paiement des dotations globales de financement (DGF) ;

7° la préparation et la signature des actes d'approbation des comptes administratifs de clôture prévus aux articles R.314-49 à R.314-55 du même code, qui seront transmis avec leur rapport d'activité, par voie électronique, à la délégante ;

8° l'instruction et la signature des décisions qui en résultent, des programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 CASF ;

9° la préparation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mentionnés aux articles L.313-11 et L.313-11-2 du même code et les arrêtés de tarification afférents ;

10° la gestion des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au même code dans le cas de fermeture d'un établissement ou service.

Article 2 : Conditions particulières de délégation pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement sous CPOM

La délégante confie à la délégataire les étapes de la tarification suivantes :

1. La délégataire fournit à la délégante les propositions de retenues ou d'abattement dans les budgets prévisionnels, ainsi que le montant de la DGF envisagé ;
2. La délégataire fait part de ses remarques, analyses sur les comptes administratifs N-2 ;
3. La délégataire émet un avis sur les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF.

Il incombe à la délégante :

- D'organiser un dialogue de gestion avec l'opérateur et les délégataires qui le souhaitent sur la situation globale des dispositifs inclus dans le CPOM ;
- Les actes d'approbation du compte administratif de clôture N-2 prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du CASF
- Les propositions de modification des propositions budgétaires ;
- La décision d'autorisation budgétaire ;
- L'arrêté de tarification ;
- Les décisions budgétaires modificatifs et arrêtés modificatif de tarification ;
- Les contentieux et décisions modificatives qui en résultent ;
- Toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement ;
- Acter les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF ;
- Les mesures budgétaires, comptables et financières prévues dans le CASF dans les cas de fermeture des établissements.

Article 3 : Inspection

La délégataire informe la délégante de la mise en place d'une mission d'inspection et l'éventuel besoin d'appui de la Mission Régionale et Interdépartemental d'Inspection Contrôle Evaluation (MRIICE). Elle s'engage à transmettre à la délégante les rapports d'inspection formalisés et signés.

Article 4 : Révision

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre la délégante et la délégataire, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2025.

Elle pourra être dénoncée de manière anticipée par notification écrite, à l'initiative de la délégante ou du délégataire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Article 6 : Mesures de publicité

La présente délégation sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2025

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des
solidarités Grand Est



Ar ✓ Certified by  yousign

La directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de
Meurthe-et-Moselle



Annie TOUROLLE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Délégation de gestion

Entre

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est,
représentée par sa directrice, Madame Angélique ALBERTI,
ci-après dénommée « **la délégente** »

d'une part,

et

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des
populations (DDETSPP) de Meuse, représentée par sa directrice,
Madame Corinne BIBAUT,
ci-après dénommée « **la déléataire** »

d'autre part,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314-36 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 2024-525 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Corinne BIBAUT sur l'emploi de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Meuse ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente délégation a pour objet, en application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 susmentionné, de confier à la délégataire, au nom et pour le compte de la délégante, la préparation de la tarification des prestations fournies par les établissements ou services, mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.361-1 du même code.

Elle concerne notamment pour l'exercice budgétaire 2025 :

1° la détermination et la signature des propositions et des décisions d'autorisation budgétaires prévues aux articles R.314-22 et R.314-36 du même code ;

2° la préparation des arrêtés de tarification qui en résultent ;

3° la préparation des autorisations de frais de siège prévues à l'article R.314-87 du même code et des actes qui en résultent ;

4° la préparation des décisions budgétaires modificatrices et les arrêtés de modification de la tarification ;

5° la préparation des contentieux et les décisions modificatives qui en résultent ;

6° la préparation de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et la mise en paiement des dotations globales de financement (DGF) ;

7° la préparation et la signature des actes d'approbation des comptes administratifs de clôture prévus aux articles R.314-49 à R.314-55 du même code, qui seront transmis avec leur rapport d'activité, par voie électronique, à la délégante ;

8° l'instruction et la signature des décisions qui en résultent, des programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 CASF ;

9° la préparation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mentionnés aux articles L.313-11 et L.313-11-2 du même code et les arrêtés de tarification afférents ;

10° la gestion des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au même code dans le cas de fermeture d'un établissement ou service.

Article 2 : Conditions particulières de délégation pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement sous CPOM

La délégante confie au/à la délégataire les étapes de la tarification suivantes :

1. La délégataire fournit à la délégante les propositions de retenues ou d'abattement dans les budgets prévisionnels, ainsi que le montant de la DGF envisagé ;
2. La délégataire fait part de ses remarques, analyses sur les comptes administratifs N-2 ;
3. La délégataire émet un avis sur les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF.

Il incombe à la délégante :

- D'organiser un dialogue de gestion avec l'opérateur et les délégataires qui le souhaitent sur la situation globale des dispositifs inclus dans le CPOM ;
- Les actes d'approbation du compte administratif de clôture N-2 prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du CASF
- Les propositions de modification des propositions budgétaires ;
- La décision d'autorisation budgétaire ;
- L'arrêté de tarification ;
- Les décisions budgétaires modificatifs et arrêtés modificatif de tarification ;
- Les contentieux et décisions modificatives qui en résultent ;
- Toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement ;
- Acter les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF ;
- Les mesures budgétaires, comptables et financières prévues dans le CASF dans les cas de fermeture des établissements.

Article 3 : Inspection

La délégataire informe la délégante de la mise en place d'une mission d'inspection et l'éventuel besoin d'appui de la Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection Contrôle Evaluation (MRIICE). Elle s'engage à transmettre à la délégante les rapports d'inspection formalisés et signés.

Article 4 : Révision

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre la délégante et la délégataire, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2025.

Elle pourra être dénoncée de manière anticipée par notification écrite, à l'initiative de la délégante ou de la délégataire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Article 6 : Mesures de publicité


La présente délégation sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de la Meuse.

Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2025

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des
solidarités Grand Est


Angélique ALBERTI
✓ Certified by  yosign

La directrice départementale de l'emploi,
du travail, des solidarités et de la
protection des populations de la Meuse


Corinne BIBAUT



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Délégation de gestion

Entre

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est,
représentée par sa directrice, Madame Angélique ALBERTI,
ci-après dénommée « **la délégente** »

d'une part,

et

La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de Moselle
représentée par sa directrice,
Madame Martine ARTZ,
ci-après dénommée « **la délégataire** »

d'autre part,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314-36 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 2024/525 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;
- Vu** l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Martine ARTZ sur l'emploi de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Moselle ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente délégation a pour objet, en application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 susmentionné, de confier à la délégataire, au nom et pour le compte de la délégante, la préparation de la tarification des prestations fournies par les établissements ou services, mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.361-1 du même code.

Elle concerne notamment pour l'exercice budgétaire 2025 :

- 1° la détermination et la signature des propositions et des décisions d'autorisation budgétaires prévues aux articles R.314-22 et R.314-36 du même code ;
- 2° la préparation des arrêtés de tarification qui en résultent ;
- 3° la préparation des autorisations de frais de siège prévues à l'article R.314-87 du même code et des actes qui en résultent ;
- 4° la préparation des décisions budgétaires modificatrices et les arrêtés de modification de la tarification ;
- 5° la préparation des contentieux et les décisions modificatives qui en résultent ;
- 6° la préparation de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et la mise en paiement des dotations globales de financement (DGF) ;
- 7° la préparation et la signature des actes d'approbation des comptes administratifs de clôture prévus aux articles R.314-49 à R.314-55 du même code, qui seront transmis avec leur rapport d'activité, par voie électronique, à la délégante ;
- 8° l'instruction et la signature des décisions qui en résultent, des programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 CASF ;
- 9° la préparation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mentionnés aux articles L.313-11 et L.313-11-2 du même code et les arrêtés de tarification afférents ;
- 10° la gestion des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au même code dans le cas de fermeture d'un établissement ou service.

Article 2 : Conditions particulières de délégation pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement sous CPOM

La délégante confie au/à la délégataire les étapes de la tarification suivantes :

1. La délégataire fournit à la délégante les propositions de retenues ou d'abattement dans les budgets prévisionnels, ainsi que le montant de la DGF envisagé ;
2. La délégataire fait part de ses remarques, analyses sur les comptes administratifs N-2 ;
3. La délégataire émet un avis sur les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF.

Il incombe à la délégante :

- D'organiser un dialogue de gestion avec l'opérateur et les délégataires qui le souhaitent sur la situation globale des dispositifs inclus dans le CPOM ;
- Les actes d'approbation du compte administratif de clôture N-2 prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du CASF
- Les propositions de modification des propositions budgétaires ;
- La décision d'autorisation budgétaire ;
- L'arrêté de tarification ;
- Les décisions budgétaires modificatifs et arrêtés modificatif de tarification ;
- Les contentieux et décisions modificatives qui en résultent ;
- Toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement ;
- Acter les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF ;
- Les mesures budgétaires, comptables et financières prévues dans le CASF dans les cas de fermeture des établissements.

Article 3 : Inspection

La délégataire informe la délégante de la mise en place d'une mission d'inspection et l'éventuel besoin d'appui de la Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection Contrôle Evaluation (MRIICE). Elle s'engage à transmettre à la délégante les rapports d'inspection formalisés et signés.

Article 4 : Révision

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre la délégante et la délégataire, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2025.

Elle pourra être dénoncée de manière anticipée par notification écrite, à l'initiative de la délégante ou du délégataire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Article 6 : Mesures de publicité

La présente délégation sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de Moselle.

Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2025

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des
solidarités Grand Est



Ar  Certified by  yousign TI

La directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Moselle



Martine ARTZ



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Délégation de gestion

Entre

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est,
représentée par sa directrice, Madame Angélique ALBERTI,
ci-après dénommée « **la délégente** »

d'une part,

et

La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Bas-Rhin,
représentée par sa directrice,
Madame Anoutchka CHABEAU
ci-après dénommée « **la déléataire** »

d'autre part,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314-36 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 2024/525 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 portant nomination de Madame Anoutchka CHABEAU sur l'emploi de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Bas-Rhin ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente délégation a pour objet, en application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 susmentionné, de confier à la délégataire, au nom et pour le compte de la délégante, la préparation de la tarification des prestations fournies par les établissements ou services, mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.361-1 du même code.

Elle concerne notamment pour l'exercice budgétaire 2025 :

- 1° la détermination et la signature des propositions et des décisions d'autorisation budgétaires prévues aux articles R.314-22 et R.314-36 du même code ;
- 2° la préparation des arrêtés de tarification qui en résultent ;
- 3° la préparation des autorisations de frais de siège prévues à l'article R.314-87 du même code et des actes qui en résultent ;
- 4° la préparation des décisions budgétaires modificatrices et les arrêtés de modification de la tarification ;
- 5° la préparation des contentieux et les décisions modificatives qui en résultent ;
- 6° la préparation de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et la mise en paiement des dotations globales de financement (DGF) ;
- 7° la préparation et la signature des actes d'approbation des comptes administratifs de clôture prévus aux articles R.314-49 à R.314-55 du même code, qui seront transmis avec leur rapport d'activité, par voie électronique, à la délégante ;
- 8° l'instruction et la signature des décisions qui en résultent, des programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 CASF ;
- 9° la préparation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mentionnés aux articles L.313-11 et L.313-11-2 du même code et les arrêtés de tarification afférents ;
- 10° la gestion des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au même code dans le cas de fermeture d'un établissement ou service.

Article 2 : Conditions particulières de délégation pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement sous CPOM

La délégante confie au/à la délégataire les étapes de la tarification suivantes :

1. La délégataire fournit à la délégante les propositions de retenues ou d'abattement dans les budgets prévisionnels, ainsi que le montant de la DGF envisagé ;
2. La délégataire fait part de ses remarques, analyses sur les comptes administratifs N-2 ;
3. La délégataire émet un avis sur les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF.

Il incombe à la délégante :

- D'organiser un dialogue de gestion avec l'opérateur et les délégataires qui le souhaitent sur la situation globale des dispositifs inclus dans le CPOM ;
- Les actes d'approbation du compte administratif de clôture N-2 prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du CASF
- Les propositions de modification des propositions budgétaires ;
- La décision d'autorisation budgétaire ;
- L'arrêté de tarification ;
- Les décisions budgétaires modificatifs et arrêtés modificatif de tarification ;
- Les contentieux et décisions modificatives qui en résultent ;
- Toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement ;
- Acter les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF ;
- Les mesures budgétaires, comptables et financières prévues dans le CASF dans les cas de fermeture des établissements.

Article 3 : Inspection

La délégataire informe la délégante de la mise en place d'une mission d'inspection et l'éventuel besoin d'appui de la Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection Contrôle Evaluation (MRIICE). Elle s'engage à transmettre à la délégante les rapports d'inspection formalisés et signés.

Article 4 : Révision

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre la délégante et la délégataire, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2025.

Elle pourra être dénoncée de manière anticipée par notification écrite, à l'initiative de la délégante ou du délégataire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Article 6 : Mesures de publicité

La présente délégation sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture du Bas-Rhin.

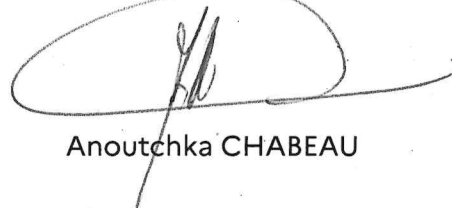
Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2025

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des
solidarités Grand Est



Ar ✓ Certified by // yousign TI

La directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités
du Bas-Rhin



Anoutchka CHABEAU



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Délégation de gestion

Entre

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est,
représentée par sa directrice, Madame Angélique ALBERTI,
ci-après dénommée « **la déléguante** »

d'une part,

et

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des
populations (DDETSPP) du Haut-Rhin représentée par son directeur,
Monsieur Emmanuel GIROD
ci-après dénommé « **le délégataire** »

d'autre part,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314-36 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 2024/525 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de M. Emmanuel GIROD sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente délégation a pour objet, en application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 susmentionné, de confier au délégataire, au nom et pour le compte de la délégante, la préparation de la tarification des prestations fournies par les établissements ou services, mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.361-1 du même code.

Elle concerne notamment pour l'exercice budgétaire 2025 :

1° la détermination et la signature des propositions et des décisions d'autorisation budgétaires prévues aux articles R.314-22 et R.314-36 du même code ;

2° la préparation des arrêtés de tarification qui en résultent ;

3° la préparation des autorisations de frais de siège prévues à l'article R.314-87 du même code et des actes qui en résultent ;

4° la préparation des décisions budgétaires modificatrices et les arrêtés de modification de la tarification ;

5° la préparation des contentieux et les décisions modificatives qui en résultent ;

6° la préparation de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et la mise en paiement des dotations globales de financement (DGF) ;

7° la préparation et la signature des actes d'approbation des comptes administratifs de clôture prévus aux articles R.314-49 à R.314-55 du même code, qui seront transmis avec leur rapport d'activité, par voie électronique, à la délégante ;

8° l'instruction et la signature des décisions qui en résultent, des programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 CASF ;

9° la préparation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mentionnés aux articles L.313-11 et L.313-11-2 du même code et les arrêtés de tarification afférents ;

10° la gestion des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au même code dans le cas de fermeture d'un établissement ou service.

Article 2 : Conditions particulières de délégation pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement sous CPOM

La délégante confie au/à la délégataire les étapes de la tarification suivantes :

1. Le délégataire fournit à la délégante les propositions de retenues ou d'abattement dans les budgets prévisionnels, ainsi que le montant de la DGF envisagé ;
2. Le délégataire fait part de ses remarques, analyses sur les comptes administratifs N-2 ;
3. Le délégataire émet un avis sur les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF.

Il incombe à la délégante :

- D'organiser un dialogue de gestion avec l'opérateur et les délégataires qui le souhaitent sur la situation globale des dispositifs inclus dans le CPOM ;
- Les actes d'approbation du compte administratif de clôture N-2 prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du CASF
- Les propositions de modification des propositions budgétaires ;
- La décision d'autorisation budgétaire ;
- L'arrêté de tarification ;
- Les décisions budgétaires modificatifs et arrêtés modificatif de tarification ;
- Les contentieux et décisions modificatives qui en résultent ;
- Toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement ;
- Acter les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF ;
- Les mesures budgétaires, comptables et financières prévues dans le CASF dans les cas de fermeture des établissements.

Article 3 : Inspection

Le délégataire informe la délégante de la mise en place d'une mission d'inspection et l'éventuel besoin d'appui de la Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection Contrôle Evaluation (MRIICE). Il s'engage à transmettre à la délégante les rapports d'inspection formalisés et signés.

Article 4 : Révision

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre la délégante et le délégataire, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2025.

Elle pourra être dénoncée de manière anticipée par notification écrite, à l'initiative de la délégante ou du délégataire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Article 6 : Mesures de publicité

La présente délégation sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture du Haut-Rhin.

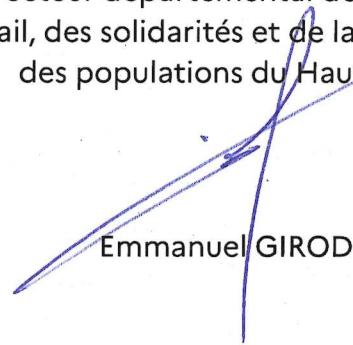
Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2025

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des
solidarités Grand Est



Ang ✓ Certified by yousign

Le directeur départemental de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection
des populations du Haut-Rhin



Emmanuel GIROD

Délégation de gestion

Entre

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est, représentée par sa directrice, Madame Angélique ALBERTI, ci-après dénommée « **la délégente** »

d'une part,

et

La Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) des Vosges, représentée par son directeur, Monsieur Yann NEGRO, ci-après dénommé « **le délégataire** »

d'autre part,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L.313-3, L.314-4 et R.314-36 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu** l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 2024/525 du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de M. Yann NEGRO sur l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Vosges ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente délégation a pour objet, en application des articles 2 et 4 du décret n° 2004-1085 susmentionné, de confier au délégataire, au nom et pour le compte de la délégante, la préparation de la tarification des prestations fournies par les établissements ou services, mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), à l'exception de ceux financés selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.361-1 du même code.

Elle concerne notamment pour l'exercice budgétaire 2025 :

1° la détermination et la signature des propositions et des décisions d'autorisation budgétaires prévues aux articles R.314-22 et R.314-36 du même code ;

2° la préparation des arrêtés de tarification qui en résultent ;

3° la préparation des autorisations de frais de siège prévues à l'article R.314-87 du même code et des actes qui en résultent ;

4° la préparation des décisions budgétaires modificatrices et les arrêtés de modification de la tarification ;

5° la préparation des contentieux et les décisions modificatives qui en résultent ;

6° la préparation de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et la mise en paiement des dotations globales de financement (DGF) ;

7° la préparation et la signature des actes d'approbation des comptes administratifs de clôture prévus aux articles R.314-49 à R.314-55 du même code, qui seront transmis avec leur rapport d'activité, par voie électronique, à la délégante ;

8° l'instruction et la signature des décisions qui en résultent, des programmes d'investissement et leurs plans de financement, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 CASF ;

9° la préparation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mentionnés aux articles L.313-11 et L.313-11-2 du même code et les arrêtés de tarification afférents ;

10° la gestion des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au même code dans le cas de fermeture d'un établissement ou service.

Article 2 : Conditions particulières de délégation pour les centres d'accueil des demandeurs d'asile et les centres provisoires d'hébergement sous CPOM

La délégante confie au/à la délégataire les étapes de la tarification suivantes :

1. Le délégataire fournit à la délégante les propositions de retenues ou d'abattement dans les budgets prévisionnels, ainsi que le montant de la DGF envisagé ;
2. Le délégataire fait part de ses remarques, analyses sur les comptes administratifs N-2 ;
3. Le délégataire émet un avis sur les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF.

Il incombe à la délégante :

- D'organiser un dialogue de gestion avec l'opérateur et les délégataires qui le souhaitent sur la situation globale des dispositifs inclus dans le CPOM ;
- Les actes d'approbation du compte administratif de clôture N-2 prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du CASF
- Les propositions de modification des propositions budgétaires ;
- La décision d'autorisation budgétaire ;
- L'arrêté de tarification ;
- Les décisions budgétaires modificatifs et arrêtés modificatif de tarification ;
- Les contentieux et décisions modificatives qui en résultent ;
- Toutes autres décisions relatives à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement ;
- Acter les programmes d'investissements et leurs plans de financements, ainsi que les emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du CASF ;
- Les mesures budgétaires, comptables et financières prévues dans le CASF dans les cas de fermeture des établissements.

Article 3 : Inspection

Le délégataire informe la délégante de la mise en place d'une mission d'inspection et l'éventuel besoin d'appui de la Mission Régionale et Interdépartementale d'Inspection Contrôle Evaluation (MRIICE). Il s'engage à transmettre à la délégante les rapports d'inspection formalisés et signés.

Article 4 : Révision

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre la délégante et le délégataire, fera l'objet d'un avenant.

Article 5 : Durée et dénonciation

La présente délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2025.


Elle pourra être dénoncée de manière anticipée par notification écrite, à l'initiative de la délégante ou du délégataire, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

Article 6 : Mesures de publicité

La présente délégation sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture des Vosges.

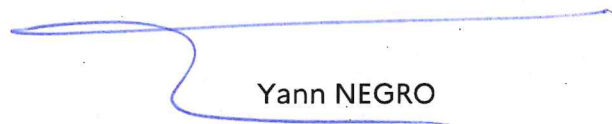
Fait à Strasbourg, le 13 janvier 2025

La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des
solidarités Grand Est

Angélique ALBERTI

Le directeur départemental de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection
des populations des Vosges



Yann NEGRO



CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION

entre la direction interrégionale des services pénitentiaires et la délégation interrégionale du secrétariat général du ministère de la justice pour l'exécution financière des dépenses dans l'application Chorus Déplacements temporaires par le département de la performance financière des achats et de la conformité

La présente délégation est conclue en application du décret modifié n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État.

entre la direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg représentée par Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional des services pénitentiaires désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

et

la délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Est représentée par Monsieur Bernard LEUYET, délégué interrégional du secrétariat général du ministère de la justice désigné sous le terme de « déléataire », d'autre part,

Vu le contrat de service entre d'une part, la direction interrégionale des services pénitentiaires GRAND-EST et la délégation interrégionale Grand-Est du secrétariat général du ministère de la Justice, et d'autre part le Centre de Gestion Financière Justice placé auprès de la direction départementale des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, du 30 janvier 2025,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la délégation

Par le présent document, établi en application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 susvisé, et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégrant confie au déléataire en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la gestion des états de frais de déplacements présentés par les services prescripteurs via l'application Chorus Déplacements Temporaires ou par tout autre moyen dématérialisé.

Article 2 : Exécution financière de la délégation

Le délégrant autorise le déléataire à désigner les agents de la délégation interrégionale du secrétariat général / département des achats et exécution budgétaire et comptable habilités au rôle de Gestionnaire Valideur.

Cette désignation prend la forme d'une décision de délégation de signature publiée au recueil des actes administratifs du ressort géographique de la délégation interrégionale du secrétariat général.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 5 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant.

Article 6 : Durée, reconduction et résiliation du document

Il est établi depuis sa date d'effet jusqu'à la fin de l'année 2025 et reconduit tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; le comptable assignataire doit en être informé.

Article 7 : Abrogation

La convention de délégation de gestion du 1^{er} juin 2023 est abrogée.

Article 8 : Publication

La convention de délégation de gestion est transmise au comptable assignataire. Ce document est publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nancy, le **14 FEV. 2025**

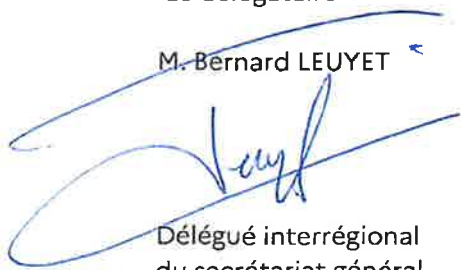
Le délégant

M. Renaud SEVEYRAS


Directeur interrégional
des services pénitentiaires

Le délégataire

M. Bernard LEUYET


Délégué interrégional
du secrétariat général



CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION

entre la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse et la délégation interrégionale du secrétariat général du ministère de la justice pour l'exécution financière des dépenses dans l'application Chorus Déplacements temporaires par le département de la performance financière des achats et de la conformité

La présente délégation est conclue en application du décret modifié n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État;

Entre la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse GRAND-EST représentée par Madame Claire-Marie CASANOVA, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

et

la délégation interrégionale du secrétariat général GRAND-EST représentée par Monsieur Bernard LEUYET, délégué interrégional du secrétariat général du ministère de la justice désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part,

Vu le contrat de service entre d'une part, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse GRAND-EST et la délégation interrégionale Grand-Est du secrétariat général du ministère de la Justice, et d'autre part le Centre de Gestion Financière Justice placé auprès de la direction départementale des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, du 30 janvier 2025,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la délégation

Par le présent document, établi en application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 susvisé, et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégrant confie au délégataire en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la gestion des états de frais de déplacements présentés par les services prescripteurs via l'application Chorus Déplacements Temporaires ou par tout autre moyen dématérialisé.

Article 2 : Exécution financière de la délégation

Le délégrant autorise le délégataire à désigner les agents de la délégation interrégionale du secrétariat général / département des achats et exécution budgétaire et comptable habilités au rôle de Gestionnaire Valideur.

Cette désignation prend la forme d'une décision de délégation de signature publiée au recueil des actes administratifs du ressort géographique de la délégation interrégionale du secrétariat général.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 5 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant.

Article 6 : Durée, reconduction et résiliation du document

Il est établi depuis sa date d'effet jusqu'à la fin de l'année 2025 et reconduit tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; le comptable assignataire doit en être informé.

Article 7 : Abrogation

La convention de délégation de gestion du 19 juin 2023 est abrogée.

Article 8 : Publication

La convention de délégation de gestion est transmise au comptable assignataire. Ce document est publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nancy, le **14 FEV. 2025**

Le délégant

Madame Claire-Marie CASANOVA


Directrice interrégionale
de la protection judiciaire
de la jeunesse

Le délégataire

M. Bernard LEUYET


Délégué interrégional
du secrétariat général



**SECRETARIAT GENERAL
DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-EST**

DECISION

portant délégation de signature

à la délégation interrégionale Grand-Est du secrétariat général du ministère de la justice

Vu la convention de délégation de gestion du **14 FEV. 2025** entre la direction interrégionale des services pénitentiaires de Grand-Est et la délégation interrégionale du secrétariat général de Grand-Est,

Vu la convention de délégation de gestion du **14 FEV. 2025** la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est et la délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Est,

Vu le contrat de service entre les services prescripteurs cités ci-dessus, la délégation interrégionale Grand-Est du secrétariat général du ministère de la Justice, et le Centre de gestion financière Justice du 30 janvier 2025,

DECIDE :

Article 1er :

Délégation est donnée à l'effet d'exercer dans l'application de traitement des déplacements temporaires Chorus DT le rôle de gestionnaire valideur pour la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Est, et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand-Est à :

M. Jacky COUVAL, attaché d'administration, adjoint au délégué interrégional et chef du DPFAC ; Mme Sabrina CHOMSKI, attachée d'administration, cheffe du pôle performance financière ; Mme Sandra AIT-MEZIANE, secrétaire administrative, cheffe de l'unité Chorus DT ; Mme Valérie DUFLOUCQ, adjointe administrative, agent à l'unité Chorus DT ; Mme Evelyne SELLIER, secrétaire administrative, référente performance financière au pôle de la performance financière ; et Mme Marion FISCHER, attachée d'administration, cheffe du pôle maîtrise des risques et conformité.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand-Est à Strasbourg.

Fait à Nancy, le **14 FEV. 2025**

Le délégué interrégional Grand-Est du secrétariat général du ministère de la justice

M. Bernard LEUYET



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2025 /057
**portant suppression de la régie de recettes auprès de la
direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU l'arrêté du 28 janvier 1994 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des services régionaux et départementaux en métropole et hors métropole du ministère de l'agriculture et de la pêche,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2006-1240 du 10 octobre 2006 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;
- VU le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 relatif à la suppression du régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et assimilés et des régisseurs ;
- VU l'avis de la direction départementale des finances publiques du département de la Moselle en son rapport d'audit de juin 2022,

SUR PROPOSITION du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est,

ARRÊTE:

ARTICLE 1^{er}:

La régie de recettes, instituée auprès de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Lorraine, par arrêté préfectoral n° 94-581 du 2 novembre 1994 est supprimée à compter du 6 septembre 2024.


ARTICLE 2:

L'arrêté préfectoral n° 2004-13 du 29 janvier 2004 modifié par l'arrêté préfectoral n° 2016/198 du 20 mai 2016 portant nomination de Madame Sophie BERCEAUX en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes instituée auprès de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine est abrogé.

ARTICLE 3:

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la région Grand-Est, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand-Est, et le directeur départemental des finances publiques de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **20 FEV. 2025**

 Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Samuel BOUJU

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2025/058

**Portant protection au titre des monuments historiques de la synagogue et la maison du
rabbin de Guebwiller (Haut-Rhin)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 6 septembre 2024 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT la synagogue de Guebwiller comme rare témoignage d'une synagogue peinte et l'ancienne maison du rabbin présentant un mikvé et un bassin en sous-sol comme un groupe synagogal cohérent ;

SUR PROPOSITION de la Directrice régionale des affaires culturelles ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Situées 7 rue de l'Ancien Hôpital 68500 GUEBWILLER (Haut-Rhin), sur les parcelles n°434/119 et n°435/119 d'une contenance de 205m² et de 555m², figurant au cadastre section 4, et appartenant au Consistoire israélite du Haut-Rhin pour la synagogue – SIREN 186802195 – et au bailleur social Habitats de Haute-Alsace pour l'ancienne maison du rabbin – SIREN 483755518

Sont inscrits en totalité au titre des monuments historiques :

- la synagogue
- le portail ancien et les murs de clôture rue de l'Ancien Hôpital

Sont inscrits au titre des monuments historiques façades et toitures :

- la maison du rabbin

Le tout conformément au plan-ci annexé.

ARTICLE 2 :

L'arrêté en date du 16/07/1984 portant inscription en totalité de la synagogue est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 4 :

Le préfet de la région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le 21 FEV. 2025

W Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Samuel BOUJU

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.



Légende
Synagogue et maison du rabbin de Guebwiller



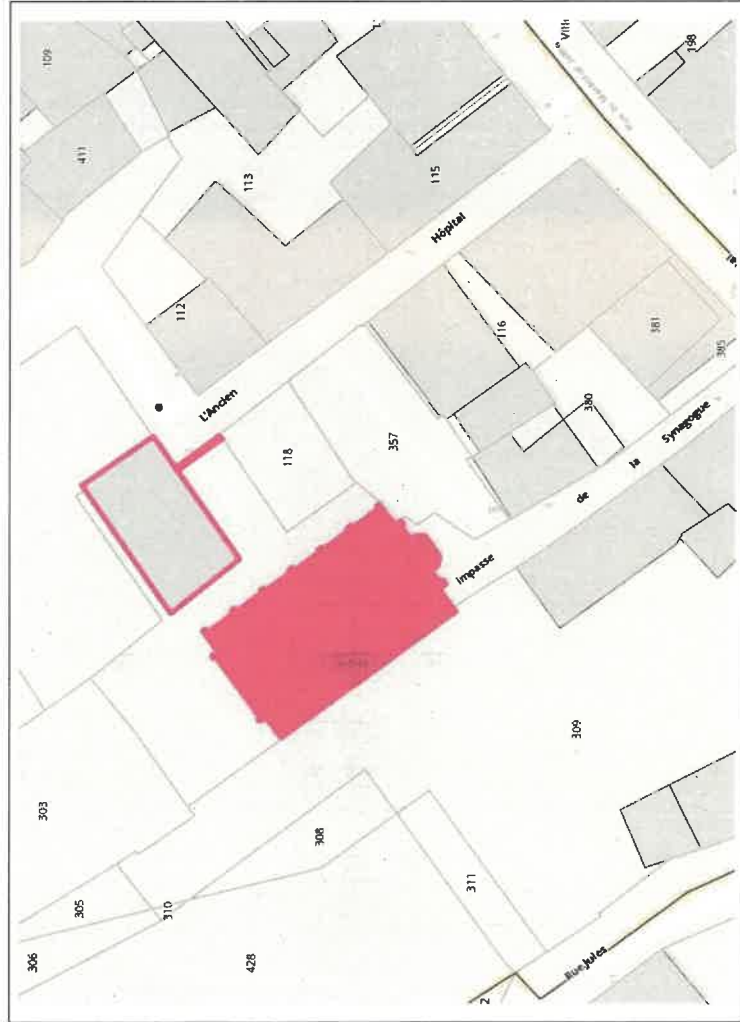
Inscription en totalité de la synagogue, du portail ancien et des murs de clôture rue de l'Ancien Hôpital



Inscription façades et toitures de la maison du rabbin

68 – GUEBWILLER

Synagogue et maison du rabbin



© BMJ/ DRAC GRAND EST

HAUT-RHIN

Section 4

GUEBWILLER

Parcelles : 434/119, 435/119

Vu pour être annexé à l'arrêté

N°2025/058 du 21 FEV. 2025

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Le préfet

Samuel BOUJU



Décision 2025-DG10 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD de de Gondrecourt-le-Château

Monsieur Arnaud VANNESTE, directeur général du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy et directeur par intérim de l'EHPAD de Gondrecourt-le-Château

- VU le code de la santé publique, en particulier les articles L6143-7, D6143-33 à 35, R6145-1 et R6146-8 ;
- VU le décret n° 2013-1050 du 21 novembre 2013 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à Nancy ;
- VU le décret du 9 novembre 2022 portant nomination du directeur général du centre hospitalier universitaire de Nancy ;
- VU l'arrêté ARS Grand Est n°2025-0320 du 22 janvier 2025 portant désignation du directeur par intérim de l'EHPAD de Gondrecourt-le-Château ;
- VU la convention en date du 12 février 2025 mettant à disposition, à titre gracieux, avec son accord, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, **Madame Caroline GUILLOTIN**, directrice adjointe au CHRU de Nancy, auprès de l'EHPAD de Gondrecourt-le-Château, pour exercer les fonctions de directrice par intérim ;

DECIDE

Article 1 – Délégation permanente

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Arnaud VANNESTE** délégation permanente de signature est donnée à **Madame Caroline GUILLOTIN**, directrice par intérim de l'EHPAD Saint-Charles, situé 6 ter rue du Panorama à Gondrecourt-le-Château (55130) pour signer toutes pièces et correspondance pour assurer la gestion de l'EHPAD Saint-Charles de Gondrecourt-le-Château.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Caroline GUILLOTIN**, la même délégation de signature est donnée à **Madame Alicia GEOFFROY, attachée d'administration** à la direction de l'EHPAD Saint-Charles situé 6 ter rue du Panorama à Gondrecourt-le-Château (55130) pour signer toutes pièces et correspondance pour assurer la gestion de l'EHPAD Saint-Charles de Gondrecourt-le-Château.

Article 2 – Respect des procédures

Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés,
- de rendre compte à la direction des opérations effectuées.

Le titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 3 – Validité

La présente décision prend effet à compter de sa publication.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Nancy, le 20 février 2025

Arnaud VANNESTE
Directeur par intérim

